

# Avant-propos

**Christiane Bouchart, Présidente du RTES.**

Le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire, fidèle à sa volonté d'être un lieu d'échanges d'expériences et de débat, a organisé, depuis 2004, 6 journées thématiques.

«Territoires et économie sociale et solidaire», «Services aux personnes et économie sociale et solidaire», «Dynamiques partenariales et économie sociale et solidaire», «Coopération décentralisée et économie sociale et solidaire», «Avec les Régions, l'économie sociale et solidaire en mouvement», «Insertion par l'activité économique et économie sociale et solidaire», autant d'occasions de faire se rencontrer des élu/e/s de toutes les collectivités territoriales, des citoyens engagés dans la vie locale, des experts, des chercheurs, et de débattre ensemble des questions qui animent le monde de l'économie sociale et solidaire.

Ces échanges ont été riches, passionnés et passionnants. Ils ont permis à aux participant/e/s de faire part de leurs expériences, de les confronter avec celles des autres, et de proposer de nombreuses pistes concrètes pour améliorer tant les politiques publiques d'économie sociale et solidaire que les relations entre les différents acteurs.

Au cours de ces échanges, de nombreuses questions ont vu le jour : Comment rendre les initiatives d'économie sociale et solidaire plus visibles et plus crédibles ? Comment améliorer la co-construction des politiques publiques en associant les différents niveaux territoriaux et les différents acteurs ? Comment porter l'utilité sociale au cœur des processus d'octroi des aides et d'évaluation ? Comment tra-

vailer réellement en transversalité dans des institutions au fonctionnement sectorisé ? Comment repenser notre développement économique à l'aune des grands défis sociaux et environnementaux internationaux ? Comment dépasser les complexités techniques et juridiques pour utiliser efficacement le levier des marchés publics ? Autant de questions que ces journées nationales d'échanges et de débat auront permis d'éclairer, grâce à des exemples concrets et à des réflexions approfondies.

Le RTES a souhaité éditer cet ouvrage, recueil des actes des 6 journées, afin de laisser une trace, transmissible, de la richesse des débats qu'il a accueilli. Toutes les questions n'ont pas été abordées, et toutes les solutions n'ont évidemment pas été trouvées. Mais ces journées apportent leur contribution aux débats riches et complexes qui animent aujourd'hui le monde de l'économie sociale et solidaire et les acteurs qui le font vivre. Elles prennent tout leur sens replacées dans le cadre des missions que le RTES s'est fixées, à commencer par celle de permettre aux élu/e/s, technicien/nes et praticien/ne/s de l'économie sociale et solidaire d'en accélérer le développement sur l'ensemble des territoires, dans le respect des valeurs qui la fondent. D'autres journées suivront et de la même manière seront capitalisées...

*«Il ne peut pas y avoir construction d'une autre économie sans une autre politique».* Ces mots de José Luis Corragio, sont au cœur de l'engagement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, aux côtés desquels les élu/e/s du RTES s'attèlent pour dessiner les lignes du futur de l'économie sociale et solidaire.



# Présentation du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES)

## L'HISTORIQUE DU RÉSEAU

Fusion rénovée de deux réseaux de collectivités engagées dans l'économie sociale et solidaire, le RTES est né en 2001. De nombreux élus locaux et nombreuses élues locales cherchent alors à engager leur territoire dans une démarche de développement durable, qui mobilise les ressources locales et mette en avant les dimensions sociales et humaines de l'économie. Il s'agit notamment pour ces élu/e/s de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur de l'économie. C'est sur la base de ce projet politique, qu'ils/elles ont manifesté le besoin d'une coordination au plan national, laquelle trouve son expression dans le RTES.

## LES VALEURS DU RÉSEAU

Les promoteurs/trices de ces actions, élu/e/s et militant/e/s engagé/e/s de l'économie sociale et solidaire, partagent un projet commun et un ensemble de valeurs qui soutiennent ce projet. Ils/elles s'engagent en faveur d'un développement durable, envisagé notamment grâce à une économie qui soit :

- au service de l'humain et du lien social : les initiatives de l'économie solidaire ne recherchent pas le profit mais privilégient l'utilité sociale ; en ce sens, elles interrogent la définition même de la notion de richesse ;
- au service des solidarités entre individus d'un territoire, entre territoires (au niveau régional, national ou international), entre activités et avec les générations futures ;
- au service d'un développement qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- au service de la qualité de la vie pour tous et de la préservation des ressources naturelles.

Le développement des territoires que ces élu/e/s portent est fondé sur :

- le partenariat au niveau local (élus - Etat - acteurs socio-économiques) ;

- la participation citoyenne (entreprendre ensemble) et les pratiques démocratiques ;
- l'hybridation des ressources (public/ privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire) ;
- la mise en réseau des expériences locales, nationales et internationales.

## LES MISSIONS DU RÉSEAU

Lieu de rencontre et d'échanges des élu/e/s des collectivités engagées dans une démarche d'économie solidaire, le RTES cherche à :

- Promouvoir les différentes initiatives engagées sur les territoires ;
  - Défendre auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées ;
  - Favoriser le transfert de bonnes pratiques ;
  - Rechercher des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre ;
  - Développer avec l'ensemble des acteurs un autre modèle économique créateur d'emplois.
- Le réseau est également largement engagé dans les dynamiques internationales d'économie sociale et solidaire et entretient des relations tenues avec d'autres réseaux engagés pour le développement de ce domaine. Il a notamment participé aux rencontres de Dakar en 2005 et est impliqué dans la préparation des Rencontres de Luxembourg, Forum «LUX'09», événement européen qui aura lieu en 2009.

## LES RÉALISATIONS DU RÉSEAU

Le projet de formation et d'échanges porté par le réseau prend forme au travers de ses différentes activités :

- Les journées de rencontres et de formations 7 journées ont d'ores et déjà été organisées (Territoires et ESS, services aux populations et ESS, Dynamiques partenariales et ESS, Coopération décentralisée et ESS, Régions et ESS, Insertion par l'activité économique et ESS, Journées internationales de l'économie sociale et solidaire). Ces journées accueillent des

élu/e/s mais également des personnels administratifs des collectivités territoriales ainsi que des acteurs de l'économie sociale et solidaire, tous domaines confondus.

### **La lettre d'information**

Éditée 3 fois dans l'année, elle permet aux collectivités adhérentes de faire part de leurs réalisations, de bénéficier de comptes-rendus des journées organisées, d'être informées des dernières études et publications relatives à l'économie sociale et solidaire. Un agenda permet de faire le point sur l'actualité en région et d'inviter les membres à participer aux différents événements organisés.

### **Le site web**

Il est conçu pour mettre à disposition l'ensemble des réalisations du réseau (journées, lettre...) et consigne les initiatives des territoires.

### **Les publications**

Des actes des différentes journées d'échanges et de formation ou des ouvrages en relation avec des organismes de recherche sont régulièrement publiés.

## **L'ORGANISATION DU RÉSEAU**

Piloté par un bureau d'élu/e/s, le réseau est organisé autour des élu/e/s engagé/e/s dans les collectivités adhérentes et autour de correspondants territoriaux dans chacune des grandes régions, chargés de faire le lien sur leur territoire.

## **LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU**

39 collectivités locales sont actuellement adhérentes au réseau dont :

**16 villes dont le Département de Paris (auparavant Ville de Paris) - 2 Communautés urbaines - 6 Communautés d'agglomération - 1 Communauté de communes - 1 SIVOM - 1 Conseil général - 13 Conseils régionaux.**

### **Collectivités adhérentes :**

Ville d'Argentan - Ville d'Audincourt - Ville de Champigny sur Marne - Ville de Chevilly - Ville de Cherbourg Octeville - Ville de Grenoble - Ville de Lille - Ville de Lyon - Département de Paris/ Ville de Paris - Ville de Pantin - Ville de

Saint Denis - Ville de Saint Fargeau Ponthierry - Ville de Seclin - Ville de Villeeneuve d'Asq - Ville de Wattrelos • Communauté d'agglomération Dijonnaise (Comadi) - Communauté d'agglomération de Grenoble Métro - Communauté d'agglomération de Plaine Centrale Val de Marne - Communauté d'agglomération Plaine Commune - Communauté d'agglomération de Rennes Métropole - Communauté d'agglomération du Sicoval • Communauté de communes du Val de Drôme • Communauté urbaine Le Creusot Montceau les Mines - Communauté urbaine de Nantes Métropole • Sivom Accord • Conseil général de Dordogne • Conseil régional de Bourgogne - Conseil régional de Bretagne - Conseil régional Champagne Ardenne - Conseil régional de Haute Normandie - Conseil régional d'Ile de France - Conseil régional Languedoc Roussillon - Conseil régional Midi-Pyrénées - Conseil régional Nord Pas de Calais - Conseil régional PACA - Conseil régional de Picardie - Conseil régional des Pays de Loire - Conseil régional Poitou Charentes - Conseil régional de Rhône-Alpes

## **LES MEMBRES DU BUREAU**

- **Christiane Bouchart**, Présidente du RTES, Maire- adjointe de Lille et Conseillère communautaire de Lille Métropole, Communauté urbaine ;
- **Jean-Philippe Magnen**, Vice-président du RTES et Secrétaire, Conseiller communautaire de la Communauté urbaine de Nantes ;
- **Colette Fillion-Nicollet**, Vice-Présidente du RTES et Maire- adjointe de la Ville de Grenoble ;
- **Henri Arévalo**, Sicoval, Trésorier du RTES, Vice-président du Sicoval et Maire -adjoint de la Ville de Ramonville Saint Agne ;
- **Mireille Bordes**, Vice-présidente du Conseil général de Dordogne ;
- **Danièle Cornet**, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Plaine Centrale Val de Marne ;
- **Chantal Deluchat**, Conseillère municipale de la Ville de Chevilly-Larue ;
- **Alain Yvergniaux**, Conseiller Délégué à l'Economie sociale et solidaire de la Communauté d'agglomération de Rennes.

Site : [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)  
Courriel : [animation@rtes.fr](mailto:animation@rtes.fr)

Contact :  
**RTES**

Hôtel de Ville  
B.P. 667- 59033 Lille Cedex

# Territoires et Économie sociale et solidaire





## Territoires et Économie sociale et solidaire

Martine Billard, Députée de Paris et Geneviève Perrin-Gaillard, Députée des Deux Sèvres ont accueilli les participants à cette première journée d'études et de débats du RTES.

### Une situation délicate pour l'économie sociale et solidaire

Martine Billard souligne la situation défavorable dans laquelle se trouve l'économie sociale et solidaire dans un contexte «où le gouvernement ne reconnaît que deux secteurs : le secteur privé marchand et le secteur public», mais précise Geneviève Perrin-Gaillard, le chantier de l'économie sociale et solidaire est d'autant plus d'actualité et «considérable» que l'heure est à la signature de l'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS et au Traité constitutionnel européen et que le «gouvernement tente d'isoler les différentes familles qui forment l'économie sociale et solidaire».

### PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU RTES

#### Christine Bouchart

Maire-adjointe de Lille et Présidente du Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire

Les objectifs du RTES sont de «Promouvoir les initiatives, arriver à confronter les points de vue, mutualiser les bonnes pratiques et les partager avec les réseaux d'acteurs». Plus profondément, a tenu à souligner Christine Bouchart, «cette 1<sup>ère</sup> journée traduit notre volonté de développer ensemble ce modèle différent de développement économique basé sur des valeurs d'utilité sociale, de démocratie participative, de citoyenneté, et sur des projets ancrés sur le territoire. La dynamique de développement local étant

*importante dans ce que l'on souhaite faire (...), elle nous permet ainsi de travailler de façon globale». Le RTES, poursuit la présidente du réseau, rassemble des collectivités territoriales de types très différents : des villes rurales et urbaines, des régions et des intercommunalités qui disposent aujourd'hui de compétences économiques. «L'ensemble constitue un outil qui articule les différents niveaux (...), ce qui nous permet de répondre au mieux aux réalités qui se présentent à nous.»*

### I<sup>ÈRE</sup> TABLE RONDE

#### Des politiques territoriales pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Les élus, Alain Prigent, Délégué à la Ville de Champigny-sur-Marne, Conseiller municipal à l'économie solidaire et à l'insertion, Jean-Patrick Masson, Conseiller municipal de Dijon, et Vice-président de l'Agglomération, Alain Yvergnaux, Conseiller communautaire de la

Communauté d'agglomération de Rennes, Jean-Yves Le Turdu, conseiller régional du Poitou-Charentes passent au crible les territoires dont ils ont la charge, en répondant à la question d'Henri Arévalo, membre du bureau du RTES et élu du SICOVAL (agglomération du Sud-Est Toulousain) :

Comment les élus peuvent-ils s'y prendre pour intégrer l'économie sociale et solidaire dans les politiques locales ?

*Un constat commun qui recouvre des réalités bien différentes : faire reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un enjeu économique et l'organiser sur le ter-*

*ritoire s'avère une tâche complexe, constatent des élus, en périphérie parisienne, à Dijon ou en Poitou-Charentes. A Rennes, le travail est plus avancé, mais la reconnaissance n'est pas encore acquise. Au-delà que se passe-t-il vraiment dans ces territoires ?*

## CHAMPIGNY FAIRE CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Alain Prigent** est élu, sur une ville de 75 000 habitants où l'économie solidaire est particulièrement segmentée entre la santé, l'insertion, l'action sociale et le sport. Dans ce cadre, *«notre objectif, c'est de faire connaître, d'abord ce qu'est le concept de l'économie solidaire auprès du public, ce qui signifie ici précisément les associations et les élus»*. Ainsi, ont eu lieu deux éditions des assises de l'économie solidaire, l'une consacrée à l'insertion et l'autre au commerce équitable. Pour les actions menées que ce soit, par exemple, la création d'une régie de quartier, la ville

*s'efforce de travailler avec «des acteurs à la base» en développant des valeurs telles que la solidarité (...), et la participation démocratique ou démocratie participative»*. *«Même si ce n'est pas facile à faire avancer»*, ce qui a pu être réalisé dans le domaine de l'économie solidaire aura été en deux ans, la création d'une régie de quartier fondée à partir d'une amicale CNL et grâce à l'action d'un animateur social dans le quartier des Mordacqs. Deux postes de salariés encadrants ont été créés, ainsi que cinq postes de stagiaires.

## DIJON FAIRE FACE À CERTAIN SCEPTICISME ET DÉMONTRER QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ÇA EXISTE

**Jean-Patrick Masson**, élu d'une ville de 150 000 habitants et une agglomération de 250 000, n'était pas à proprement parlé «en charge» de l'économie sociale et solidaire, mais explique-t'il *«la nature ayant horreur du vide, et le vice-président qui en a la charge, ne s'occupant guère de ce secteur, je me le suis octroyé d'office»*. Au-delà de cette démarche, qui *«peut faire sourire»*, explique Jean-Patrick Masson, *«l'économie sociale et solidaire est considérée, comme se réduisant à l'économie mutualiste»*. En conséquence, il n'y a pas de personnel affecté à ce domaine d'intervention. Il faut donc faire face à un certain scepticisme, et

*«démontrer que l'économie sociale et solidaire, cela existe»*. C'est un préalable. Comment ? En faisant un état des lieux, en énonçant des axes de travail qui ont trait à la promotion de l'économie sociale et solidaire, mais aussi en valorisant un projet exemplaire, par exemple un centre de tri d'ordures ménagères sous forme de SCIC, on évite ainsi de *«concéder cet outil à des grands groupes, comme Sita, Onix, etc.»* Au total, poursuit Jean-Patrick Masson, *«c'est un travail de conviction que nous mettons en place auprès des interlocuteurs de l'économie sociale et solidaire, des élus, des services et d'autres collectivités»*.

## RENNES UNE VISIBILITÉ ET UN POIDS RÉEL, MAIS UNE LISIBILITÉ EN CONSTRUCTION

**Alain Yvergniaux**

Le poids de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques n'est pas négligeable. *«Nous avons eu le temps en vingt ans d'installer des politiques publiques. Le poids de l'économie sociale et solidaire*

*est assez important»*. Les champs d'intervention relèvent de domaines très divers : l'éducation populaire, l'environnement, le logement et des modes de garde «innovants». Mais face à cette réalité, la grande



question est : comment faire en sorte que les sommes dépensées ne soient pas perçues comme des subventions, mais «comme des investissements avec en parallèle la question de la dépendance, voire de l'instrumentalisation». Ceci doit pas être ignoré dans le débat politique concernant le rapport entre les élus et l'économie sociale et solidaire.

Un plan d'action a été adopté à l'unanimité en 2001, «*mais il ne faut pas croire que tout était gagné, je ne me faisais pas trop d'illusion sur ce qui allait être pris en compte*», précise Alain Yvergnaux. Dès lors que l'on reste sur les valeurs, «*il n'y a pas de conseiller qui y soit hostile*».

Mais il a fallu «*ancrer, profondément dans les politiques publiques, l'idée que nous sommes bien dans un secteur économique*» La Délégation a été rattachée au service économique. Les missions sont les suivantes : faire connaître le secteur, en évitant pour être entendu un regard trop militant, s'efforcer d'illustrer en quoi les valeurs mutualistes sont également porteuses d'emplois, (l'économie sociale et solidaire pèse en moyenne de 9 à 10 %, et en Bretagne, peut représenter jusqu'à 14 %), et valoriser les initiatives car elles croisent le développement de l'agglomération. Il faut également substituer l'intérêt général,

un mot mieux compris des élus à l'utilité sociale, un terme trop codé ; insister sur l'intérêt que peuvent apporter les structures de l'économie sociale et solidaire, à l'instar des coopératives d'activité, les entreprises d'insertion, «*qui doivent être absolument considérées comme appartenant au secteur*» ; faire valoir l'intérêt des outils financiers propres à l'économie sociale et solidaire ; valoriser les propositions de l'économie sociale et solidaire en ce qui concerne la qualité de vie (gardes d'enfants, aides à domicile, logement, transports, etc. ; valoriser la citoyenneté et la démocratie participative qui constituent une singularité du secteur. «*L'ensemble de ces arguments sont assez productifs*», insiste Alain Yvergnaux.

Le programme est construit en deux temps : la première tranche s'achèvera en 2005, la deuxième prévue en 2006 se terminera en 2009. «*La première phase a été utilisée à rendre plus lisible cette économie sociale, à afficher l'unité du mouvement.*» Par ailleurs, à partir de 2001, une mission de structuration de l'ESS a été confiée au Codespar (Conseil de développement économique et social du Pays de Rennes). Elle a permis «*de mettre en place un certain nombre d'outils qui permettent le changement d'échelle*», indique Alain Yvergnaux.

## **POITOU-CHARENTES** UNE LONGUE TRADITION ET UN CONTEXTE PORTEUR, MAIS, IL Y A PRESQUE TOUT À CONSTRUIRE

### **Jean-Yves Le Turdu**

La région est fortement marquée par l'économie sociale. Le Poitou-Charentes est la première région à s'être dotée d'une Cres et les emplois en ESS représentent au moins 13 % de l'emploi régional, particulièrement avec les Mutuelles à Niort. «*On a donc théoriquement un potentiel assez conséquent et historiquement, pour des raisons de majorité contre le front national, les Verts ont réussi, à l'époque de Raffarin à faire passer des petites choses sur les questions d'environnement et aussi d'économie sociale et solidaire. On ne part donc pas de rien, mais il y a tout à faire germer*». Il existe une

représentation régionale d'une CPCA et avec la nouvelle majorité en 2004, on voit naître l'existence d'une commission dénommée «Emploi, développement économique, économie sociale et solidaire, dialogue social et transparence». Mais, il n'y a aucune Délégation à l'économie sociale et solidaire, reconnue «officiellement par la présidente», ni de budget identifié. Cependant cette année, une ligne budgétaire a été attribuée à l'économie sociale et solidaire Dans ce cadre, cinq axes de travail ont été construits. Il s'agit de repérer les activités de l'économie

sociale et solidaire, «*donc de leur donner une visibilité dans leur globalité (ce qui passe par un travail avec la Cres et l'Insee, assez pointu)* ; la mise en place d'une charte de qualité pour les services à la personne avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale tout en définissant des moyens de formations (VAE, etc.) dans ce secteur. Jean-Yves Le Turdu précise : «*aujourd'hui, les acteurs de l'économie sociale dans le champs des services aux personnes sont prêts à affronter*» les entreprises du privé ; s'orienter vers une politique de guichet unique au sein des Pays ; «*considérer la Cress (le deuxième S est*

*récent), comme une véritable chambre consulaire, le militantisme en plus (...). Cela fait d'ailleurs un peu tousser dans les CCI.*» ; former des personnes en insertion (référentiels communs pour l'embauche), valoriser les acteurs en travaillant sur la formation des bénévoles associatifs, l'ensemble de ces travaux de formation a déjà commencé, et enfin refonder l'implication des militants des mutualistes, car «*on se rend compte que nos mutuelles et nos coopératives sont dans un état déplorable en termes de co-gestion et d'implication des adhérents et des sociétaires.*».

## 2<sup>E</sup> TABLE RONDE

### Des réseaux d'acteurs impliqués sur les territoires

Présentation d'acteurs : rapport aux territoires et débat sur l'articulation avec les politiques publiques.

#### L'IAE est au cœur de l'ESS

##### Claude Alphandery

*président du CNIAE (Conseil national de l'insertion par l'activité économique)*

Claude Alphandery présente le CNIAE qui «*n'est pas un réseau, mais un conseil placé auprès du gouvernement, qui doit le saisir (le Conseil) de toutes les dispositions légales et réglementaires concernant l'insertion par l'activité économique tandis que le Conseil doit de son côté saisir le gouvernement de ses critiques, de ses propositions, des initiatives.*». Par ailleurs, le CNIAE est un lieu d'échanges qui réunit à travers des collèges, des administrations publiques, des élus parlementaires et des sénateurs, mais aussi des Conseils régionaux, des représentants des partenaires sociaux et des personnes qualifiées qui sont essentiellement des représentants des grandes

associations de l'insertion par l'activité économique. Et correspondant à ce conseil, dans chaque département, on trouve des CDIAE, qui sont sensiblement composés de la même façon.

Mais qui sont les réseaux de l'insertion par l'activité économique ? «*L'IAE est au cœur de l'économie sociale et solidaire (...), elle regroupe des structures qui vont du non marchand au marchand, mais qui ont pour caractéristique commune d'être dans le non lucratif. Elles ont une double valeur ajoutée : l'une est économique par la prestation de services qu'elles effectuent, l'autre est sociale par leur action solidaire d'accompagnement.*».

### La création d'une association régionale d'économie solidaire : une initiative citoyenne dans le territoire

##### Annie Berger

*Association régionale pour le développement de l'économie solidaire (Ardes) de Basse-Normandie*

L'ARDES a été fondée en 1995. C'est une «*initiative citoyenne*» ancrée dans la région de la Basse-Normandie qui travaille dans

des champs très divers (services à la personne, restaurants interculturels de quartier, accès aux soins). «*En créant cette*

structure, Nous avons essayé d'inventer, indique Annie Berger, des services de proximité solidaire. Cette initiative s'est développée à l'origine sans être intégrée à une quelconque politique publique, regroupant des usagers, quelques élus, des habitants, etc., avec la volonté de construire un autre rapport à l'économie et une autre façon de participer à la vie démocratique, à partir de l'activité». Depuis, l'ARDES travaille avec le Conseil régional (au départ, il était de droite), ainsi l'association régionale a pu

faire de «l'ingénierie» de projet. Puis «il y a eu un moment fort avec les Consultations de l'économie sociale et solidaire, rappelle Annie Berger, un moment, où en France a été impulsé un débat important qui a permis d'appréhender l'ESS par rapport à un territoire». L'ARDES a ensuite obtenu une subvention du secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, un moyen de poursuivre «la mise en débat» et de déboucher sur la création de deux maisons dédiées à l'économie solidaire à Caen et Alençon.

### Jean-Philippe Magnen

RTES

#### Premières conclusions

En ce qui concerne le thème des acteurs impliqués sur le territoire, il en ressort essentiellement, indique Jean-Philippe Magnen deux termes souvent employés : «tensions» et «coopérations». Le mot «coopérer» s'inscrit dans la volonté de coopérer à la fois avec les autres acteurs

(acteurs économiques, collectivités du territoire) et la volonté de coopérer aussi entre eux. Par ailleurs, on constate qu'il y a également une tension entre les acteurs et (...) une diversité d'approche par rapport aux politiques publiques.

#### Quelle contractualisation citoyenne ?

Jean-Philippe Magnen demande aux acteurs présents d'abord «en quoi ces évolutions à la fois négatives et positives de la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques influent sur les positionnements en tant qu'acteurs du secteur, mais également en tant qu'acteur sur le territoire ? (...). Mon autre question, poursuit Jean-Philippe Magnen est de savoir

quel est votre rapport à votre territoire, en quoi pouvez-vous répondre aux différents enjeux (...), notamment à la question de l'utilité sociale et à la question politique, comment les citoyens se réapproprient-ils l'espace public et en quoi ces liens sont-ils porteurs de liens sociaux et également à la question économique ?»

### Claude Alphanféry

président du CNIAE

Claude Alphanféry note que Jean-Louis Borloo a récemment évoqué des Contrats régionaux de cohésion sociale dans le cadre de la Lutte pour la cohésion sociale «Je crois qu'il faut approfondir vraiment cela pour un réseau comme le vôtre, insiste Claude Alphanféry (...) Rien ne se fera sans une contractualisation entre l'Etat qui reste

quand même le garant d'une politique de cohésion sociale, les collectivités territoriales (région, département, EPCI, communes, ... et les réseaux d'acteurs) (...). Organiser la contractualisation doit se faire avec les citoyens de manière ouverte, démocratique, transparente et claire».

## L'effacement de l'Etat interpelle l'économie sociale

### Joseph Merlet

Président de la CRES Pays de Loire

Pour la Chambre de l'économie sociale du Pays de Loire, on constate qu'il y a trois attitudes : il faut savoir à la fois résister au démembrement de l'action publique, à l'instar de ce qui s'est passé avec la scission de la DIES entre associations caritatives et entreprises, au vu de ce que l'Etat vient de faire en abandonnant les pays comme échelon d'organisation de l'action, Deuxièmement, il faut contribuer à de

nouvelles réglementations à l'échelon régional et troisièmement, *«il faut s'organiser entre nous»*. De ce point de vue là, on note déjà une évolution avec la Fondation du Crédit mutuel Créavenir qui soutient des projets alliant activité, emploi et cohésion sociale. *«Mais il faut éviter que ces fondations soient le paravent éthique de ces institutions bancaires.»*

### Nabil m'Rad

Délégué du réseau Coopérer pour entreprendre

Le réseau peut répondre à des enjeux de l'ESS. Coopérer pour entreprendre constitué de 36 coopératives d'activité permet à des entrepreneurs de tester leurs projets en conservant un statut de

salarié et a pour principaux enjeux de maintenir des activités dans les territoires ruraux et de *«favoriser l'émergence de nouveaux services, par exemple en Ile-de-France où il y a de nombreux cadres au chômage»*.

### Marie-Hélène Gillig

Finansol

Marie-Hélène Gillig aborde notamment la question du financement solidaire comme un enjeu de la cohésion sociale locale et insiste sur *«les acteurs de la finance solidaire*

*qui dans certains territoires ne se rencontrent jamais et où ce sont des logiques de concurrence qui dominant et dont il va falloir sortir»*.

## Le clientélisme Créer des lieux de convergence

### Dominique Geneston

Il pointe les rapports entre les collectivités et les associations. *«Il n'y pas de visibilité sur ce qu'est le monde associatif, constate Dominique Geneston. Quand on demande quelles sont les subventions attribuées, on a l'impression que c'est secret. C'est cela le*

*clientélisme»*. Du côté des élus, il y a une *«crainte du contre pouvoir. Par exemple, quelles sont les grandes villes de gauche qui ont mis en place un véritable budget participatif?»* Une proposition pourrait être de créer des cellules d'appui à la vie associative.

### Annie Berger

ARDES

En ce qui concerne le clientélisme répond Annie Berger *«les causes sont bien partagées entre élus et associatifs»*. *«Comment faire ensemble un projet commun pour pouvoir le mettre en discussion, le mettre en débat et puis rentrer dans un autre rapport, justement les élus, ceux qui sont dans la*

*démocratie représentative»*. Annie Berger propose de créer des lieux de convergence, non pas un réseau de citoyens qui s'organise dans le contre-pouvoir et un réseau d'élus *«mais des espaces où l'on peut construire autrement les choses»*.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

### Le privé s’empare des services de proximité. Que fait l’ESS ?

**Dominique Geneston**, fonctionnaire interroge les élus sur l’oubli par l’économie sociale et solidaire du secteur médico-social (petite enfance, personnes âgées, handicapés, etc.) qui est livré, par exemple en région Paca où on laisse le secteur privé «*créer des maisons de retraite, alors que l’on aurait pu dans les départements de gauche, essayer d’avoir pour optique de promouvoir le secteur associatif*».

### A Grenoble : un diagnostic local a constitué la base d’une dynamique en faveur de l’économie sociale et solidaire

**Jean-Marie Uhry**, Vice-président de la Communauté d’agglomération de Grenoble, en charge de l’économie sociale et solidaire veut aussi «*apporter son témoignage d’ élu*» et présente la démarche de l’agglomération. «*Nous avons d’abord fait un état des lieux sans prétention scientifique en estimant que le secteur représente 12 à 13 % de l’emploi local, comme partout et surtout en réalisant un diagnostic*». Cette orientation a permis d’aller vers les acteurs (environ 200) et également vers des grandes entreprises, le secteur hospitalier, la poste et des entreprises sous-traitantes, notamment des ateliers protégés.

Ce diagnostic a créé une dynamique, et débouché sur un plan de quatre ans, au niveau de la Communauté d’agglomération « *voté à l’unanimité*», mais «*il avait fallu précédemment faire un travail en interne auprès des fonctionnaires territoriaux*» qui n’ont pas l’habitude de «*gérer de la transversalité*». Ce diagnostic a aussi suscité la création d’une trentaine de chantiers ouverts aux acteurs, 400 associations.

### Une visibilité politique pour l’ESS

**Laurent Assathiany**, Mouvement d’économie solidaire (MES) demande au RTES de construire une visibilité politique de l’économie sociale et solidaire : «*Je pose la ques-*

*tion du rôle des collectivités territoriales et des élus que vous êtes pour construire une plus grande visibilité politique*» que celle qui existe aujourd’hui, à travers notamment «*un véritable travail d’animation ou de soutien à une animation politique de l’ESS*».

### Le développement local solidaire et le maintien de l’internalisation du service public : des enjeux fondamentaux.

**Denis Stockink** de la Fondation européenne pour la solidarité et **Henri Aravelo**

Le développement local solidaire a été peu mis en évidence lors des présentations précédentes, il constitue un «*élément transversal qui a un fondement pour l’avenir des territoires que vous représentez (...)*», indique Denis Stockink et la ville de Lille est connue au niveau européen pour son chantier «*développement local solidaire*», une bonne pratique reprise dans différents pays européens. C’est un enjeu en tant que tel». Au-delà des enjeux, et de celui-là en particulier, il faut construire une boîte à outils utilisable de manière commune dans les territoires, car les enjeux sont les mêmes partout.

Henri Aravelo rappelle à son tour que si l’on aborde les enjeux, on doit aussi travailler «*sur la question du lien entre l’intérêt général et les services publics, c’est-à-dire sur la question du maintien de la gestion d’un certain nombre de services publics à l’intérieur de la collectivité et non l’externalisation (...)* et comment développer des alliances objectives (...) entre les collectivités locales et les acteurs de l’économie solidaire».

### Un plan global d’éducation et des outils pédagogiques est mené à Grenoble

**Colette Fillion-Nicollet**, Ville de Grenoble, Membre du RTES

Un plan global d’éducation dans des écoles primaires se met en place. Ce qui se traduit par de l’éducation au développement en général, à l’environnement urbain, aux tris des déchets, etc. Par ailleurs, dans le

cadre d'un Conseil local Education-jeunesse, qui mobilise le monde socio-culturel, un axe économie solidaire a été inscrit et «travaillé autour de la transmission dans l'animation de cette forme d'économie. Car il faut sensibiliser» largement «en créant des outils pédagogiques et de l'échange».

### **La mise en œuvre du soutien de la région à l'ESS.**

**Claude Taleb**, Vice-président à l'Économie sociale et solidaire en Haute-Normandie

L'origine du déclic en faveur de l'émergence d'une politique de l'ESS fut un forum consacré à l'économie sociale et solidaire, qui a été organisé à l'automne 2005. Cet événement a suscité un intérêt considérable, rassemblant 200 à 250 acteurs. «L'ensemble des personnes présentes ont reconnu l'utilité pour elles d'avoir cette visibilité et de rencontrer une espèce de volonté politique (...), une volonté de soutenir le développement de l'ESS». Suite à ce forum, un rapport a été réalisé, «témoignant de l'engagement de la région en faveur de l'économie sociale et solidaire», une ligne budgétaire a été votée, 100 000 euros en 2005 ; des ateliers ont été mis en place pour «co-élaborer la politique régionale», l'un devant déboucher sur un centre de ressources de l'économie sociale et solidaire, l'autre a trait aux outils, le troisième concerne les clauses solidaires dans les marchés publics et le quatrième s'attelle à lancer un appel à projets à la fin de l'année.

### **Repréciser concrètement les enjeux**

**Alain Yvergniaux**, Rennes

Il est essentiel de «clarifier et de renvoyer l'économie sociale et solidaire aux enjeux du développement territorial» et de définir ce qu'est concrètement l'économie sociale et solidaire, constate Alain Yvergniaux. Comment ? En expliquant mieux les enjeux de l'ESS par rapport à la création d'emplois, l'attractivité du territoire, la lutte contre l'exclusion et le «ghetto français», selon le titre du livre d'Eric Maurin, et en travaillant sur l'articulation de l'ESS avec les services publics.

### **Développement économique et emploi : prouver la supériorité de l'économie sociale et solidaire**

**Jean-Marc Brûlé**, Conseiller régional d'Ile-de-France, Président de la Commission

Promouvoir l'économie sociale et solidaire est l'axe de travail de la nouvelle délégation à l'ESS. Ici, «on est vraiment dans une jungle», dit d'entrée de jeu Jean-Marc Brûlé. Dans ce contexte, les projets et les orientations sont les suivants : un centre de ressources est à l'étude et il faut articuler l'ensemble des dispositifs existants dans le domaine de la formation, de l'accompagnement et de l'accès aux financements des projets d'économie sociale et solidaire. Autres axes de travail : mettre en place un appel à projets permanent, créer des outils financiers solidaires dédiés. Pour promouvoir l'économie sociale et solidaire, il faut donner des moyens qui «crédibiliseront l'économie sociale et solidaire». Elle pourra ainsi «prouver sa réussite économique supérieure en qualité, mais aussi supérieure en quantité et en chiffres à l'économie classique».

### **Les clauses éthiques ne sont guère applicables aujourd'hui tandis que les projets d'ESS peuvent rencontrer l'hostilité des syndicats.**

**Jean-Philippe Magnen**, Nantes-Métropole. Bureau du RTES

En réponse à une question de la salle, au sujet des clauses éthiques et équitables dans les achats publics, «les intentions étaient louables, explique Jean-Philippe Magnen, mais l'acte est difficile». En revanche, cela apparaît plus facile d'appliquer des clauses d'insertion et environnementales. Pour avancer dans ce domaine, une étude-action portant notamment sur le repérage de filières de l'économie sociale et solidaire et de labels vient d'être lancée pour sensibiliser les services, tout en travaillant avec les réseaux.

Quant à la question des services publics, l'économie sociale et solidaire et ses relations avec les syndicats, la question s'avère complexe et «ambiguë» : localement, les



syndicats se sont opposés à un projet de création d'une crèche parentale «en accusant la collectivité de démanteler le service public». Ce rejet «nous pose un problème. Effectivement, l'ESS est une alternative non seulement au marché (...), mais aussi une condition de modernisation du service public (...) ce qui demande de notre part de travailler de concert avec les organisations syndicales»

## CONCLUSION

Christiane Bouchart, Présidente du RTES note que la salle de l'Assemblée nationale, pour sa 1ère journée nationale d'échanges et débats a accueilli sans discontinuer à la fois élus et techniciens des collectivités adhérentes et acteurs de l'ESS soit plus de cent personnes dont des élus de plus d'une trentaine de territoires, qui se sont pressés durant toute la journée pour appréhender la contribution des territoires au développement de l'ESS. Elle remercie chacun de sa participation.

La structuration autour de 2 table-rondes, l'une, le matin consacrée aux politiques mises en œuvre par les collectivités, et l'autre, dans le courant de l'après-midi, centrée sur les témoignages des acteurs de l'ESS et leurs attentes à l'égard des collaborations à nouer sur les territoires a permis de soulever plusieurs points qu'il conviendra d'approfondir dans les années qui viennent.

Ainsi que l'a bien noté Henri Arevalo, élu du Sicoval (Sud Est Toulousain) : «Nous sommes encore dans le convaincre», Les quatre témoignages présentés venus de collectivités de tous niveaux (ville, agglomérations, région) adhérentes du réseau, et les échanges avec la salle traduisent en effet que les politiques publiques d'ESS sont encore en construction et qu'il faut les faire comprendre du grand public comme des autres élus.

**Marie-Hélène Gillig**, *Finansol*

Il faut que l'économie sociale se donne les moyens de sa visibilité : «lorsque les entreprises de l'économie sociales sont excellentes (...) personne ne sait qu'elles appartiennent à l'économie sociale», note Marie-Hélène Gillig. Et il faut définir mieux aussi ce qu'elles ont de différent.

Dans un contexte général, plutôt morose, note Christiane Bouchart, Martine Billard, députée verte de Paris, a bien pointé les responsabilités d'un gouvernement qui ne reconnaît à ce jour que deux secteurs, un secteur privé marchand et un secteur public, puis Geneviève Perrin-Gaillard, députée socialiste des Deux-Sèvres, membre du groupe d'études parlementaires sur l'économie sociale, a insisté avec force sur les enjeux actuels de l'ESS, à l'heure de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) et du Traité constitutionnel européen.

### D'ABORD CONVAINCRE

Développer l'ESS commence donc par un travail d'explication et de conviction. «L'ESS, Il faut d'abord démontrer que ça existe», comme l'a fort bien noté Jean-Patrick Masson, élu à la Communauté d'agglomération de Dijon. Paradoxalement, ce n'est pas le grand public le plus difficile à convaincre, il faut d'emblée savoir faire face au scepticisme des autres élus, qui ont souvent, sinon des a priori négatifs, du moins une grande méconnaissance de cet ensemble flou qu'ils ramènent souvent au périmètre mieux circonscrit des mutuelles. «Il faut être pédagogue, abandonner un langage trop militant, parler d'intérêt général plutôt que d'utilité sociale par exemple...» a recommandé Alain Yvergniaux, en charge

de l'ESS à Rennes-Métropole et expérimentateur de longue date de l'ESS sur son territoire (voir lettre du Réseau n°3) et cela pour que les financements affectés aux projets ne soient plus des «subventions», jugées souvent à fonds perdus, mais des investissements producteurs d'avenirs.

S'adresser au public, semble paradoxalement plus aisé. De Lille à Grenoble, en passant par Champigny, Chevilly-Larue ou Nantes, tous les territoires, toutes les collectivités ont proposé des Assises, forums, semaines, salons, voyages en économie sociale et solidaire. Drainant des dizaines, des centaines voire des milliers de visiteurs, ces initiatives sont des occasions de rencontres et de coopération avec, et entre tous les acteurs d'un territoire et une manifestation concrète et vivante d'une réalité multiforme, des occasions de convaincre.

De nombreuses questions se posent. Qu'un haut-fonctionnaire souligne la dérive des cliniques vers le tout-privé en région Paca, ou un élu de Poitou-Charentes, le défi de la disparition des congrégations gérant des maisons de retraite, que des syndicalistes s'associent

aux démarches d'économie solidaire en Normandie et contestent une crèche parentale à Nantes, que des acteurs de l'économie sociale notent de légers signes de reprise alors que d'autres évoquent rien moins qu'une monnaie solidaire, et que d'autres engagés dans l'économie solidaire depuis l'origine, il y a 20 ans, redoutent l'instrumentalisation qui leur ferait le perdre le sens d'une action qui a justement le sens de redonner à l'économie une boussole...

Le champ de l'économie sociale et solidaire apparaît alors bien dans toute sa diversité. Car au-delà des énoncés vertueux de la participation citoyenne, de la relation entre services publics et initiatives solidaires, du renouvellement de pans entiers de l'ESS pris entre caritatif et marché... chaque question constitue en soi un thème pour les réflexions et travaux du RTES. Troisième secteur, à la résultante des tensions entre poussée libérale et résistance statutaire, quantité négligeable pour les uns, cheval de Troie pour les autres, l'économie sociale et solidaire est espace d'innovations fragiles mais bien réelles pour tous les acteurs ou élus qui en font le choix.



# Services aux populations et Économie sociale et solidaire





le 8 juin 2005  
à Lille

---

## Services aux populations et Économie sociale et solidaire

Ginette Verbrugge, Vice-présidente du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, déléguée aux Relations internationales, Partenariats associatifs et à l'Économie solidaire, représentant Daniel Percheron, Président de la Région et Christiane Bouchart, Présidente du RTES et Adjointe au maire en charge de l'Économie solidaire à Lille ont introduit la journée.

### Ginette Verbrugge

*Vice-présidente du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, déléguée aux Relations internationales, Partenariats associatifs et à l'Économie solidaire*

Le Nord-Pas-de-Calais, qui connaît un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale, est «également identifié comme une région innovante dans le champ associatif et dans l'économie sociale et solidaire. On se rappelle notamment qu'en 1994, le Conseil régional avait organisé des assises pour l'emploi et le travail dans la région sous la houlette de Marie-Christine Blandin. Une initiative innovante, qui réunissait entrepreneurs, associations, pouvoirs publics et syndicats pour réfléchir ensemble à un nouveau rapport au travail, de nouvelles activités et au rôle de chacun dans l'économie. Cette réflexion nous a fait avancer. Depuis lors, de nombreuses initiatives se sont développées, notamment autour des associations de chômeurs». Le Conseil régional soutient, indique Ginette

Verbrugge, le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS). Son élaboration s'est effectuée sur la base d'un processus de concertation et de réflexion collective avec les structures en acteurs et les autres partenaires institutionnels. La nature de ce plan n'est pas une nouvelle politique publique mais une mise au pot commun sur des moyens existants autour par exemple de la production de connaissances, la professionnalisation, l'amélioration de l'environnement financier et d'activités nouvelles. D'une manière générale, il s'agit de privilégier, notamment dans les services à la personne, une approche collective qui favorise le lien social et soit accessible à tous, ce qui fait complètement écho au thème de la journée.

### Christiane Bouchart

*présidente du RTES et adjointe au maire en charge de l'Économie solidaire à Lille*

Christiane Bouchart explique que l'économie sociale et solidaire doit s'affirmer comme une composante de l'économie plurielle, et non un dispositif à part, en marge de l'économie dominante, et qu'ainsi elle a été «réaffirmée» lors de la première journée du RTES, en décembre de l'année dernière. Il s'agit bien d'une économie sociale et solidaire qui s'inscrit

dans une logique de création d'emploi, d'innovation sociale, etc., et qui répond à une demande sociale non satisfaite. L'économie sociale et solidaire peut apporter des réponses pour les services publics, mais à condition qu'elle soit le fruit d'un véritable débat, d'une concertation et d'une co-construction dans un cadre défini. Pour ce faire, interroge Christiane

Bouchart, faut-il un label, des enquêtes sur la notion d'utilité sociale ? et quel débat, fondé sur des réflexions autour des échanges économiques, le multi-partenariat, les alliances, le contexte législatif, etc., entre

les acteurs publics et les acteurs de l'économie sociale et solidaire est nécessaire ? Autant de questions qui vont se poser pour cette deuxième journée d'échanges du RTES.

## PREMIER TEMPS DE LA MATINÉE

### Sur la notion d'utilité sociale

#### Jean Gadrey

Professeur d'Économie à la Faculté des Sciences économiques de Lille et auteur de "Socio-économie des services", Éditions La découverte, Coll. Repères, 2003

«Parler de l'utilité sociale, des associations et de l'économie solidaire est une question délicate», précise d'entrée de jeu Jean Gadrey. Une raison à cela : il existe peu de données fiables et de points de consensus,

même si on repère quelques expérimentations, menées par l'Avisé notamment. Son intervention reprend un ensemble de problématiques et pose les questions essentielles sur un mode opératoire.

#### LA QUESTION DE L'UTILITÉ SOCIALE ÉMERGE DANS UN CONTEXTE DE RÉGULATION DE LA CONCURRENCE ET DE MULTIPLICATION DE NOUVELLES FORMES D' ACTIONS COLLECTIVES DANS LE CADRE DES SERVICES

C'est dans un contexte de régulation de la concurrence qu'est apparue la notion d'utilité sociale. En effet, il a fallu que les pouvoirs publics, dans les années 90 gèrent la question de la concurrence loyale entre le secteur associatif et le secteur privé. Le terme d'utilité sociale est apparu à ce moment-là. On le trouve en effet dans «la fameuse instruction fiscale» de 1998 concernant la fiscalité des associations. Celle-ci propose une exemption d'impôts pour les associations à but non lucratif, cette mesure fiscale étant justifiée au nom de l'utilité sociale «qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou de manière peu satisfaisante». Cette instruction fiscale est destinée à des associations qui peuvent contribuer à des missions de service public et d'intérêt général et dont les publics sont des personnes défavorisées socialement : des chômeurs, des personnes en situation d'exclusion, des handicapés, etc. De nombreux textes font référence à cette notion depuis lors.

Dans la notion d'utilité sociale telle que définie dans ce contexte, ce qui est en jeu, c'est un «accord politique entre les pouvoirs publics,

le milieu des entreprises et le milieu associatif du même ordre que la notion d'intérêt général, laquelle est l'épine dorsale du droit public français et a servi à réguler les rapports entre les entreprises privées et les pouvoirs publics». L'utilité sociale correspond ainsi à une variante de l'intérêt général.

A la même époque, en France, comme d'autres pays, on assiste à une progression significative de la production de services sociaux dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Ce qui sous entend que nous entrons dans une problématique collective de prise en charge de services sociaux. S'agissant des causes de ce mouvement, deux essentielles apparaissent. Si le tournant libéral des années 80 y est pour quelque chose, tout comme la politique de l'État qui réduit son intervention et délègue à l'initiative privée dans ce domaine, il existe un autre facteur : celui de la montée en puissance de formes d'actions collectives, communautaires, associatives, mutualistes, coopératives revendiquant leurs actions au nom de l'intérêt général dans une vision alternative, en quelque sorte «l'intérêt général d'initiatives privées», rai-

son «*plus positive*». Et ce positionnement n'est pas sans poser problème. En effet, penser dans le même temps l'initiative privée et communautaire et l'intérêt général ne va pas de soi. Il y a là une «*difficulté*», relative au caractère universel de ces services. «*Oui, les associations ont produit des innovations majeures, faisant face à de nouveaux besoins*», mais si l'on admet que ces besoins sont essentiels et doivent donc

être universels (par exemple, les gardes d'enfants, les services aux personnes âgées), alors leur utilité sociale devrait être évaluée globalement «*sur tous les territoires et pour tous les publics*». Il y a donc une responsabilité conjointe de l'Etat et de l'économie sociale et solidaire à réfléchir à la couverture satisfaisante de ces services, «*faute de quoi, on ne pourra pas affirmer que les droits essentiels sont respectés*».

## L'OBTENTION DE FONDS PUBLICS : CONTRACTUALISATION ET ÉVALUATION

Dans le cadre de délégations de services publics ou de missions d'intérêt général, l'Etat, les collectivités locales, etc. demandent aux acteurs porteurs de ces délégations des résultats significatifs et évaluable. Cette demande, qui s'apparente en réalité largement à une contrainte, est relativement complexe à mettre en œuvre, et ce particulièrement dans le secteur sanitaire et social, surtout depuis la loi de janvier 2002. D'une manière générale, les faits montrent qu'il s'agit même plutôt d'une évaluation qui s'apparente à du contrôle, et ce pour deux raisons : la quasi absence de démarche collective dans la construction de la méthode et des outils d'évaluation ; la difficile question de l'évaluation de l'utilité sociale, qui en réalité, est en soi impossible à réaliser. Dans les faits, l'évaluation n'est pas «*intégrée, elle n'est pas au centre, il ne s'agit pas d'un appui aux acteurs dans une démarche réflexive*». C'est pourquoi des acteurs refusent que l'on réduise leurs actions «*à des tableaux et à des données techniques*», visibilisant les tensions qui sont au cœur de la question même de l'évaluation.

De plus, des controverses existent entre les associations. Certaines contestent l'obligation de justifier l'utilité sociale de leur action, et estiment que cette justification pourrait conduire à des dérives, par exemple celle d'un certain utilitarisme social conservateur. A ce sujet, il y a des débats contradictoires, une controverse. «*C'est un débat sain. Il faut rester ouvert à la pluralité des points de vue. Il est source de progrès. Le plus dangereux serait d'adopter un point de vue venu d'en haut.*»

Finalement, «*l'utilité sociale, selon ma définition*», résume Jean Gadrey, «*une association qui rend des services divers à ses membres et à ses publics et qui parfois vend des biens ou des services. Mais son action a d'autres effets de type collectif ou sociétal. Ce sont les bénéfices pour la collectivité qui sont appelés utilité sociale ou valeur sociétale. Ces actions ne correspondent à aucun marché. Des ressources sont nécessaires, dont le bénévolat et les dons privés font partie, mais essentiellement, des aides publiques, aides dont la contre partie est constituée des bénéfices collectifs. D'où l'exigence d'évaluation de l'utilité sociale ou bénéfices collectifs.*»

## TENTATIVE DE MISE AU POINT DE CRITÈRES DE DÉFINITION DE L'UTILITÉ SOCIALE : PRINCIPES ET PRATIQUES

### Utilité sociale à forte composante économique

Beaucoup de services d'économie sociale et solidaire coûtent moins cher que des services équivalents du service public ou

lucratif. Cependant, «*comparons-nous ce qui est comparable ? Quel est le degré de professionnalisme ? Les salaires sont-ils les mêmes ? Quels sont les points de comparaison ?*»

### **Utilité sociale et réduction des coûts économiques**

Les structures de l'insertion par exemple, qui accueillent les chômeurs et prennent part à leur retour au travail, «*participent à la réduction des coûts du chômage*». Cette réduction est «*difficile à chiffrer dans l'évaluation objective des coûts évités*». C'est dans le cas du chômage de longue durée surtout que les structures de l'insertion participent à la «*production de richesse économique*».

### **Utilité sociale et territoires**

L'existence d'un tissu associatif sur un territoire a un impact en terme de lien social, mais aussi en terme économique. L'évaluation de cet apport passe par un recensement des actions associatives pour évaluer la dynamique territoriale.

### **Utilité sociale et lutte contre les exclusions, les inégalités, le développement durable**

Trois catégories apparaissent : le combat contre la pauvreté et le développement des capacités des personnes ; les ONG de solidarité internationale ; l'environnement, l'écologie, l'équité entre les générations. D'une manière générale «*Quand on met en avant l'utilité sociale des acteurs de l'économie sociale et solidaire, il est important de ne*

*pas oublier les risques de désengagement de l'Etat, parfois souhaitable, parfois non* ». La notion de délégation de service public doit rester présente avec l'exigence de l'égalité de tous sur tous les territoires.

### **La contribution de l'économie sociale et solidaire à la démocratie participative et au lien social**

Les critères de référence dans ce domaine d'action sont : le lien social de proximité (au-delà de la redistribution nationale) avec des formes de réciprocité, la recréation de liens sociaux, et d'insertion. De ce fait, la capacité des associations à redonner la parole à des personnes qui ne l'ont plus est déterminante. Pour autant, penser en terme de lien social fait prendre le risque d'un écueil. «*Le risque, c'est qu'à trop mettre l'accent sur le lien social, on néglige la solidarité garantie par l'Etat. Ce qui peut engendrer de l'inégalité entre les publics sur les dynamiques de lien social qui ne sont pas assurées sur l'ensemble du territoire. Le risque serait donc de créer un lien social « communautariste* ». De ce point de vue, et même s'il reste de nombreuses questions en suspens, on peut considérer que l'économie sociale et solidaire est un lieu d'innovation, peu reconnu encore, mais important en matière sociale, économique et institutionnelle.

## **LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DE L'UTILITÉ SOCIALE DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### **Principes**

La valeur principale invoquée pour évaluer les actions de l'économie sociale et solidaire est l'innovation sociale. Ceci s'apparente à la capacité de découvrir de nouveaux besoins, d'apporter des réponses originales et adaptées, et d'inventer des nouvelles institutions et des structures (finances solidaires, SCIC, etc. ).

La mise en avant de valeurs fondatrices est également systématique : le désintéressement, le don, le bénévolat et de règles de

démocratie interne. Mais on peut se demander si ces valeurs font partie de l'utilité sociale l'économie sociale et solidaire ? Le débat est encore ouvert. «*Certains disent que la mise en pratique de ces valeurs parce qu'elles sont contagieuses à d'autres secteurs de l'économie sont à valoriser comme critères pouvant concerner l'ensemble de la société. Mais attention, le désintéressement peut cacher des objectifs moins nobles*».

En tout état de cause, et quelles que soient les variables sur lesquelles on base le travail d'évaluation, il faut bien distinguer l'évaluation de la qualité du service visible rendu et l'évaluation de l'utilité sociale des activités. D'une certaine manière, il s'agit donc de distinguer l'indi-

viduel du collectif dans l'évaluation. Et identifier «*la portée social*», qui est différente de la qualité de service.

Enfin, et pour toutes les étapes, il faut se poser la question essentielle : comment rendre l'évaluation aussi participative que possible ?

## MÉTHODE

### Il existe quatre étapes dans le processus d'évaluation

La première étape est la «mise à plat du projet associatif au regard des valeurs de l'utilité sociale. Cela peut être un moyen de relancer le projet associatif».

La deuxième est l'analyse du public cible et sa diversité : il faut distinguer les associations qui accueillent des publics avec des difficultés fortes et ceux qui accueillent des publics avec moins de difficultés.

La troisième consiste à évaluer les actions en réalisant des rapports d'activités, en chiffrant les moyens mis en œuvre. Quelle réduction effective de l'exclusion, quels gains d'autonomie ? etc. Pour nombre d'acteurs (financeurs), ces critères sont «*l'essentiel*». S'il faut bien convenir qu'ils sont importants, il serait dangereux de réduire les résultats de l'action associative à ces seuls critères de résultats visibles. En effet, selon le territoire, plus ou moins difficile, le public, lui aussi plus ou moins difficile, on pourrait avoir des écarts très importants, qui ne seraient pas liés à la qualité du travail mené par les associations. L'évaluation devrait toujours se terminer par des tableaux de bord chiffrés et des critères quantitatifs. Il est également nécessaire d'y ajouter des témoignages, des descriptions de méthodes... qui seront de précieux indices pour mesurer l'utilité sociale. *«Il y a des limites à la quan-*

*tification de l'utilité sociale. Et il faut faire reconnaître aux partenaires ces limites*».

Il existe un travail en cours avec des structures d'insertion en Nord Pas-de-Calais avec des publics particulièrement en difficulté (discrimination positive) dont on peut rendre compte. La question posée était la suivante : comment mener des évaluations d'utilité sociale «*qui rendent justice à ce choix*», et qui permettent de réévaluer le résultat de leur action en ne se limitant pas à un taux de retour à l'emploi ? La grille d'évaluation sur laquelle on travaille distingue deux grandes catégories : les bénéfiques sociaux avec la réduction du chômage et les bénéfiques individuels pour les chômeurs s'inscrivant dans des objectifs sociétaux. Dans les critères traditionnels, on ne prend en compte que la réduction de l'exclusion et le retour à l'emploi. Mais en fait, trois catégories de résultats sont nécessaires : la réduction de l'exclusion professionnelle, qui ne prend pas en compte le retour à l'emploi ; la réduction de la désaffiliation sociale (insertion quotidienne par les liens familiaux, le logement) ; la récupération d'une capacité personnelle d'autonomie et d'amélioration de l'image de soi (santé, estime de soi, capacité à faire des projets de vie). Tels sont des critères qui peuvent être testés et que le travail en cours dans le NDPC utilise.



## DÉBAT

### «La notion d'utilité sociale, la place-vous au niveau européen ?»

**Jean Gadrey**, La construction de cette notion en France relève de l'intérêt général. La notion d'utilité sociale «franco-française» n'est pas identique dans les autres pays. Il existe un besoin de confronter les points de vue des chercheurs pour avancer vers de nouvelles conventions au niveau européen. Et cela existe déjà par exemple sur les entreprises sociales. Par ailleurs, on note qu'il existe une conception anglo-saxonne du non lucratif et une conception plus exigeante en France de l'économie sociale et solidaire.

### Quelle différence y a-t-il entre économie sociale et économie solidaire ?

**Jean Gadrey**, L'histoire de la construction de l'économie sociale et celle de l'économie solidaire n'est pas identique. Si on reconnaît la pluralité des dimensions de l'économie sociale et solidaire, il y a effectivement les mutuelles et les coopératives. Il faut accepter la complexité pour prendre en compte cette pluralité. «*Trop simplifier risquerait de reprendre des vieux critères qui ne nous conviennent pas. En ce qui concerne la question de l'utilité sociale et mes travaux, je ne vois pas l'intérêt d'introduire des différences.*»

**Dans le cadre d'une recherche d'un dispositif pour l'emploi, l'économie sociale et solidaire est un concept très difficile à promouvoir sur le terrain, avec une grande difficulté à faire reconnaître l'utilité sociale, quand les interlocuteurs parlent PIB, chiffres d'affaires... Comment se faire entendre et comment comparer des choses comparables ? (Jean Marc Leculier, Conseil régional Rhône-Alpes)**

**Jean Gadrey**, La notion d'utilité sociale n'est pas stabilisée. Il a fallu plusieurs décennies pour faire entendre la notion d'intérêt général, il en est de même pour la notion d'utilité sociale. Depuis quelques années, il existe de plus en plus de textes

législatifs qui font référence à cette notion, elle a commencé à s'inscrire même si ce n'est pas encore largement partagé. Et mesurer ce qui pourrait être, dans le secteur associatif un équivalent du chiffre d'affaires, «*je n'y crois pas du tout, car il faut accepter la complexité. Je plaide pour des grilles à critères multiples. Je ne pense pas que l'idée de construire un indicateur synthétique, l'utilité sociale, pour une association soit satisfaisant. L'indicateur n'est qu'un résumé objectif de résultats globaux utiles pour évaluer des critères macro-économiques (richesse, éducation, santé...). Il serait dangereux d'utiliser un tel tableau, qui se termine par un seul chiffre au final. En revanche, je crois à l'utilité d'indicateurs synthétiques sur des territoires. Tout ce qui compte ne se compte pas et c'est particulièrement vrai pour l'utilité sociale.*»

**Vous avez peu développé l'idée de bénéfices collectifs. Par exemple, quand on voit des associations d'insertion qui maintiennent des activités qui ne seraient prises en compte par personne. Dans ce tiers secteur, il s'agit de mesurer l'utilité sociale sur le territoire. Il faudrait s'attarder beaucoup plus sur cet aspect que vous ne l'avez fait dans vos grilles d'analyse. (Danielle Cornet, Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Plaine Centrale Val-de-Marne).**

**Jean Gadrey**, Oui, mais j'ai dû faire des choix. Dans les cas que vous citez, on peut peut-être penser à des équivalents monétaires. Ce qui est différent des associations que j'ai citées et de la contribution au lien social. On aurait besoin de résultats de plusieurs évaluations sur différents territoires. Ce sont des choses qui sont en cours. Il y a donc de l'espoir.

**L'insertion par l'activité économique coûte cher. Mais elle produit 42 M€ en Région Pays-de-la-Loire, sur l'ensemble du territoire ! C'est une notion d'intérêt général. Par ailleurs, les gril-**



les que vous présentez peuvent-elles faire l'objet d'un débat régulier entre les parties prenantes de manière à faire avancer les phénomènes des représentations ? (Jacques Dughera, Secrétaire général du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE))

**Jean Gadrey**, C'est seulement quand les outils sont appropriés et revendiqués par les acteurs et les parties prenantes qu'ils ont du sens. Si ce n'est qu'un outil technocratique, cela n'a pas de sens. C'est au contraire plus dangereux.

**Est-ce que cette éventualité d'évaluation de l'utilité sociale relève des acteurs ou de contraintes publiques ? Et pour quelle finalité ? Est-ce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se poser la question de l'éga-**

**lité territoriale ou à l'Etat de garantir cette égalité ?**

**Jean Gadrey**, Première réponse, les deux sont possibles. Ce ne sont pas les acteurs associatifs qui ont pensé ces outils. Le CNVA (Conseil National de la Vie Associative) s'est positionné en 1983 parce qu'il sentait un danger. Mais si les acteurs s'emparent du sujet, ils pourront mieux intervenir pour que l'objet ne soit pas détourné. *«Je considère que c'est le travail des associations et de l'Etat»*. Le secteur associatif est particulièrement pertinent pour mettre en évidence des besoins nouveaux non ou mal satisfaits et en faire état au politique pour qu'il trouve la réponse la plus adaptée, y compris par le conventionnement de mission de service public. On peut envisager de se tourner vers de nouveaux partenariats public-privé-associatif pour satisfaire ces besoins.

## DEUXIÈME TEMPS DE LA MATINÉE

**La contribution des services d'utilité sociale à la création de richesse et d'emplois.**

**Philippe Frémeaux**

Directeur de la rédaction d'Alternatives Economiques

Avec la participation de Martine Aubry, Maire de Lille ; Valérie Létard, Sénatrice du Nord ; Gérard Quénel, Secrétaire national de la CGT, Gaby Bonnard, Secrétaire national de la CFDT ; Philippe Deplanque, Délégué national des Francas ; Alain Villez, Conseiller technique UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), et Henri Arevalo, Vice-président de Sicoval, Communauté d'agglomération de Toulouse Sud-Est, et trésorier du RTES.

**Martine Aubry**, expose dans un premier temps l'engagement de la municipalité qui a permis de créer de nouvelles activités, de nouveaux services.

*«Les services à la population sont l'une des priorités d'une mairie. Certains sont publics, certains sont assumés par le secteur privé lucratif. Mais ces services sont de plus en plus remplis par des associations, qui sont en*

*avance, qui mettent en place des réponses innovantes (tri, récupération...). La France semble s'engager vers le développement de "petits boulots". Or, une partie de la solvabilité de ces besoins doit être assurée par la collectivité et non laissée au service du gré à gré pour ceux qui en ont les moyens. Nous n'avons pas encore passé le cap du statut et de la reconnaissance des métiers de services*

à la personne». La maire souligne que le champ de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées est très grand et que l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie) a créé un certain nombre d'emploi, même si la professionnalisation est insuffisante, ce qu'elle déplore. Il y a aussi dans ces emplois des technicités de plus en plus grandes et un sens de la responsabilité. Elle souligne qu'il faudrait reprendre l'effort de formation pour les professionnels. Martine Aubry considère que l'économie sociale et solidaire invente des moyens pour rendre accessibles le sport et la culture à des populations qui n'y auraient pas accès autrement. *«Il y a une vraie créativité de ce côté-là. L'intuition des Nouveaux Emplois, Nouveaux Services résidait en cela. En effet, quand on crée la réponse, on peut créer la demande (ou du moins, sa solvabilisation). Lille a reconnu 40 métiers pour réintégrer dans la fonction publique les 350 emplois jeunes municipaux et les emplois jeunes ont permis de mettre en exergue des besoins majeurs dans les milieux associatifs en trouvant des formes innovantes»*. Pour elle, l'économie sociale et solidaire contribue donc bien à garantir l'efficacité économique, l'utilité sociale et l'intérêt général.

**Philippe Frémeaux**, souligne que dans le propos de Martine Aubry la construction du lien social pour tous fait partie du développement économique. L'économie sociale et solidaire ne vise pas d'abord ou exclusivement les pauvres, mais ce sont bien des services utiles à tous qui sont visés (croisement, inclusion...). La reconnaissance des personnes qui assurent les services et les modes de management, qui incluent les usagers, les professionnels et d'autres porteurs, est nécessaire.

**Philippe Déplanque**, des Francas, rebondit. *«Dans une organisation comme la nôtre on ne se pose pas assez la question de l'impact de ce qui est produit. En quoi les politiques de loisirs éducatifs contribuent-elles à créer du lien social sur les territoires ?»* Il y a une forte demande sociale dans ce

domaine (voir étude du Crédoc en 2002), tel est le contexte du travail des Francas. Il y a une «offre éducative peu accessible et peu valorisée». il souligne que les collectivités locales ont beaucoup contribué à développer l'offre de services éducatifs qui sont porteurs de lien social, et qu'elles ont souvent trouvé des partenaires associatifs pour concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets face à de nouvelles demandes, notamment liées à la réduction du temps de travail. Et *«C'est dans le temps libre qu'il existe le plus d'inégalité sociale et d'exclusion potentielle.»* La collaboration renforcée avec le nouveau intercommunal mais aussi avec les associations et les entreprises permet de stimuler le développement local durable et génère de nouveaux projets producteurs de citoyenneté. il rappelle que le développement de la citoyenneté des enfants et des jeunes est un pari pour l'avenir. *«Nous contribuons de cette manière à accroître du bien commun.»* De plus, l'animation socio-culturelle crée beaucoup d'emplois. *«Il y a dans ce secteur un réservoir d'emplois pour les jeunes.»*

**Philippe Frémeaux**, estime que le travail produit par les Francas est à l'évidence de l'utilité sociale, qui n'a pas besoin d'être quantifiée et qui *«produit quelque chose d'utile à tous»*.

**Alain Villez**, de l'Uniopss, rappelle que l'Union intervient dans l'aide et l'accompagnement à domicile (personnes âgées, handicapées et les familles en difficulté). Ces services ont un périmètre difficile à estimer, d'autant qu'il faut inclure la part des employeurs de gré à gré (ce qui représente 800 000 emplois sur un total de 1 300 000). Les 6 000 associations de l'Uniopss embauchent, quant à elles, 250 000 salariés, et *«Il s'agit de vraies embauches»*. Ces activités se sont trouvées irriguées par l'injection de crédits socialisés et par la mise en place de nouvelles prestations, APSD, APA et la prestation de compensation du handicap. Par ailleurs, historiquement, il souligne que *«les associations ont été presque contraintes*

à accompagner l'emploi de gré à gré par le biais du service mandataire». Dans ce cadre, la question des personnes dépendantes est cruciale. Les associations peuvent-elles continuer à faire du gré à gré avec ce type de public alors que l'on sait que le service en est considérablement altéré. C'est une question qui nous paraît essentielle. Il rappelle d'ailleurs que l'APA au départ tendait à «décourager» l'aide à domicile mandataire.

**Alain Villez**, poursuit, en rappelant que l'une des dernières avancées législatives du secteur est la loi du 2 janvier 2002, qui inscrit les services d'aide à domicile dans le champ social et médico-social. Cela représente la première reconnaissance légale de ce secteur et de ses professionnels, et que c'est «*décisif par rapport à la précarité de ces emplois, une avancée significative à laquelle nous sommes attachés*». Mais, le projet de loi de développement des services à la personne, qui est en cours aujourd'hui, «*sous couvert de simplification administrative*», risque pour lui d'entraîner la déréglementation complète du secteur. Les promoteurs de services pourront choisir entre le régime d'autorisation préalable de la loi de 2002, avec le Conseil général ou un système ouvert d'agrément «Qualité» par les services de l'État, fondé sur un système de vérification quasi nul. Le secteur lucratif sera intéressé par la procédure la plus simple, l'agrément «Qualité», qui pourra développer des activités «*sans contrôle digne de ce nom*». Les acquis de la loi 2002 risquent ainsi de s'estomper. Il souligne que c'est d'autant plus dommageable que «*Les personnes fragiles ne sont pas des employeurs comme les autres*», et qu'en conséquence, le marché ne peut pas s'organiser sur une simple logique d'offre et de demande.

**Valérie Létard**, Sénatrice du Nord, intervient à son tour. Pour elle, il y a besoin de structurer ce champ d'intervention et réfléchir aux champs d'intervention qui passent à travers les mailles du filet. «*Si ces Services à la Personne sont une priorité, il*

*faut que les budgets soient en hausse*» insiste-t-elle. La question des moyens doit être abordée. Les services à la personne doivent être accessibles à tous les publics. «*Les réductions de dépenses publiques ne doivent pas toucher ces secteurs créateurs d'emploi, de lien social*».

**Question de Philippe Frémeaux**, «Est-ce l'on pourrait baisser le plafond des déductions fiscales en réaffectant ces sommes à des aides directes bénéficiant au plus grand nombre ?»

**Valérie Letard**, «*Si l'on peut me prouver que la redistribution est plus utile et efficace que les déductions fiscales, je suis prête à agir en ce sens. Pour le moment, les deux semblent nécessaires, il faudra voir comment équilibrer cela.*»

**Gaby Bonnard**, de la CFDT, semble justement très préoccupé par ces questions. Pour lui, la question qui se pose aujourd'hui est le signe de mutations sociales : l'arrivée des femmes sur le marché du travail, l'allongement de la vie, le lien entre vie privée et vie professionnelle... Ces besoins ne sont pas forcément nouveaux, mais on a «*changé d'échelle. En même temps, on se trouvait dans une situation de chômage de masse et d'exclusion de plus en plus forts*». Sur le terrain, la confusion et le rapprochement des deux dimensions ont eu des effets catastrophiques. «*On a estimé que les services à la personne étaient un terrain de prédilection pour lutter contre l'exclusion en embauchant des personnes en situation d'exclusion. On a créé le gré à gré, le chèque emploi-services, on a opté de plus en plus souvent pour le service mandataire en lieu et place du service prestataire. On a déstructuré la profession avec l'introduction de deux conventions collectives (celle dont relève l'ADMR et celle des employés de maison)...*» Il martèle que le gré à gré ne peut pas être une solution. «*On doit faire la différence entre une demande sociale qui doit être soutenue par la puissance publique dans des missions de services publics et une demande*

*d'un service de confort. Le développement de ces emplois implique de les reconnaître comme de vrais emplois, avec qualification, compétence, négociation collective...». La CFDT Bretagne a d'ailleurs promu avec d'autres dans les services à la personne en 1995 le titre-emploi services, mais «Il n'a pas eu le soutien de la puissance publique...». Dans le rapport Hirsch, *Familles pauvreté vulnérabilité*, on trouve une proposition de création d'un service public à la garde de la petite enfance. En réinjectant de l'argent, il est possible de créer un service public qui soit à la hauteur des besoins exprimés. Il faut aller dans ce sens.*

**Gérard Quénel**, CGT, questionne : Comment satisfaire les services à la personne d'utilité sociale par une intervention de l'Etat autrement et non pas par une diminution de son intervention ? Le statut du salarié de l'activité sociale, la gouvernance d'entreprise de l'utilité sociale, comment prendre à bras le corps ces questions ? Sur le premier point, il répond : *«On ne peut pas confondre tous les services à la personne. La forme de l'entreprise ne doit être lucrative ou publique. On est dans le champ de l'intervention de l'économie sociale et solidaire. Ce qui signifie qu'il faut créer un partenariat entre l'Etat et le monde associatif, des projets communs et non une relation d'assistanat et d'instrumentalisation.»*

Autre question : la question du statut l'utilité sociale doit-il relever du droit commun ou d'un statut supérieur parce que relevant d'une mission d'utilité sociale. Il répond : *«Notre position à la CGT est que cela doit être un statut supérieur. Or dans ce secteur, on a une forte précarité, des salaires faibles.»* Gérard Quénel poursuit : face à la loi Borloo (Loi de cohésion sociale) qui aggrave les choses, la CGT demande l'accessibilité à tous avec participation en fonction des moyens de chacun et non le crédit d'impôt ; la professionnalisation et la création d'emplois qualifiés ; et une simplification d'accès sans déréglementation. Le CESU va développer le gré à gré, alors que pour préserver ou améliorer le statut du

travail salarié dans l'économie sociale et solidaire, il faut que ce secteur d'employeurs d'économie sociale et solidaire soit organisé, pour avoir un interlocuteur identifié. Concernant la gouvernance, la notion d'entreprise sociale est à prendre en considération avec de multiples acteurs : salariés, usagers, volontaires et bénévoles, entrepreneurs, puissance publique... Il s'agit de démocratiser les rapports sociaux dans ces entreprises pour faire des lieux de production de qualité technique et de relations humaines et professionnelles, voire recréer des espaces de démocratie et d'un renouveau démocratique. L'approche par territoire avec son caractère de proximité est très positive pour mener ces coopérations.

**Henri Arevalo**, *Sicoval*, *RTES*, se réjouit que le *RTES* se situe au cœur d'un débat qui devient de plus en plus prégnant dans la société. Il y a des discours consensuels du type «Oui, c'est bien, l'économie sociale et solidaire», mais ce discours n'est qu'un discours. Le secteur de l'éducation populaire est aujourd'hui en souffrance, *« En raison de la politique menée depuis trois ans »*. Il poursuit : *«Si l'on reconnaît le caractère essentiel d'utilité sociale, cela signifie que toutes les collectivités le soutiennent, de l'Etat à la municipalité. Il faut donc organiser ce soutien»*. Il précise qu'il faut une rétribution de l'utilité sociale : *«S'il y a des activités d'utilité sociale, il y a peut-être des activités qui n'en relèvent pas, qui détruisent par exemple l'emploi, les liens sociaux...»* Les collectivités financent parfois et de manière significative des activités qui parfois amènent à supprimer des emplois. *«On pourrait adopter vis-à-vis de ces activités le principe d'une taxe reposant sur la notion de non-utilité sociale (comme la taxe du pollueur-payeur). Il y a urgence.»* Il pose une autre question : *«Comment organiser une alliance entre les collectivités locales, fortement sensibles à ce sujet et les acteurs du secteur ?»*

**Gaby Bonnard**, renchérit : *«Tous les gouvernements depuis trente ans ont détruit*

*l'emploi». Il faut agir comme nous avons agi en Bretagne, en créant le titre emploi-services, en nous organisant. Les collectivités, les syndicats et les associations se sont organisés ensemble, «nous avons empêché les grands groupes financiers de services (la Lyonnaise des eaux) de prendre le marché».*

Pour **Jean-Philippe Magnen**, *Conseiller communautaire de Nantes Métropole*, des acteurs locaux peuvent apporter des réponses pour des services et faire évoluer l'offre de services à la population sans

être enfermés dans un cadre uniquement public et être ainsi le plus possible en lien avec les réalités et complexités. Il souligne que ce débat est abordé dans tous les pays européens. *«Il existe des besoins de mutualiser et de trouver les appuis nécessaires ainsi que de définir une position commune entre acteurs locaux, collectivités locales et syndicats. Un travail sur ce que sont les réelles limites entre service public et service au public est nécessaire. Cela doit être traité de manière sociétale.»*

## ATELIER I

### Les réponses de l'économie sociale et solidaire dans la gestion des services publics délégués.

**«Avec la loi Sapin, la délégation de service public organise la mise en concurrence. Comment les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent-elles assumer cette situation ? Comment les collectivités peuvent-elles préserver des collaborations privilégiées avec elles ? Quels types de contractualisation peut-on concevoir ? Quelles conditions minimales en termes de financement, de contrôle démocratique, de professionnalisation et d'évaluation ?»**

#### ANIMÉ PAR

**Danièle Cornet**

*Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale.*

#### Les questions de l'atelier

Les associations peuvent-elles mener des projets propres ? Quels sont les partenariats envisageables entre les propositions associatives et les collectivités locales pour l'avenir ? Les associations peuvent-elles garder leur originalité et leur marque dans les marchés publics ? Quelle sera l'évolution du partenariat public/privé ?

#### INTERVENANT

**Julien Adda**

*Délégué général de la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives).*

Pour Julien Adda, *«la délégation de services publics n'est pas à généraliser avec le milieu associatif»*. Ce n'est pas une revendication des associations qui ont d'ailleurs des rapports différents avec les institutions. Certaines ont une culture de relation au

marché public à travers l'appel d'offre, c'est le cas de Léo Lagrange, d'autres sont davantage dans une culture de convention que d'appel d'offre, ainsi la Fédération des centres sociaux. Ce qui compte, est de trouver des modes de contrats qui respec-

tent leur originalité. Sur ce point, la modification du code des marchés publics devrait répondre à la crainte des associations.

Selon le ministère de l'Économie, c'est le juge qui détermine ce qui relève de l'appel public. Cela implique le besoin de définir la délégation de services publics. Cependant, il existe un risque de banalisation des associations, voir même de dénaturation, si elles sont prises uniquement pour répondre à la demande publique, ce qui les placerait en situation de compétition avec le secteur lucratif.

Face à cela, le Conseil national de la vie associative (CNVA) a exprimé une demande de clarification des missions entre l'État et les associations. Il existe un groupe de travail «relations entre l'État et les pouvoirs publics» dont le rapport sera très prochainement mis en ligne sur leur site. Suite à la parution de ce rapport, la balle sera dans le camp de l'État, qui, s'il le désire, peut clairement s'engager à soutenir la vie associative.

*«L'objectif fondamental aujourd'hui est de reconnaître le projet associatif comme élément central de la relation association/collectivité publique». L'association n'est pas un partenaire ou un prestataire comme un autre. Son projet est en effet porteur d'une*

utilité sociale. Partant de là, la question de la plus-value sociale du projet associatif doit être posée. Il s'agit de financer par la subvention la plus-value sociale, et par conséquent de redéfinir la notion de subvention. Mais souvent dans ce cas, l'aspect «*précaire, unilatéral et discrétionnaire*» de celle-ci est insupportable pour les associations, qui ne sont plus dès lors dans un climat de confiance.

Par ailleurs, il faut intégrer dans cette problématique la dimension européenne, notamment parce qu'elle permet une redéfinition des services sociaux d'intérêt général. De ce point de vue, le modèle français est à mi-chemin entre la culture de «*charité*» des pays d'Europe du Sud, et la culture de «*délégation de services publics*» des pays d'Europe du Nord. Julien Adda précise que «*l'idéal serait de développer un principe général de délégation de services publics locaux de proximité*». En Angleterre par exemple, des fonds d'investissement et de fonctionnement pour l'économie sociale et solidaire existent pour lancer des projets, avec une impulsion nationale et le relais des collectivités locales. Ces fonds sont co-gérés entre les associations et des organismes financiers d'économie sociale. Ceci semble être une expérience intéressante.

## DÉBAT

**Une personne représentant la Communauté d'agglomération de Grenoble**, évoque les associations qui sont mises en concurrence notamment dans le champ de l'insertion, dans celui de la récupération des déchets et de la location de vélos. Et face à cette situation, on voit apparaître deux difficultés : «*La difficulté pour certaines associations de rentrer dans une logique de service public, tout en conservant une capacité de contestation de la politique publique. Et la difficulté pour le secteur associatif local de s'organiser collectivement*

*de manière à être capable d'affronter les gros prestataires (sur la gestion des déchets par exemple), tout en ne rentrant pas dans une logique de concurrence. Un travail des associations reste à faire pour anticiper ces délégations de services publics et les aider à préparer leur offre.*»

C'est pourquoi, pour revenir au rapport au CNVA, la convention pluriannuelle doit inclure la notion de droit à la critique et la notion d'innovation. Cette notion avait été reprise dans la circulaire de janvier 2000, puis retiré en décembre 2002.



Pour **Danièle Cornet**, qui travaille à la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), une fédération sollicitée par l'Etat pour gérer des fonds européens (FSE 10b) «l'Etat est incapable de gérer ces fonds». C'est pourquoi, «la création d'une culture de compromis entre l'Etat et l'association doit être envisagée pour gérer la délégation de service public ce qui permet de parler du fond : projet associatif, utilité sociale, insertion... Il faut aussi penser à la création d'une culture commune pour déterminer l'utilisation des fonds et quels projets soutenir».

**Henri Arevalo**, SICOVAL, RTES, souligne le danger de confusion dans les rôles de chacun. Si, pour lui, «les associations et les collectivités locales doivent travailler ensemble autour d'actions de proximité, les associations n'ont pas à gérer des mesures d'Etat ou européennes. L'Etat doit se donner les moyens de gérer ces fonds». En effet, quand l'Etat trouve un prestataire pour faire le travail à sa place, on n'est pas dans de la co-construction, «mais dans du défilement et de l'utilisation. Par rapport aux fonds européens FSE mesure 10 b, l'Etat n'en voulait pas et ne faisait rien dans un premier temps. Le monde associatif a donc fait pression pour récupérer la gestion de cette enveloppe globale au plus près du terrain car le secteur associatif est le plus à même pour repérer et accompagner les acteurs au plus près».

Pour **Jean-Yves le Turdu**, Région Poitou-Charentes, il existe un danger : les marchés publics excluent de fait des acteurs pertinents de proximité, parce qu'ils ne sont pas en mesure de répondre. «C'est antinomique avec la notion de lien social et de confiance, que l'on veut promouvoir dans l'économie sociale et solidaire.» On découvre une culture de co-gestion : comment se protéger pour ne pas dériver dans une co-gestion à la FNSEA ? Il s'agit de s'appuyer sur l'évaluation, mais avec quelle évaluation ?

Pour **Jean-Claude Boisset**, consultant, «il y a dichotomie entre le fait associatif et la

réponse à un marché public. Comment relier la partie du projet de l'association qui intéresse la collectivité avec le reste du projet associatif?».

**Julien Adda**, explique que le projet de guide de l'évaluation de l'utilité sociale n'est jamais paru. Certaines associations ont pensé à créer un mécanisme d'évaluation externe, avant la signature de la convention pluriannuelle (l'association France Nature Environnement, par exemple). Il faut donc se poser les questions de l'évaluation : que va-t-on évaluer ? comment ? avec quels moyens ? comment dissocier le mécanisme d'évaluation externe du management interne, de l'audit public ? etc.

**Maud Lelièvre**, Adjointe au maire à la Ville de Saint-Denis, pose la question de l'utilisation des outils pour les adapter aux associations. Il existe des difficultés pour construire un partenariat afin d'utiliser au mieux le Code des marchés publics (CMP).

**Henri Arevalo**, explique que lorsque l'on veut travailler avec des acteurs qui participent «loyalement» au développement du territoire, on est bloqué par la loi Sapin. Pour la gestion de certains services, les services municipaux se retrouvent en concurrence avec le privé lucratif. Donc, soit on prend le risque de laisser gagner des grands groupes, soit il faut reprendre en régie directe la gestion de ces services. «Dans le cadre d'un marché public, on peut aller très loin pour élargir le marché et l'ouvrir avec des associations. Plus les élu/e/s définissent précisément le marché, plus le secteur associatif peut être reconnu.»

**Julien Adda**, note que «lorsque l'on passe de la situation où l'Etat affirme qu'il a pour mission de travailler à l'inclusion via la lutte contre l'illettrisme, en partenariat avec les associations de terrain, tout en jouant la mise en concurrence, c'est une volonté politique claire de "casser" le secteur associatif ainsi que le contenu même de la mission».

**Danièle Cornet**, exprime son inquiétude face aux moyens qu'ont les grandes entreprises d'accueillir des publics en grande difficulté sous forme directe ou de sous-traitance, mais, s'interroge-t-elle, «*dans quelles conditions ? Et comment arriver encore à apporter des chantiers aux entreprises d'insertion ?*».

**Julien Adda**, rappelle que la nature de l'entreprise ne peut pas être un critère discriminant dans l'appel d'offre. C'est bien le contenu du projet qui est seul sujet du débat.

Pour **Véronique Male**, Attachée, Ville de Lille, le CMP laisse une grande latitude. «*Le tout, c'est de voir comment s'en servir au*

*mieux, modifier les habitudes des acheteurs... Le nouveau code donne plus de liberté. Quelle réflexion en amont est-elle nécessaire pour mettre en œuvre ce que l'on souhaite ? Quelle formation devons nous mettre en place au sein des collectivités ?*».

**Anne Laure Federici**, de l'Assemblée permanente de l'économie solidaire dans le Nord-Pas-de-Calais (APES), indique que «*l'évolution des marchés publics peut servir de moyen pour créer de nouvelles passerelles entre entreprises privées lucratives et entreprises de l'économie sociale et solidaire à l'instar de Fibres citoyennes*», qui veut peser sur les collectivités locales pour qu'elles réalisent des achats éthiques.

### Conclusions de l'atelier

**Julien Adda**, souligne le besoin d'échanges théoriques pour voir comment évoluer, en s'appuyant sur des exemples précis réussis, qui respectent la légalité. Il ajoute qu'*'il*

*serait utile de diffuser ces pratiques et de créer un rapport de force pour faire avancer les propositions*».

## ATELIER 2

### Après les aides, comment pérenniser les services d'utilité sociale ?

**«Depuis les années 80, l'Etat a mis en place le principe des emplois aidés, forme de financement indirect de l'activité économique mais dirigé vers l'emploi et l'insertion. Peut-on se satisfaire de tels dispositifs pour assurer le développement pérenne des activités de service ? Est-il suffisant pour créer de véritables emplois et garantir des services de haute qualité ? Faut-il inventer autre chose ?»**

### ANIMÉ PAR

#### Claude Taleb

Vice-président du Conseil régional de Haute-Normandie.

Avec la participation de Michel Abhervé, représentant de l'USGERES, (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie Sociale) et Vice-président de l'UNML (Union Nationale des Missions locales) et Jean-Marie Lesaffre, représentant régional de l'USGERES et Président du SNALESS (Syndicat national des associations laïques employeurs du secteur sanitaire, social, médico-éducatif et médico-social).



**Claude Taleb**, Vice-président de la Région Haute-Normandie, s'interroge sur les emplois aidés et la démarche qui les sous-tend : *«Il semblerait que ce sujet soit un sujet d'actualité. En effet, on s'aperçoit que lorsque le gouvernement cherche des solutions au problème du chômage, il procède à la mise en place du système d'emplois aidés. Les départements mettent en place ce système, plus que les régions. Quelles sont les finalités, les qualités et les limites des emplois aidés ?».*

**Jean-Marie Lesaffre**, USGERES, précise que la structure qu'il représente veut contribuer à la structuration et à la reconnaissance d'un champ professionnel de l'économie Sociale pour devenir un partenaire social à part entière. L'USGERES regroupe 23 syndicats d'employeurs dans les secteurs de la coopération, la mutualité, le sanitaire et social (aide à domicile notamment), l'animation, le tourisme social, les centres sociaux et le sport. Concernant son activité, l'USGERES conduit, avec les cinq organisations syndicales de salariés, une négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle depuis mai 2004. L'objectif de l'organisme est d'aboutir à un accord national interprofessionnel dans le champ de l'Économie Sociale.

**Michel Abherve**, USGERES, insiste : *«Les conditions de clarification sont nécessaires, il s'agit d'avoir des employeurs qui s'assument en tant que tels et qui sont organisés. En effet, certains emplois jeunes se sont trouvés dans des situations où ils étaient, en quelque*

*sorte, leur propre patron, ce qui n'est pas très structurant».* Il rappelle que le rôle des collectivités publiques a également une grande importance dans la clarification : *«la collectivité peut décider qu'un service soit pris en charge par elle-même, mais alors elle doit appliquer le statut correspondant à cette situation».* Pour lui, il est urgent de sortir des zones intermédiaires où l'on ne sait pas qui est le patron. Il s'avère de ce fait indispensable de clarifier les rôles et les fonctions. De même, le financement des compétences doit être réfléchi car pour avoir des professionnels qualifiés, cela a un coût. Les décideurs doivent faire attention de ne pas mélanger tous les objectifs : l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, le développement d'activités d'utilité sociale sont des objectifs importants dans notre société, mais *«il arrive qu'en voulant faire les deux à la fois, on en atteigne aucun des deux. Il faudrait peut-être définir une priorité.»* Il rappelle également la complexité des Contrats d'avenir, qui induisent des zones d'ambiguïté. En effet, dans ce cas, les collectivités publiques sont amenées à être naturellement employeurs de salariés de droit privé dans une structure dont la gestion est conçue dans une logique de droit public. Cela pose le problème, pour ces salariés, de l'accès aux droits sociaux, de l'impossibilité de désigner leurs représentants du personnel (dérogation au droit du travail). Dans le domaine de la formation, concernant les emplois aidés, on crée des obligations, le droit à la formation, mais pas de financement. Le problème va donc devoir être traité pas les conseils régionaux.

## DÉBAT

**Jean-Marie Lesaffre**, USGERES, indique *«qu' il existe des solidarités qui jouent au niveau des partenaires sociaux. Dans le cadre de la mutualisation d'un certain nombre de moyens, les OPCA ont aidé en apportant une contribution.»*

**Jean-Marc Florin**, Délégué régional URSCOP Nord-Picardie, souligne *«qu'il faut clarifier, se donner des règles du jeu, pour arriver à regarder collectivement, par un contrat quasi social, mettre à plat l'ensemble du dispositif et redéfinir les objectifs que l'on poursuit réellement à travers les contrats aidés».*

**Francine Royer**, Union régionale Nord-Pas-de Calais CFDT, précise «*qu'il ne faut pas confondre le développement de l'emploi et le traitement social du chômage. Les contrats aidés correspondent à une demande réelle, il faut faire en sorte que ceux-ci deviennent pérennes par le biais de la formation*».

Pour **Michel Abhervé**, la véritable concurrence est surtout «*celle du particulier employeur, où il y a encore beaucoup à faire par rapport aux conditions du dialogue social pour que cela soit producteur de droits*».

**Jean Caminade**, Mission locale de Wattrelos) explique que «*par rapport à la population représentée en missions locales, les contrats aidés, malgré leurs limites sont quand même le tremplin vers l'emploi à temps complet*», bien que «*les formations à l'heure actuelle soient en diminution, que ce soit au niveau des prises en charges financières ou que ce soit en termes de durée*».

**Mireille Bordes**, Vice-présidente du Conseil général de Dordogne, chargée de l'insertion, rappelle que la «*décentralisation amène les conseils généraux à faire des choix et à assumer de plus en plus de responsabilités induites. Les budgets sont plus contraints que ceux des régions*».

**Ibrahima Seye**, responsable du PLIE inter-communal Nord - Essonne explique que «*la proposition qui a été faite au Conseil régio-*

*nal de l'Essonne était celle de démarcher le FSE. Ce qui est un moyen de multiplier les financements. Mais il faut que le Conseil général ait dépensé la totalité de son obligation légale pour demander du FSE supplémentaire*».

Pour **Claude Taleb**, les choix qui sont faits ont des conséquences sur les emplois créés, la qualification, l'activité créée et pérennisée. Il précise qu'il y a par exemple des décisions à prendre dans la région Haute-Normandie en faveur de la création d'emplois dans les énergies renouvelables beaucoup plus créatrices d'activité et d'emploi, de qualification, et ouvrant de nouvelles filières. Il souligne : «*Les enjeux de l'économie sociale et solidaire vont bien au-delà de l'aide aux personnes fragilisées (énergies renouvelables, emplois associés, haute technologie...)* »

**Colette Fillion Nicollet**, Adjointe au maire à la ville de Grenoble, donne l'exemple d'une clause sociale pour les grands marchés publics qui a été intégrée à la création de la troisième ligne de tramway afin de permettre l'emploi et la formation de jeunes et de chômeurs de longue durée, en partenariat avec la mission locale et aussi avec la région Rhône-Alpes. Ainsi, «*les élu/e/s des collectivités locales avancent-ils/elles dans leur compréhension d'être acteurs d'une forme d'économie dans un développement local*».

## Conclusions de l'atelier

**Claude Taleb**, conclut l'atelier en précisant que chacun a des responsabilités et des compétences qui ne sont pas les mêmes, mais que chacun est citoyen et responsable. Il affirme que «*par rapport aux enjeux de l'économie sociale et solidaire, il faut être ouvert. Il n'y a pas un mode opéra-*

*toire qui a fait ses preuves plus qu'un autre. Chacun doit savoir ce qu'il fait, il ne faut pas tout mélanger, le traitement social du chômage n'est pas la même chose que le développement économique, ce qui implique des dispositifs et engagements politiques différents.*»

## ATELIER 3

### Le rôle des collectivités pour accompagner la création, le développement et l'émergence de nouveaux services d'utilité sociale.

**«Les collectivités locales sont au plus près de l'organisation des services aux populations. Elles peuvent s'appuyer sur des structures, notamment des associations. Comment clarifier une telle collaboration ? Comment intégrer cette possibilité comme un facteur de citoyenneté et de vie démocratique ?»**

#### ANIMÉ PAR

**Pierre Jacob**

*Président de Sivom Accord*

Avec la participation de Monique Iborra, Vice-présidente du Conseil régional Midi-Pyrénées et Présidente de la commission économie sociale de l'ARF (Association des régions de France) et Olivier Dulucq, Délégué général national de l'UNADEL (Union nationale des acteurs et des structures du développement Local).

Pour **Monique Iborra**, «il est important que chaque région garde son autonomie». Elle explique que L'ARF essaie de regrouper les élu/e/s et techniciens sur les thèmes qu'elle considère comme prioritaires, pour garantir une lisibilité politique. Cette assemblée permet de regrouper au niveau national, l'ensemble des régions, pour échanger, avoir des dénominateurs communs sur un certain nombre de politiques, par souci d'égalité de traitement de région à région. Dans ce cadre, l'économie sociale et solidaire a été un des thèmes que l'ensemble des régions avait décidé de traiter. Les questions qui se sont posées étaient les suivantes : s'agissait-il de créer une commission spécifique ou alors de l'associer à la Commission des affaires sociales ou à la Commission du développement économique ? A l'unanimité, le choix s'est porté sur l'intégration à la Commission du développement économique. L'objectif du groupe de travail Economie sociale et solidaire est d'identifier les acteurs, de mettre en place ensemble une politique, sans vouloir instrumentaliser les associations et de voir s'il y a des démarches et des dénominateurs communs qui permettent de construire ensemble une politique qui soit complé-

mentaire des politiques déjà existantes sur le territoire. Les premiers retours d'expérience montrent que l'orientation politique des régions dans le cadre de l'économie sociale et solidaire repose en général sur l'aide à l'insertion par l'activité économique et sur l'aide à la création d'entreprise par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires classiques et qui créent leur propre emploi. Ils montrent aussi la volonté des élu/e/s de construire des politiques adaptées au territoire (territoire urbain en difficulté ou territoire rural). Elle souligne que le groupe de l'ARF a pour mission de participer à la connaissance et l'information de ce qu'est l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble des territoires régionaux. Cette mission est évidemment celle de chaque Région, qui doit également participer financièrement au développement de l'économie sociale et solidaire, en conventionnant avec les têtes de réseaux régionales pour développer des entreprises d'insertion, des services à la personne là où ils n'existent pas, pour parvenir à une égalité des territoires à l'intérieur même d'une région. L'aide directe aux structures d'insertion par l'activité économique se fait par convention basée sur des objectifs

partagés entre les structures de l'économie sociale et solidaire et la région concernée. Dans ce cadre, le budget alloué à l'économie sociale et solidaire dans la région Midi-Pyrénées par exemple est de deux millions d'euros. Elle souligne que les politiques d'économie sociale et solidaire se doivent d'être participatives, et que *«tout élu qui veut faire de la politique se doit d'être proche des citoyens, en se rapprochant des associations par exemple.»*

**Jean-Philippe Magnen**, Ville et communauté d'agglomération de Nantes, RTES, interroge Monique Iborra : *«Est-ce que les assises régionales de l'économie sociale et solidaire sont un moyen de rapprocher les élus des citoyens ?»*

**Elle répond** : *«Il y a une grosse préparation des assises en amont : préparation commune sur les chartes associatives, rencontre avec les têtes de réseau (représentant les associations), un processus qui aboutit à la mise en application d'une politique avec des objectifs partagés et des résultats explorés par les uns et par les autres. C'est un travail transversal, qui recoupe l'ensemble des thèmes qui concernent les compétences de la région : politique de la ville, économie sociale et solidaire, sport, culture, formation... Lien constant décliné avec les associations, les assises sont donc utiles, mais demandent un travail de préparation consistant en l'identification des associations sur le territoire régional afin de savoir ce qu'elles attendent de la collectivité.»*

**Pierre Jacob**, poursuit : *«Par rapport aux services rendus à la population, comment articuler les différentes légitimités territoriales ?»*

Pour **Monique Iborra**, *«la politique de décentralisation ne simplifie pas les choses. Ainsi, les régions bénéficient de financements croisés, ce qui n'est pas la meilleure des choses pour clarifier les politiques des uns et des autres et pour savoir qui fait quoi.»*

**Olivier Dulucq**, Unadel, intervient. *«L'Unadel est une association qui rassemble des élus, des collectivités territoriales, des professionnels du développement local (agents de développement), des militants et des collectifs de militants (universitaires, consultants, associations...). Le mouvement est d'influence libérale libertaire. En effet, il travaille sur les territoires à partir de la dynamique des projets et non pas à partir de l'application de mesures sur les territoires.»* Il précise que pour parler de collectivités, l'Unadel parle d'organisations territoriales car les collectivités sont ainsi davantage sur une approche de projet global de développement plutôt que sur une approche sectorielle. Il s'interroge : *«Est-ce que l'économie sociale et solidaire porte plus sur l'emploi, le service à la personne, le social et auquel cas, les territoires pertinents relèvent plus de la structuration classique du territoire, Etat, conseils généraux, communes ou est-ce que l'économie sociale et solidaire s'oriente plus sur la dimension territoriale, la dimension démocratie participative ou encore la dimension économique et ainsi les partenaires naturels sont davantage le pays, l'agglomération, l'intercommunalité, la région, voire aussi l'Europe ?»* Il souligne que poser la question de l'économie sociale et solidaire sur un territoire, ce n'est pas forcément de l'emploi, ce n'est pas forcément du service à la personne. Selon lui, *«Il s'agit plus de partir d'un diagnostic de territoire et d'un diagnostic des besoins des populations plutôt que de se référer immédiatement soit à un public spécifique soit à une activité spécifique.»* Il expose que l'Unadel accompagne et initie la dimension «conseil de développement» rendue obligatoire en 1999 par deux lois : la loi Chevènement pour les agglomérations et la loi Voynet pour les pays. Il existe à présent un certain nombre de conseils de développement sur les territoires. Ces conseils de développement qui allient la société civile au sens large ont aujourd'hui une vraie réflexion sur la territorialisation des services, sur une redéfinition des services et sont des alliés objectifs d'un sou-

rien à l'économie sociale et solidaire. Cette dimension ne doit pas être perçue comme procédure de mise en emploi de personnes en difficulté ni comme procédure d'une économie alternative mais comme «*l'élément nécessaire et constitutif d'un projet de développement territorial.*» Il souligne également que sur la question de la durée des services d'utilité sociale traversant les territoires, il faut s'interroger pour savoir si les acteurs de l'économie sociale et solidaire militent pour l'intégration comme nouveau service public de telle ou telle mission expérimentée et menée de façon un peu alternative pendant 5, 10, 15 ans ? Ou est-ce qu'ils militent pour laisser le service sous statut associatif ou coopératif ou un peu plus alternatif, tout en ayant une réflexion sur l'expertise d'usage ? La question ici est de savoir comment est rendu le service, de façon la plus large et diffuse possible sur le territoire et pas de savoir quelle est la structure qui supporte le service. Il termine en avançant que si l'économie sociale et solidaire se rapproche un peu plus de la question territoriale, il faudra aussi l'aborder sous l'aspect du service rendu à la population et pas forcément par l'offre de services ou par le type de salariés mis en place pour rendre le service.

**Jean-Marc Leculier**, anime un groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire au Conseil régional de Rhône-Alpes. Il explique que ce groupe «*a débouché, après neuf mois de travail, sur des dispositifs pris par la région*». Pour lui, il serait intéressant que les Régions entre elles connaissent les délibérations qui ont eu lieu dans chaque région. Il souligne le fait «*qu'il existe des différences entre les régions : le nombre de départements, la taille de la région, la relation avec les départements (problème de*

*tendance politique). Des réticences internes importantes au niveau de la culture des services, une méconnaissance des élus fait que l'économie sociale et solidaire n'est pas développée partout de la même façon*».

**Christiane Bouchart**, Ville et Communauté d'agglomération de Lille, RTES, indique que le plan local en région Nord-Pas-de-Calais, pour soutenir l'économie sociale et solidaire a permis, par un tour de table financier de la Ville, de la Région, du Département et de la Caisse des dépôts, de capitaliser 1,2 M€ pour le Plan lillois. «*Cet argent a été globalisé pour les acteurs.*» précise-t-elle. De plus, explique Christiane Bouchart, les informations données dans le cadre de ces journées peuvent-être reprises, c'est le rôle du RTES qui vise à échanger des expériences et bonnes pratiques. Le site Internet ([www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)) permet de capitaliser cela et ainsi «*de venir apporter des délibérations, de venir échanger sur ce qui a marché ou non.*»

Pour **Jean-Philippe Magnen**, les acteurs de l'économie sociale et solidaire doivent répondre à des enjeux forts, comme lors de plans sociaux dans des zones désertifiées sur le plan d'une industrie, où «*il y a sans doute des solutions à construire*». Pour lui, l'économie sociale et solidaire doit faire des propositions alternatives. Elle s'inscrit dans un modèle de développement durable et ne cherche pas à créer un système économique complémentaire. «*Il y a des outils, même si c'est compliqué de mettre en place un tel modèle car c'est une démarche plus horizontale, plus transversale et que la culture des collectivités n'est pas celle-ci aujourd'hui, mais il y a des lieux en France où cela fonctionne, il s'agit de mutualiser ces expériences.*»

## CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE PAR CHRISTIANE BOUCHART

«L'intervention de Jean Gadrey en début de journée a permis de mettre en évidence la capacité d'identifier l'utilité sociale, comme un réel secteur, de mettre au point des outils d'identification en lien avec l'ensemble des mouvements de recherche et des chercheurs.» Au-delà, «il y a une vraie volonté politique qui est à afficher pour soutenir l'ensemble des structures et notamment les associations, l'enjeu étant de construire un nouveau modèle de développement avec à la fois les collectivités, la société civile, les organisations syndicales et les chercheurs. Tout cela doit être porté rapidement pour permettre à l'ensemble des composantes politiques du pays de construire les différents projets pour 2007, il faut se mettre en mouvement dès à présent. L'important est de partir sur les besoins des territoires, en les identifiant et en ayant des notions de diagnostic à mener collectivement».

Elle poursuit. «Pour la logique de conventionnement, préalablement, les initiatives venaient des associations, aujourd'hui il y a une vraie reconnaissance publique à avoir. Le développement de la logique de marché actuelle où l'initiative publique et les collectivités cherchent des partenaires pour prendre le risque. Cette logique est recevable à condition que l'on reconnaisse le fait associatif et que l'on travaille sur le passage de conven-

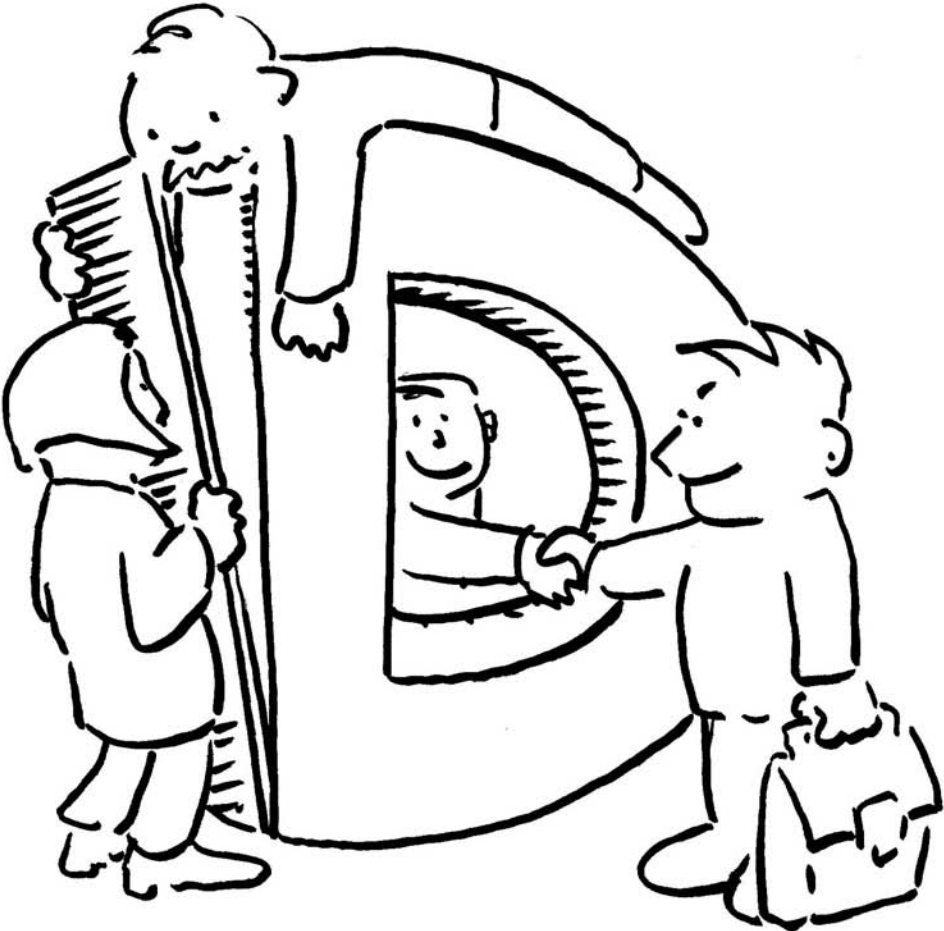
tions pluri-annuelles, si possible à 4 ans, plutôt que 3 ans actuellement, pour avoir une capacité à évaluer. Il s'agit aussi de donner la possibilité aux structures d'avoir 50% des financements à la fin du premier trimestre pour éviter les difficultés de fonctionnement. Pour travailler une culture de co-gestion, de co-construction il faut que dans les processus évaluatifs, il y ait réciprocité et construction ensemble.»

Elle note aussi qu'«il est important que les employeurs assument leur rôle et soient représentés. Les dispositifs de formation par rapport aux emplois aidés n'ont pas forcément été intégrés dans les entreprises. Il faudrait travailler sur une plus grande solidarité interprofessionnelle.»

Du point de vue politique, elle souligne qu'«il y a une vraie volonté politique qu'il faut afficher pour construire ce modèle de développement économique, il faudra aussi travailler sur l'évolution du cadre légal et être force de proposition vis-à-vis de l'ensemble des pouvoirs publics en place.» La décision a d'ailleurs été prise durant l'assemblée générale du RTES, de continuer à travailler sur un certain nombre de thématiques et notamment sur le développement économique et Christiane Bouchart précise «un développement économique autrement».



# Dynamiques partenariales et Economie sociale et solidaire







9 décembre 2005

Espace de Congrès Diagora de Labège, Haute-Garonne

## **Dynamiques partenariales et Economie sociale et solidaire**

La troisième journée d'échanges et de débats du RTES a eu pour cadre Toulouse (Espace de Congrès Diagora de Labège, Haute-Garonne) et pour thème Dynamiques partenariales et Economie sociale et solidaire. Les participants étaient conviés à répondre à des interrogations multiples : comment les dynamiques s'engagent-elles sur les territoires ? Comment collectivités et acteurs travaillent-ils ensemble ? Comment les acteurs se sont-ils insérés dans les politiques publiques locales ? Qui donnent les impulsions aux expérimentations sur l'économie sociale et solidaire ?

### **OUVERTURE**

#### **Henri Arevalo**

*Vice président du SICOVAL (Communauté d'agglomération regroupant 36 communes du sud-est toulousain)*

Henri Arevalo a ouvert la journée en soulignant que le Sicoval est une des collectivités fondatrices du Réseau des territoires de l'économie solidaire : «*cette troisième journée se déroule dans un contexte de bilan, 18 mois après les élections régionales de 2004, qui ont vu de manière plus systématique l'inscription de l'économie solidaire dans les politiques territoriales*». Les interrogations de cette journée vont donc

tourner autour des dynamiques territoriales, c'est-à-dire à la manière dont les acteurs des territoires et les collectivités locales vont travailler ensemble pour la promotion et au développement de l'économie solidaire et comment ces collectivités vont s'organiser entre elles, avec notamment les communautés d'agglomération ou les communes, sur ces thématiques.

### **OBJECTIFS**

#### **Christiane Bouchart**

*Présidente du RTES*

Christiane Bouchart a résumé les objectifs de cette troisième journée d'échanges. Il s'agit d'abord de formaliser les partenariats avec les réseaux d'acteurs de l'économie solidaire, comme le MES (Mouvement pour une économie solidaire) et l'Adepes (Association pour le développement d'une économie solidaire) qui parrainent également cette journée. Cette structuration existe aussi sur d'autres territoires, avec l'Apes en Nord-Pas-de-Calais, l'Ardes en Normandie, l'Apeas à Marseille. Il est donc

aussi possible pour les collectivités d'organiser avec ces réseaux des transferts de savoir-faire et de soutenir les initiatives existantes. C'est cette visibilité que le RTES veut mettre en avant. Dans cette journée, il s'agira aussi de réfléchir à travers trois tables-rondes sur les partenariats à monter entre collectivités pour les politiques publiques, sur les partenariats entre outils de la finance solidaire et d'accompagnement et enfin sur les espaces de mutualisation et d'action à créer.

Avant cela, le sociologue **Jean-Louis Laville** était chargé d'éclairer les débats au travers d'une étude qu'il a menée pour la Communauté d'agglomération de Nantes sur le thème Action publique et économie. «*Comment se fait-il, s'est-il demandé, qu'il y ait tant de difficultés à instaurer des politiques publiques qui soient légitimes ? Comment se fait-il qu'il y ait tant de difficultés à ce que l'économie sociale et solidaire puisse être reconnue au sein des politiques ? Je crois que cela renvoie en fait à une difficulté inhérente à la modernité, c'est-à-dire une tension récurrente entre la démocratie et l'économie.*» Pour en sortir, il faut accepter une définition de l'économie, qui ne soit pas considérée comme une sphère autonome, déliée de la société ; cette définition alternative est celle de Karl Polanyi<sup>1</sup>, qui réfère l'économie à l'ensemble des dépenses d'énergie et d'efforts qui sont faits pour améliorer la survie et le bien-être des personnes. Pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux,

il faut donc changer de paradigme, en adoptant la seconde définition. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, des expériences ont eu lieu en France et en Europe, qui se réfèrent à des fins, plus larges que la seule utilité économique : associations, philanthropie, coopératives ouvrières, sociétés mutuelles, qui vont être utilisées par l'Etat comme des correctifs aux inégalités causées par le marché. C'est dans cette histoire que s'inscrit l'économie sociale et solidaire, qui a ouvert une troisième étape, celles d'entreprises qui ne sont pas seulement des entreprises, mais qui ont aussi une dimension socio-politique en s'adressant à l'ensemble de la collectivité. L'économie solidaire est aujourd'hui durablement mixte entre le secteur purement privé et le secteur public tel qu'on le connaissait antérieurement. Pour Jean-Louis Laville, les politiques publiques vis-à-vis de l'économie solidaire sont encore en construction et doivent se nourrir d'échanges entre les différentes sphères.

## I ÈRE TABLE RONDE

### Quel partenariat entre les collectivités pour les politiques publiques ?

**Rabah Ghomrane**, Chargé de mission Economie solidaire au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, commence par évoquer la difficulté à identifier l'économie solidaire dans les politiques publiques et dans les budgets qui les accompagnent. «*Cela renvoie, dit-il à la difficulté de définition du secteur par lui-même. Pour l'économie sociale, il s'agit d'une définition par les statuts, ce qui rassure les collectivités, qui connaissent l'histoire des coopératives et des mutuelles. L'économie solidaire se définit par des pratiques et de ce fait c'est plus compliqué. On ne peut pas simplement assimiler l'économie solidaire aux associations. A quelles lignes de crédit doit-on faire appel ?*» D'autant a rajouté **Jean-Philippe Magnen**, Conseiller

communautaire de Nantes Métropole, que «*les politiques de développement de l'économie sociale et solidaire sont nées dans les villes, dans les agglomérations, dans les départements, dans les régions, en l'absence de l'Etat, avec la fin des conventions territoriales. C'était le moment de nouer d'autres types de partenariat avec les autres territoires et les autres niveaux territoriaux de conventionnement.*»

**Jean-Patrick Masson**, Vice-président de l'Agglomération dijonnaise, chargé de l'environnement et du développement durable, prend l'exemple d'une coopération difficile à mettre en place entre échelons. «*Au départ, il s'agit d'une action visant à l'insertion, au travers d'un centre de tri de déchets,*

<sup>1</sup> Karl Polanyi, économiste d'origine autrichienne, auteur de *La grande transformation : aux origines économiques et politiques de notre temps* (1944), favorable à une régulation sociale de l'économie

et non pas au développement de l'économie solidaire directement, même si c'est bien pratique pour faire de l'insertion d'avoir quelques structures d'économie solidaire. Les écueils sont venus à la fois des collectivités qui pensaient que de telles missions ne pouvaient être remplies par des acteurs de l'économie solidaire et d'acteurs plus importants de l'économie solidaire, comme Idées 21, qui se retrouvaient en concurrence.» Jean-Patrick Masson s'est demandé si les appels à projets sont un bon système. Il imagine que pour rendre visible l'économie solidaire, il serait préférable de passer par une co-construction entre collectivités de projets précis et non par des appels à projets isolés. Il s'est retrouvé en butte à des problèmes de périmètres entre les services de l'Agglomération de Dijon et ceux du Conseil régional de Bourgogne. Pour la première, l'économie solidaire relève uniquement de l'insertion, quand l'autre est plus ouverte.

Précisément, **Philippe Hervieu**, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne avec la délégation de l'économie solidaire, explique qu'il a commencé par intégrer un plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire dans le schéma régional de développement économique. Ainsi, l'économie sociale et solidaire a un budget dédié, et est devenue transversale à l'économie, à la formation, à l'insertion et à la politique de la ville. Il confirme que les coopérations sont difficiles entre collectivités : «les collectivités ne sont pas forcément de la même couleur politique. Cela est un premier écueil. Il y a aussi des territoires de compétences qui se chevauchent. Quand on parle d'insertion au Conseil régional, on n'a pas la compétence de l'insertion. L'insertion et le social, c'est plutôt le Conseil général ou les mairies. Donc nous, quand on veut faire de l'insertion, on nous regarde d'un drôle d'œil ! Pour la Région, pour l'instant, il faut acquérir ses lettres de noblesse. Et pourtant, la Région, c'est le niveau intéressant aujourd'hui pour mener une vraie politique économique, y compris une politique d'économie solidaire et sociale. On voit bien

avec la Catalogne, l'Écosse, les Flandres que c'est un niveau pertinent, qui permet de mutualiser les risques financiers et en même temps, d'être près des gens, d'avoir de la proximité humaine.»

**Marie-Pierre Vieu**, Vice-présidente du Conseil régional Midi-Pyrénées, estime que les Régions ont en effet des atouts pour développer l'économie solidaire. «les élus régionaux sont élus à la proportionnelle, avec une parité et un renouvellement de personnel qui peut être intéressant pour inventer de nouvelles choses. D'autre part, les Régions, en tout cas si l'on coordonne notre activité et si l'on échange les expérimentations, peuvent être des pôles d'initiative en terme d'économie solidaire.» Pour faire émerger des initiatives d'économie solidaire, la Région Midi-Pyrénées a choisi de lancer des appels à projets à destination des pays. Sur ces territoires, les questions auxquelles l'économie solidaire doit répondre sont diverses : co-voiturage, crèches parentales, solutions pour se substituer aux activités productives délaissées comme le textile en Ariège. La Région essaye de financer des expérimentations, en co-élaborant des projets avec les acteurs. Pour Marie-Pierre Vieu, il est souhaitable qu'il y ait des «territoires pilotes», en matière d'économie solidaire.

**Isabelle Roux**, Chargée de mission pour l'économie sociale et solidaire au Conseil régional de Champagne-Ardenne, explique le schéma mis en place dans sa Région : «il y a un vice-président chargé du développement économique, de la création d'emplois, de l'économie sociale et solidaire. Moi, j'appartiens à cette direction du développement économique, mais il y a une direction générale des services et une direction générale adjointe qui pilote trois directions qui sont : formation professionnelle, aménagement du territoire et développement économique. La politique globale de développement de l'économie sociale et solidaire est transverse sur ces trois politiques. Cette politique globale, présentée au budget 2006 (PROGRESS, Programme de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire), fera appel à des crédits

de chacune de ces directions, sachant que la cohérence d'ensemble est assurée par la direction générale adjointe et en lien avec un chargé de mission du cabinet rattaché directement au président. C'est moi, chargée de mission économie sociale et solidaire au sein du développement économique, qui fait le lien technique entre ces trois directions. Le lien avec les acteurs et les territoires se fait par le biais d'un comité de pilotage stratégique qui comprend à la fois des élus de la Région qui se sont dit intéressés par cette démarche et d'autres acteurs de l'ESS. La politique liée à l'économie solidaire concerne la promotion-structuration du secteur, la formation des salariés et des bénévoles du secteur et le soutien des projets sur les territoires».

Autre expérience dans le Val-de-Marne, avec **Chantal Deluchat**, Conseillère municipale à Chevilly-Larue, qui décrit les différents niveaux d'intervention dans la région Ile-de-France. Il y a une vice-présidente au Conseil régional en charge de l'économie solidaire, Francine Bavay, qui a organisé des Assises sur l'économie sociale et solidaire, débouchant sur une délibération cadre, dont le contenu est la création d'un centre de ressources, et un appel à projets pour les porteurs de projets qui veulent créer leur entreprise. Le tempo est plus lent pour le département, mais des rencontres commencent à avoir lieu sous l'égide d'un élu au développement durable. A l'échelon des communes valdemarnaises, on voit que les collectivités commencent à s'engager. A Fontenay-sous-Bois, la ville est en train de reconstruire un centre commercial qui était à l'abandon et de mettre à la place des commerces ou des structures liées à l'économie sociale. A Créteil, les premières assises de l'économie sociale et solidaire ont réuni 300 personnes, à l'initiative de la Communauté d'agglomération, Plaine centrale, adhérente du RTEs. Chevilly-Larue a obtenu la signature d'une convention territoriale avec l'Etat (DIISES), pour le pôle d'économie solidaire qu'elle développe. «Ce qui nous manque désormais, a estimé Chantal

Deluchat, c'est de faire partager nos expériences, notamment par rapport aux délibérations qu'on a passées dans les villes sur les marchés publics, dans le cadre du commerce éthique. A Chevilly-Larue, en 2001, puis Fontenay-sous-Bois et Vitry ont suivi. Quand une ville arrive à faire passer ce genre de délibérations, il faut le faire savoir pour éviter les écueils à nos collègues. Les relations entre collectivités doivent être moins cloisonnées.»

**Christiane Bouchart** réagit sur l'imbrication des différents échelons entre eux : «Je pense qu'il est important d'arriver à articuler les différents niveaux d'échelle. Au niveau d'un certain nombre de villes de la Région Nord Pas de Calais, se développent des plans locaux de soutien à l'économie sociale et solidaire : Lille, Seclin, Villeneuve d'Ascq. On a la chance d'avoir un plan régional qui apporte aussi un certain nombre d'éléments de structuration. La difficulté et l'interrogation, c'est d'arriver à décliner à partir du plan régional, des plans locaux qui englobent un territoire suffisamment significatif pour avoir effectivement une cohérence. C'est au travers de la définition de la cohérence de territoire que l'on arrivera à l'articulation. Aujourd'hui, nous sommes sur la construction d'un plan à l'échelle de la communauté urbaine d'agglomération, qui n'est pas simple à mettre en place parce que, comme cela a été dit, chaque collectivité se retranche derrière ses propres compétences en disant effectivement, la petite enfance c'est la commune, l'économique c'est l'agglomération et l'emploi, c'est la région. Je pense que si l'on repart sur une réflexion d'animation de territoire pour une mise en cohérence, il y a effectivement légitimité à ce qu'aujourd'hui, les agglos puissent prendre en charge cette dynamique de l'économie sociale et solidaire. Cette interaction entre les différents niveaux d'échelle est intéressante à partager et à suivre pour voir comment on arrive à la mettre en œuvre.»

**Martine Théveniaut-Muller**, Sociologue, donne son témoignage sur un autre mode d'agir dans la Région Languedoc-

Roussillon : «*la Région a reconnu officiellement les échelons territoriaux avec lesquels elle souhaite développer ses partenariats pour la période de la prochaine tranche de contrat de plan État-Région : les pays et les agglomérations. La plate-forme d'acteurs dont je fais partie s'appelle le Bas Sud-Audois (Bureau pour l'action solidaire dans l'espace Sud-Audois) et a eu la chance de bénéficier d'une convention territoriale avec un mandat des élus. Cette plate-forme avait anticipé la mise en place de l'association de préfiguration des pays, en faisant la proposition à nos élus de commencer à structurer nous-mêmes les acteurs d'économie sociale solidaire du territoire, par auto-saisine des acteurs eux-mêmes. Nos actions pour structurer les choses ne sont pas tellement de parler haut et fort de l'économie sociale et solidaire qui est un concept qui ne passe pas encore en termes de notoriété dans notre territoire, mais de travailler sur les ressources humaines de notre territoire. C'est le cadre dans lequel nous avons pu être financés. Nous avons mené une étude sur les nouveaux résidents de notre territoire depuis dix ans, qui sont particulièrement créateurs de leur propre activité. Nous avons fait aussi un annuaire des acteurs et des initiatives solidaires du territoire. Il y a 110 fiches d'expériences, d'acteurs ou d'initiatives solidaires recensées. L'annuaire comprend des entreprises privées qui n'ont pas un statut d'économie solidaire et sociale, mais qui font de la redistribution dans le territoire, qui ont une politique d'emploi local, ou qui ont une attitude de concertation avec les gens.*»

**Yannick Vigignol**, Chargé de mission économie sociale et solidaire à la Communauté d'agglomération de Grenoble, donne ensuite l'exemple de sa collectivité locale : «*nous avons un contrat d'agglomération qui conventionne entre l'Etat, la Région, l'agglomération et le département, qui prévoit une ligne spécifiquement économie sociale et solidaire. Par contre après, il y a des articulations entre collectivités locales qui sont plus délicates : entre une agglomération, par exemple, et une commune où ce que fait "l'agglô"* ne doit pas être fait par la com-

*mune et inversement. Il y a des dynamiques soit complémentaires - c'est le cas de la Région qui a plutôt tendance à contractualiser avec des territoires intra régionaux - soit distinctes, entre ce que fait une agglomération et ce que fait une commune, par exemple.*»

**Jean-Philippe Magnen** met en avant les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) pour impliquer les collectivités dans le développement économique solidaire. La circulaire sur les SCIC permet de faire rentrer les collectivités dans un collègue dédié de la coopérative. En même temps, les SCIC peuvent recevoir des subventions des collectivités et avoir accès aux marchés publics. Les SCIC sont aussi des solutions pour prendre en charge de façon différente aujourd'hui certains services publics : l'eau, l'énergie, la petite enfance ou la gestion des déchets. La SCIC pourrait tout à fait rentrer comme une politique qui permettrait de rapprocher les acteurs des collectivités sans démanteler le service public, mais en le modernisant peut-être ou en le faisant évoluer, avec une approche mixte qui aurait tout son objet. Les collectivités s'intéressent de plus en plus à ces nouvelles sociétés.

Une autre expérimentation a été évoquée par **Typhaine Dulhauste**, Chargée de mission au pays du Val d'Adour, les AMAP : «*dans le cadre d'un projet de coopération sur le thème de la relation entre urbains et ruraux, nous avons développé une AMAP, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Cela a vraiment permis de répondre à des problématiques pour notre territoire, en terme de maintien d'une agriculture, de gestion de l'espace, de cohésion sociale et cela permet aussi de créer des relations entre les habitants. L'économie sociale et solidaire nous intéresse énormément pour répondre à des nuisances du système économique actuel qu'on voit concrètement sur le territoire, mais aussi pour répondre à des problématiques territoriales très fortes. Mais il faut aussi lutter contre la méfiance des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui ont une crainte de récupéra-*

*tion par rapport à l'acteur technique ou politique.»*

En conclusion de cette première table ronde, **Jean-Philippe Magnen** estime que *«depuis 10 à 15 ans, il y a une repolitisation de cette approche, en termes d'alternatives présentées et portées dans le mode de développement ; ces enjeux-là sont resitués dans le développement de l'économie sociale et solidaire alors qu'ils étaient situés uniquement, pendant de longues années, dans le développement des différentes formes d'entrepreneuriat, coopératif, mutualiste et associatif et sans lien avec les projets de territoires. Aujourd'hui, l'économie solidaire est au cœur des projets de territoires. Il faut réfléchir à la manière dont nous, comme hommes politiques, prenons en compte ces demandes des acteurs et sur le fait que nos territoires subissent des désagréments qui sont humains et environnementaux et auxquels il faut apporter des solutions.»* Il y a aussi des réponses territoriales de maillage

d'acteurs différents, de rassemblement d'acteurs sur ces territoires : c'est un peu la nouvelle forme que le RTES essaye de porter, en se souciant que, les acteurs de terrain ne se sentent pas dépossédés, même lorsque c'est le pouvoir politique qui donne l'impulsion. Il faut aussi mettre cette relation en débat. L'économie sociale et solidaire, en rouvrant des espaces démocratiques, ouvre des espaces de confrontation et des espaces politiques.

De son côté, **Philippe Hervieu** ajoute qu'il faudrait être capable de présenter les réussites de l'économie solidaire : *«l'économie solidaire, c'est rentable ! Il faudra aussi arriver à quantifier les coûts évités. Si l'on arrive à quantifier toute l'économie que l'on fait sur la justice, sur la police, sur la santé, sur l'éducation, grâce à ce qui est fait dans les associations et qui évite ces coûts sociaux là, eh bien je suis sûr que l'économie sociale et solidaire, c'est rentable.»*

## 2<sup>E</sup> TABLE RONDE

### Types de partenariats possibles avec les outils des finances solidaires et d'accompagnement des projets

Pour **Christiane Bouchart**, qui anime les débats, il s'agit de voir comment l'ensemble de ces outils (épargnants de proximité, fonds territoriaux, crédits municipaux) peuvent être des moyens de mailler le territoire et d'interagir entre eux. Comment se fait la contractualisation ? Est-ce que cela génère du partenariat ? Au-delà de l'apport financier qui n'est pas négligeable, quel accompagnement est réalisé en complémentarité et éventuellement, est-ce que cet ensemble génère d'autres dynamiques au niveau des différents échelons territoriaux ?

**Denis Dementhon**, représentant de France active, est le premier à détailler les liens entre les fonds territoriaux France active et les collectivités locales. *«Nous sommes un réseau décentralisé, explique-t-il, c'est-à-dire que les instruments financiers qu'on a*

*montés au niveau national, notamment sous forme d'apports en fonds propres, sont utilisés par des structures qui, elles, sont décentralisées. Ce sont des associations, inscrites dans des territoires, soit départementaux, soit régionaux. Il y a à chaque fois une équipe locale qui agit sur un territoire, en lien avec les collectivités locales et des acteurs locaux.»* Du côté des dotations financières, le partenariat est aussi actif. Pour les fonds de garanties, France active travaille à partir de dotations, notamment de collectivités locales, avec un accompagnement de l'État et un accompagnement de la Caisse des Dépôts : de la ressource publique majoritairement, avec des compléments privés comme les Caisses d'Épargne. Pour les apports en fonds propres et les contrats d'apports associatifs, France active est aussi sur de la ressource



publique (collectivités locales, Caisse des dépôts). France active a aussi besoin de partenariats dans l'accompagnement de projets. C'est pourquoi un fonds territorial va aller chercher sur son territoire quels sont les intervenants, quelles sont leurs compétences et comment ils se positionnent autour de ces projets pour essayer de s'articuler avec eux : par exemple, un DLA (dispositif local d'accompagnement), un réseau associatif ou une structure financée par la collectivité, mais aussi des services techniques d'une collectivité ou des services de l'Etat. Pour Denis Dementhon, il faut pérenniser ces relations pour que les projets aboutissent. France active a commencé à le faire avec la Région Nord Pas de Calais en créant une formation sur le financement des associations, qui rassemble tous les acteurs de terrain. L'association a aussi lancé des contractualisations entre fonds territoriaux et structures d'accompagnement. *« Cette cohérence, ajoute Denis Dementhon est importante pour communiquer avec les élus et les collectivités locales, en regard des politiques publiques, pour lesquelles chacun doit rendre des comptes. »*

Autre type de financeurs solidaires avec les Cigales et Garrigue, société coopérative de capital risque solidaire, représentées par **Dominique Carliez**. Pour le *Président des Cigales*, ces instruments comme IES (Initiatives pour une économie solidaire) en Midi-Pyrénées ou Autonomie et Solidarité dans le Nord, sont des outils de proximité pour promouvoir la participation citoyenne dans le développement d'une économie solidaire et sociale. Il développe des exemples de partenariats réussis : *« Auto Partage est un service de voitures partagées qui se développe de plus en plus dans les villes. C'est forcément collectif et c'est forcément en lien avec des instances collectives et voire politiques. Cela se fait à Marseille, à Strasbourg, à Lyon. Pour monter le projet, il faut des investisseurs en capital. Pour cela, va se créer un partenariat entre financeurs, car les apporteurs de fonds propres ne suffisent pas. A Marseille, Cigales,*

*Garrigue et France Active sont impliqués. Ensuite, il y a la collectivité (sociétés de services publics, conseils régionaux, conseils généraux ou SIVOM de transport) qui intervient, car cette activité est forcément créée en complément des transports en commun et procède d'une certaine planification des transports sur l'ensemble urbain. »* Le deuxième exemple est celui des coopératives d'activités et d'emplois, un type de développement de l'entreprise qui allie à la fois un savoir-faire et un travail individuel, avec une pratique collective. Les réseaux Cigales et Garrigue se sont impliqués dans trois coopératives d'activités (dont une en Midi-Pyrénées), parce que c'est un axe important de création d'emplois dans l'économie solidaire et sociale et de partenariats indispensables et féconds entre les différents acteurs. Les collectivités doivent aussi s'impliquer dans ces projets pour la revitalisation des territoires, là où il est malaisé de créer des entreprises collectives.

Troisième exemple avec **Patrick Forgeau**, du *Crédit Municipal de Nantes*. Les crédits municipaux ont développé des partenariats avec des acteurs de terrain, pour confirmer leur inscription dans l'économie sociale et solidaire. Le *Crédit Municipal de Nantes* a été partenaire avec l'Adie, en étant le banquier de l'association et en assumant le risque. Dans une étape suivante, il a créé un outil labellisé France Active, en rassemblant des partenaires locaux : plans locaux d'insertion par l'économique, l'Acener (Association de comités d'entreprises de l'agglomération nantaise), Caisse des Dépôts et France Active. *« Nous avons voulu faire participer les acteurs politiques, dit Patrick Forgeau, avec la société civile. On voulait en faire aussi un outil évolutif, par exemple pour le financement des entreprises d'insertion. On intervient maintenant sur l'ensemble des Pays de Loire. »* Par ailleurs, le *Crédit municipal* s'est associé à un inter-réseau de l'économie sociale et solidaire afin de voir si le territoire était bien pourvu en matière d'outils de financement solidaire. Il a plan-



ché sur la création d'un outil de capital risque solidaire, en liaison avec le conseil régional *«Pour compléter l'offre, poursuit Patrick Forgeau, on a développé des produits d'épargne solidaire locaux : Uni Solidarité Placement, labellisé Finansol. La moitié des intérêts vient abonder le fonds territorial pour des actions diverses et variées. On a aussi créé un autre dispositif entre Nantes et Récife, au Brésil. C'est un produit qui vise, avec deux ONG, Frères des Hommes en France et ETAPAS au Brésil et avec la collectivité de Récife, à soutenir des jeunes d'une favela qui montent un projet de citoyenneté.»* L'appui de Nantes-Métropole a été décisif.

**Emmanuelle Antonioli**, responsable de la communication de Finansol, souligne les coopérations de son association avec les collectivités locales dans l'organisation des Semaines de l'épargne solidaire. Elles se montent avec des partenariats publics et privés et avec l'ensemble des acteurs de terrains des finances solidaires qui, eux, collectent pour partie de l'épargne et financent aussi directement ces projets. Tout au long de l'année, il y a un travail en commun qui est fait autour de différents comités de pilotage. La progression de l'épargne solidaire est plus forte dans les régions où il y a eu les Semaines.

En réponse à une question de **Jean Berger** du Mouvement pour l'Économie Solidaire, sur la viabilité des entreprises solidaires, **Denis Dementhon** souligne que, s'il s'agit d'un projet sur lequel le fonds France active se rend compte que le prix de vente du service ne permet pas d'amortir les coûts liés à la production du service, la question est la suivante : soit on retrouve une nouvelle économie dans laquelle on va faire participer un autre tiers-payant, soit éventuellement de manière complémentaire et avec une marge de manœuvre souvent limitée, on augmente légèrement le prix de vente. Il faut avoir un projet qui a des chances de rembourser l'apport effectué, sous une forme ou sous une autre. France active ne va intervenir qu'à

partir du moment où il y a une capacité de remboursement des apports que l'on a pu faire. Pour Dominique Carliez, Cigales et Garrigue travaillent sur le marché avec une capacité de prise de risques qui permet d'être innovant, à la fois socialement et écologiquement.

**Henri Arevalo** revient sur l'exemple d'IES, société de capital-risque solidaire créée à l'initiative d'élus de Ramonville en 1998, qui ont cherché des citoyens qui étaient capables de mettre sur pied un projet financier. Depuis le Sicoval et le Conseil régional ont appuyé le fonctionnement d'IES. Il y a une prise de risque plus importante de cette société par rapport aux autres financeurs et en même temps un accompagnement des projets en amont et en aval, qui fait que le taux de réussite est plus important qu'ailleurs. Dans la plupart des projets, il y a une hybridation public-privé. Et de beaux résultats : 250 bénévoles, un capital de 150 000 €, pour 150 créations d'emplois en 5 ans.

En réponse à une question de **Jean-Yves Le Turdu** sur l'essaimage des pratiques de l'épargne et de l'investissement solidaire, **Dominique Carliez** explique que dans les couplages de financement Cigales-Garrigue ou d'autres, le principe est que le choix de l'investissement et l'accompagnement du porteur de projet se font en proximité. D'autre part, la mutualisation du risque et des pertes et profits s'effectue par les coopératives du modèle Autonomie et Solidarité, IES et Garrigue : *«On peut faire un choix décentralisé des investissements mais les pertes et profits sont mutualisés. Cela suppose une confiance entre les différents groupes, entre les différents investisseurs et le discours commun suivant : si on suit une entreprise qui réussit bien, les bénéfices qu'elle fera seront mutualisés. Ces derniers resteront dans l'entreprise la plupart du temps, et le peu qui reviendra à l'opérateur financier restera dans la coopérative. Ces bénéfices supporteront les pertes faites par ailleurs.»*

Autour d'une question sur le micro-crédit, en clôture de la table ronde, **Christiane**

**Bouchart** indique que le micro-crédit, en tant que tel, par rapport à des initiatives liées au quartier et à des dynamiques plus individuelles (logiques de prêt par rapport à des projets) a son sens s'il s'intègre dans les dynamiques de développement local

qui sont aussi portées de façon beaucoup plus transversales au niveau des quartiers. Il faut aussi trouver une articulation avec les autres acteurs qui développent de l'activité pour s'intégrer dans les dynamiques locales.

### 3<sup>e</sup> TABLE RONDE

## Espaces partenariaux, politiques et techniques, de mutualisation et d'action

Quelle est la compréhension qu'ont les uns et les autres et quels sont les espaces pour fonder ces partenariats ? interroge Christiane Bouchart. La parole est donnée à des têtes de réseau de l'économie solidaire.

**Annie Berger**, qui représente le Mouvement d'économie solidaire (MES), commence par présenter ce réseau : «il s'agit de créer un réseau d'acteurs qui essaient, au-delà de l'approche sectorielle et de façon beaucoup plus transversale, d'aborder la dimension politique du projet d'économie solidaire. C'est une approche différente des chambres régionales d'économie sociale, qui représentent les différentes familles ou les différents secteurs de l'économie sociale et solidaire. Est-ce qu'un tel mouvement peut devenir interlocuteur, espace de médiation, partenaire technique, comment se passe la mutualisation ?» Pour tenter d'apporter une réponse, Annie Berger explique la méthode du MES : «On a fait le choix volontairement, de mettre l'accent sur la construction de structures territorialisées, si possible au niveau régional, car c'est le bon échelon pour permettre à des acteurs locaux de co-élaborer un projet pour leur territoire. Nous avons fait une petite étude qui essaie d'identifier un peu ces regroupements territoriaux. Dans 11 régions, les acteurs de l'économie solidaire se sont structurés au niveau régional et puis il y a 14 ou 15 regroupements à un niveau plus local. Ce qui est, compte tenu du nombre de lieux ou de sec-

teurs où il y a des initiatives d'économie solidaire, relativement faible. Ce que l'expérience montre, c'est que le dialogue n'est pas simple - même quand il y a accord politique - entre élus et acteurs de la société civile qui font de l'économie autrement, qui construisent les activités des entreprises solidaires. Co-élaborer une politique au niveau territorial (local, national ou même international) n'est pas évident. L'espace qui permet de discuter le projet, d'avancer sur une vision cohérente du développement n'est pas simple. Les élus, le plus souvent, perçoivent les acteurs de l'économie solidaire comme des bons opérateurs techniques. Ils repèrent dans leur coin des gens qui sont bien spécialisés dans les ressourceries, les services de proximité, les services à la personne, etc. Et donc, la tendance, c'est de faire en sorte que l'espace de discussion se concentre sur ces partenariats techniques et là, on voit vite le risque qui peut être grand d'instrumentaliser les structures de l'économie solidaire. Comment peut-on faire pour que les structures d'économie solidaire de la société civile co-construisent avec les élus qui sont placés dans des logiques de gestionnaires et qui ont la responsabilité de la décision?»

Pour Annie Berger, l'approche des collectivités locales par appel à projets est aussi risqué en raison de la mise en concurrence entre acteurs de la société civile. C'est pourquoi le MES essaie d'être un lieu de construction, d'élaboration d'une pensée et d'un projet de société, pour trouver des points de rencontre avec les responsables

politiques et les acteurs de terrain dans une perspective de vrai partenariat. De son côté, l'Adress (Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire) est née à l'initiative d'une collectivité locale, le Conseil régional de Haute-Normandie. « L'agence n'est pas apparue de la volonté des acteurs de terrain, souligne **François Debacker**, directeur de l'Adress, mais bien sous l'impulsion d'un Conseil Régional. Cela n'a pas été un obstacle à la mise en place d'un projet collectif et à une démarche de co-construction en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire avec les acteurs. La volonté politique a été portée par Claude Taleb, Vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire. Il a commencé par un colloque traitant des principes et des concepts de l'économie sociale et solidaire, auquel 250 structures du territoire ont participé. Puis il a mis en place des ateliers (mise en place d'un outil de développement de l'ESS, outils d'accompagnement et de formation à l'ESS, financement de l'ESS et inscription de l'ESS dans le cadre des marchés publics). Le premier atelier a abouti à la mise en place d'une agence, qui est l'Adress, dotée en moyens par le Conseil régional, par les deux Départements, par l'État, par l'Union Européenne, par la Caisse des Dépôts et par la Caisse d'Épargne. Ce cumul n'est pas simple ! Il y a des tensions régulières entre les acteurs, entre les collectivités qui, au nom du financement, vont tenter d'imposer une certaine vision de l'économie sociale et solidaire qui n'est pas forcément compatible avec le projet qu'on est en train d'essayer de mettre en place. Ses missions : l'animation de l'inter-réseau en faisant cohabiter tous les acteurs, le repérage des structures d'accompagnement aux porteurs de projet, la création d'un observatoire de l'ESS en région. » L'Adress veut aussi être exemplaire en termes de fonctionnement démocratique et de démocratie participative. Ce qui veut dire que l'association s'est dotée d'un conseil d'administration, mais a refusé de se doter d'un bureau, considérant qu'un bureau était une forme

un peu oligarchique du contrôle du pouvoir. Pour le directeur de l'Adress, « cela veut dire que l'ensemble des actions de l'agence a pour vocation d'être co-construit, en travaillant sur une démarche de participation de tous les acteurs : l'économie sociale, l'économie solidaire, les acteurs territoriaux, les acteurs publics, les acteurs de l'accompagnement, les acteurs de la formation. » Enfin, l'Adress souhaite fédérer et permettre la mutualisation des savoirs et des pratiques. L'agence a travaillé avec les épiceries sociales et solidaires de la région pour améliorer les filières d'approvisionnement, pour travailler sur la reconnaissance auprès des grands distributeurs et pour expliquer le contenu aux élus. Un appel à projets est lancé pour 2006 afin d'encourager des initiatives économiques solidaires, qui puissent se pérenniser.

Autre situation avec l'Adepes (Agence pour le développement et la promotion de l'Économie Solidaire en Midi-Pyrénées) présentée par Jean-Claude Conjard, son responsable. L'Adepes est née après les élections régionales de 1999 et grâce à l'implication des élus de la ville de Ramonville, qui ont permis de faire émerger une Maison de l'Économie Solidaire. Elle rassemble diverses structures : une coopérative d'activités du bâtiment, l'UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion), Puissance Cadres 31, qui est un syndicat de cadres chômeurs, le SEL Cocagne, des Cigales et la société coopérative de capital-risque IES. Depuis la création, se sont ajoutées AES (Association des Eco-constructeurs) et diverses entreprises qui ont pris comme siège social cette maison, puisque c'est aussi un moyen de fournir une adresse à un certain nombre d'entreprises. Ce sont en particulier des SCOP dans le domaine de l'environnement. L'idée de départ est de développer des synergies au sein de la Maison, avec un centre de ressources et des services partagés.

Pour **Annie Berger**, en réaction à des questions sur les outils à mettre en place,

il faut avancer collectivement, représentants de collectivités locales, élus et acteurs de l'économie sociale et solidaire. En Basse-Normandie, elle a participé à la création de l'Ardes (Association régionale pour le développement de l'économie solidaire). Elle a aussi bâti une maison de l'économie solidaire, qui mutualise des outils, et qui est un lieu de rencontres entre les acteurs. Selon elle, la question qu'on doit poser, est comment cela peut-il devenir un lieu d'élaboration de perspectives d'économie solidaire au plan territorial et comment le dialogue se noue pour co-construire avec les élus un véritable développement de l'économie solidaire en région. Les outils ne sont pas toujours en

grande cohérence avec les objectifs d'un autre modèle de développement économique et social.

Pour **François Debacker** de l'Adress, l'outil de l'appel à projets est simplement un moyen de mettre en valeur les initiatives de l'économie solidaire. L'Adress va essayer de soutenir les acteurs qui auraient du mal à donner des réponses valides à l'appel d'offres, alors qu'ils en auraient tout à fait les compétences techniques. Ce qui serait une manière de construire collectivement des réponses. D'autres interlocuteurs ont également mentionné la question de l'évaluation pour rendre compte de l'utilité sociale des acteurs de l'ESS.

## CONCLUSION

En conclusion de cette troisième journée du RTES, la parole est d'abord revenue à **Jean-Louis Laville**. Il a fait le constat que du côté des élus, il y a quinze ans, personne ne connaissait l'économie sociale et solidaire, et que maintenant quelques élus la connaissent et pensent que c'est l'économie du secteur social ! Cette réduction à l'économie du secteur social, a-t-il poursuivi, est quelque chose que l'on constate aussi au niveau international. A la Commission Européenne, on veut bien parler de l'entreprise sociale, à condition que ce soit une entreprise d'insertion, c'est-à-dire juste une transition vers l'économie normale. On en parle si on ne gêne pas le discours dominant. Si on veut sortir de cette position et avoir une position qui soit celle d'une composante légitime de l'économie, cela amène à réfléchir sur le rapport à l'économie de marché. Il faut dénaturaliser ce qui se fait dans l'économie de marché. On a besoin de données qui soient disponibles pour dire, face à l'idée d'une économie purement marchande à côté d'économies parasitaires, quelle est la réalité de l'économie et com-

bien de financements publics et de subventions vont à l'économie de marché afin de savoir à quel type d'évaluation et de contrôle ces financements sont liés. Deuxièmement, il faut distinguer les logiques de puissances qui sont celles des grandes multinationales et les logiques territorialisées qui peuvent être celles d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises, qui vivent leur activité économique sur un mode non délocalisable. Troisièmement, il faut trouver des évaluations équitables, qui ne soient pas uniquement centrées sur l'économie sociale et solidaire, parce dès que l'on dépense trois sous dans l'économie sociale et solidaire, il faut cinq évaluations ! Et à côté, des budgets 100 fois plus importants se dépensent sans aucune évaluation. On pourrait comparer les résultats dans les services de proximité, dans le service public, dans une entreprise privée, dans l'économie sociale et solidaire. Jean-Louis Laville s'est arrêté sur la définition de l'action publique : *«une démocratie vivante ne peut pas se réduire à l'action des pouvoirs publics ; celle-ci doit être pensée en articulation avec l'action*

organisée de la société civile. Comme disait José Luis Corragio au dernier Forum social mondial, il ne peut pas y avoir construction d'une autre économie sans une autre politique, c'est-à-dire sans une politique publique qui soit conçue aussi dans un maillage avec la société civile. Je pense qu'il y a là une possibilité de combinaison entre démocratie participative et démocratie représentative qui est aussi un facteur d'approfondissement et de crédibilisation d'une démocratie dont on sait que sur certains aspects aujourd'hui, elle peut, malheureusement, être fragilisée.» Puis **Christiane Bouchart** s'est livrée à un résumé des principaux thèmes de la journée : «Il est fortement ressorti que, par rapport à la situation de l'économie sociale et solidaire, les Régions françaises avaient un rôle déterminant à jouer, notamment face à la carence de l'Etat. La plupart des Régions se sont dotées d'une mission sur ce secteur avec des moyens importants. Il a été aussi évoqué l'idée que dans chaque Région, on puisse mettre en avant des expériences très concrètes de collaboration, notamment entre Régions et les collectivités territoriales. Autre élément avancé, les collectivités territoriales ne peuvent pas servir l'intérêt général toutes seules ; il faut construire une alliance avec l'ensemble des initiatives privées qui se retrouvent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ce thème de la co-construction semble déterminant et d'avenir.»

En annonçant l'adhésion de la Région Midi-Pyrénées au RTES, **Martin Malvy**, Président de la Région a expliqué qu'il fallait que l'économie solidaire soit plus visible

pour les citoyens comme pour les collectivités. «La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, a-t-il rappelé, rassemble de nombreuses structures importantes en terme d'emplois et d'impact social. Mais cela est mal connu. Les Régions sont déterminées à soutenir ce secteur. C'est le cas aussi au sein de l'Association des Régions de France, où le groupe de travail sur l'économie solidaire est animé par Midi-Pyrénées. Concrètement, l'économie solidaire sera partie prenante du SRDE (Schéma régional du développement économique). Un appel à projets est aussi destiné à aider les structures qui émanent des pays ou des parcs naturels régionaux.» Martin Malvy a confirmé l'importance de l'échelon régional, en confiant que c'est comme conseiller régional, dans la proximité, et non comme député qu'il avait découvert l'univers de l'économie solidaire !

**Christiane Bouchart** met le point final à la troisième journée du RTES, en soulignant, au travers des exemples de la journée, que l'économie sociale est une économie à part entière. Elle indique que le rôle du réseau est de promouvoir les initiatives de chacun des territoires adhérents, mais aussi de confronter les pratiques et de reconnaître la valeur portée par l'ensemble des mouvements associatifs et du mouvement économique que représente ce secteur-là : 10 % de l'emploi aujourd'hui. «Si l'ensemble des financements nationaux liés à l'emploi et à la création de l'activité allaient à hauteur de 10 % sur l'économie sociale et solidaire, nous en serions parfaitement ravis !», conclut-elle.

# Coopération décentralisée et Économie sociale et solidaire







## Coopération décentralisée et Économie sociale et solidaire

La quatrième journée du Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES), était consacrée aux relations entre l'économie sociale et solidaire et la coopération décentralisée. Les intervenants ont répondu à toute une série de questions parmi lesquelles : les collectivités françaises ont-elles investi ce champ de la coopération décentralisée, depuis que la loi de 1992 autorise leur engagement auprès de collectivités étrangères ? Comment intégrer à la coopération décentralisée les nombreux et nouveaux acteurs de l'économie solidaire au Sud (comme en a témoigné le 4<sup>e</sup> Forum international du RIPESS à Dakar en novembre 2005) ? Comment rapprocher les territoires du Nord et du Sud autour de ces deux axes de travail ?

### OUVERTURE

#### Marie-Christine Blandin

*Sénatrice du Nord*

Marie-Christine Blandin, a accueilli les participants au Sénat. Pour elle, la coopération décentralisée donne la ligne d'horizon d'une solidarité à dimension humaine autour de projets prioritaires pour les populations, dans le respect des droits sociaux et des droits de l'homme ; ces critères ne sont pas étrangers à ceux de l'économie sociale et solidaire. Elle a insisté sur l'importance de la coopération décentralisée pour les zones rurales : *«alors que les grands bailleurs de fonds concentrent énergies et moyens sur les centres urbains, les populations solvables et la privatisation des ressources, les acteurs de la coopération décentralisée s'attachent à l'émancipation de tous les habitants, dont les précaires, et restent présents aux cotés des initiatives locales, même dans le monde rural»*. Marie-Christine Blandin a établi également des parallèles entre coopéra-

tion décentralisée et économie solidaire : *«alors que des projets pharaoniques aux impacts douteux se parachutent, la coopération des collectivités et des ONG s'attache à tisser des liens de société à société, dans le respect des débats et arbitrages des exécutifs locaux. Au fond, la coopération décentralisée est à l'action extérieure de la France, ce que l'économie sociale et solidaire est au libéralisme sauvage : une bulle de diversité, d'innovations, d'éthique dont la pertinence grandit au fur et à mesure des tensions et échecs que génère la quête des profits immédiats cautionnée par des Etats. Micro-crédits indiens, tontines africaines, coopératives de sans terre, paysans protecteurs de la biodiversité aux côtés des Vandhana Shiva partagent le même langage que nos SEL, nos SCOP ou nos arbres de connaissance. Ils donnent à voir une autre mondialisation : celle de la diversité, et du respect.»*.

#### Jacques Pelletier

*Sénateur de l'Aisne, Président du Haut Conseil de la Coopération*

Jacques Pelletier, lui a succédé pour présenter le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) qu'il préside depuis 4 ans. Créé en 1999 afin que la société

civile fasse des recommandations au gouvernement. Il a 3 missions principales : favoriser la rencontrer les différents acteurs de la coopération non gouverne-

mentale (ONG, collectivités locales, universités, syndicats, etc.) ; donner au gouvernement des avis sur la politique de coopération, et sensibiliser l'opinion publique à la solidarité internationale. Les 45 membres du HCCI comptent également parmi eux des représentants des collectivités locales et des acteurs de l'ESS. C'est pourquoi la coopération décentralisée fait l'objet d'un travail approfondi au sein du HCCI visant à identifier, puis à surmonter les obstacles qui freinent l'efficacité de l'action des collectivités locales françaises en faveur du développement. Il a aussi contribué à voir cette action reconnue au sein de la politique menée par l'Union

Européenne en matière de lutte contre la pauvreté dans le monde. La coopération décentralisée apporte une contribution à la fois à la démocratie locale et au développement des territoires. Le sénateur Pelletier estime que le RTES est légitimement tourné vers le développement économique des partenaires : *« beaucoup souhaitent voir se développer davantage des actions de coopération menées par les collectivités locales, parce que les formes d'organisation proposées par l'économie sociale et solidaire reposent de manière originale, non sur l'argent mais sur une responsabilité partagée entre personnes de manière active et concrète »*.

### Christiane Bouchart

*Présidente du RTES, Maire-adjointe de Lille*

Il revenait ensuite à Christiane Bouchart, d'ouvrir la journée au nom du RTES. Il s'agissait tout d'abord de voir comment, à partir de la loi de 1992, qui a permis la coopération entre les collectivités locales au Nord et au Sud, on arrive à faire progresser à la fois la vie démocratique et administrative des collectivités, mais également le développement économique des territoires et de voir comment cette dynamique de développement s'inscrit bien dans une autonomie des populations

et dans une amélioration de leurs conditions de vie, de leur condition sociale et économique. Dans la ligne du 4<sup>e</sup> Forum international de l'économie sociale et solidaire de Dakar organisé et promu par le RIPESS (Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie solidaire), on constate aussi que l'économie sociale et solidaire se diffuse et progresse rapidement aujourd'hui dans les pays du Sud. La journée sera l'occasion de voir un certain nombre de ces exemples.

## Les enjeux de la coopération décentralisée

### Jean-Claude Mairal

*Représentant de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD),  
Vice-président de la région Auvergne*

Jean-Claude Mairal était chargé de dresser les enjeux de la coopération décentralisée. Selon une étude réalisée en 2001, les trois-quarts des communes de plus de 5 000 habitants ont une démarche de coopération, plus des deux tiers des communes de 5 à 20 000 habitants et une majorité des grandes villes. On dénombre aussi 75 conseils généraux et tous les conseils régionaux. On est au début d'un processus sur l'intervention des communautés de communes et communautés d'aggloméra-

tions dans les coopérations décentralisées. Les parcs naturels régionaux sont aussi dans une démarche de coopération décentralisée, notamment la Fédération nationale des Parcs qui joue un rôle extrêmement important. D'après les chiffres, Jean-Claude Mairal ajoute qu'on est plus dans de la coopération Nord Nord, que dans la coopération Nord Sud : 62 % des actions sont en direction de l'Union européenne hors pays entrants, 11 % vers l'Europe centrale et orientale, 10,1 %

vers l'Afrique non méditerranéenne (y compris le Mali qui est le premier pays pour les coopérations décentralisées), et 3,9 % vers l'Asie.

Il affirme que la coopération décentralisée ne doit pas être une coopération d'élus ou d'experts, de collectivités à collectivités, mais qu'elle doit essayer d'impliquer les populations. Il prend l'exemple de sa Région qui a mis en place des chantiers d'insertion internationaux au Mali, dans le cercle de Niafunké, où des populations très fragilisées du Nord et du Sud se sont retrouvées. Pour les treize jeunes Français issus d'un quartier sensible, il y a eu une véritable insertion par la coopération décentralisée. Il s'agit vraiment d'échanges partagés. La coopération décentralisée est aussi devenue plus professionnelle. Elle

touche désormais des domaines comme le tourisme solidaire (exemple de Tombouctou avec les régions Auvergne et Rhône-Alpes) ou la préservation du patrimoine, ou encore la diversification alimentaire (exemple du cercle de Yélimani au Mali, avec la ville de Montreuil et le soutien des migrants), au-delà des projets plus classiques comme l'adduction d'eau, la construction d'écoles, l'aide à la constitution de caisses d'épargne, etc. Au-delà du travail utile des associations ou des ONG, la coopération décentralisée tente d'apporter des réponses globales de territoire à territoire, réponses dans lesquelles il faut sans doute essayer d'impliquer encore plus les populations locales, notamment au Nord.

## Place et organisation des collectivités locales dans les relations internationales

### Bertrand Gallet

Directeur général de Cités Unies France

Pour continuer de dresser le tableau des relations entre économie sociale et solidaire et coopération décentralisée, Bertrand Gallet, s'est exprimé sur la place et l'organisation des collectivités locales dans les relations internationales. Face à un phénomène de saturation (quand une collectivité locale française mène de front quatre ou cinq opérations de coopération bilatérale, il est difficile d'aller au-delà), d'autres expériences se sont mises en place dans les dernières années : mutualisation entre plusieurs collectivités pour intervenir sur un même territoire (plusieurs grandes villes de Cités Unies soutiennent la réhabilitation d'un quartier de Gaza) ; réponses concrètes à l'auto-organisation des collectivités du Sud, face à la montée en puissance de la décentralisation dans ces pays, sur les bases d'un dialogue d'égal à égal ; plans de développement pluriannuels sur un territoire, avec des cofinancements. Ce que met en avant

Cités Unies, c'est la coopération de territoires à territoires, «la diplomatie des villes», où chacun travaille efficacement sans demander d'autorisation à l' élu. *«Les relations entre collectivités locales ne sont pas, en tous cas, pour le moment, fondées sur des intérêts, elles sont plutôt fondées sur des valeurs, souligne Bertrand Gallet. On a vraiment cette valeur de solidarité qui s'est construite, parce que c'est très souvent le milieu associatif qui a contaminé au bon sens du terme celui des collectivités locales en apportant des concepts et des idées neuves.»* Cités Unies France est intégrée, depuis 2004, à un nouveau réseau mondial «Cité des gouvernements locaux unis». C'est d'ailleurs au sein de la CGLU, qu'a été notamment créé le Forum des autorités locales, lors du Forum social de Porto Alegre (Brésil) pour s'occuper des thématiques proches de l'ESS : appui au développement des territoires, participation des populations, solidarités locales.

L'intervenant suivant était précisément chargé d'évoquer le thème de la journée en portant un regard extérieur sur l'économie solidaire dans les pays du Sud. **Giovanni Acquati**, Délégué européen du RIPPES, a d'abord expliqué ce qu'est ce réseau né en 1997 au Pérou, qui met en avant la globalisation de la solidarité et essaye de faire en sorte que les citoyens soient eux-mêmes porteurs de leur développement, comme avec les caisses d'entraide mutuelle au Sénégal ou la création de monnaies locales au Brésil, pour que les citoyens soient des acteurs économiques,

ou le budget participatif à Porto Alegre. Aujourd'hui, selon Giovanni Acquati, «il faut surtout que les administrations locales et territoriales, s'adressent aux personnes qui sont en difficulté pour développer une autre économie, une autre manière de faire et d'investir. C'est difficile, parce que ce n'est pas une relation traditionnelle.» Les trois éléments essentiels pour lui, d'un développement dans les pays du Nord et dans les pays du Sud, sont les mêmes : être attentif au développement durable des projets, faire participer l'ensemble des parties prenantes, être toujours dans l'innovation.

## TÉMOIGNAGE

### Mamadou Sene

Technicien de l'Agence Régionale de Développement

Chargé de mission «Coopération décentralisée» au Conseil de la Région Saint-Louis du Sénégal

La parole est ensuite revenue au grand témoin de la journée, Mamadou Sene, qui a fait état de son expérience de plusieurs années en matière de coopération décentralisée. Au niveau des collectivités locales, les gens mesurent de plus en plus ce que peut apporter la coopération décentralisée. La région de Saint-Louis, qui est partenaire avec trois régions françaises en coopération décentralisée (Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées), est considérée comme la région pilote-phare à plusieurs titres : la mobilisation de financements de la

coopération décentralisée permet de répondre à des besoins sociaux (écoles, cases de santé, développement de l'élevage, etc.), que la région ne pourrait couvrir avec les seules dotations d'Etat (les régions sénégalaises n'ont pas de fiscalité propre). Aujourd'hui, on passe à une nouvelle étape, où le financement reste important, mais où on cherche aussi à bâtir les conditions d'un développement institutionnel : formation des conseils élus, appui aux programmes de développement local, impulsion de petites activités.

Afin de mieux se rendre compte des réalités nouées sur le terrain entre les moyens de la coopération décentralisée et les solutions innovantes proposées par l'économie sociale et solidaire, a été projeté un extrait du film «AfricaScop, Histoires d'économie solidaires». Tourné en 2002 au Burkina-Faso par Denys Piningre, il montre très concrètement quelques initiatives de coopératives dans ce pays. Le mode de diffusion du film se fait aussi dans l'esprit de l'ESS, puisqu'il est diffusé via des réseaux associatifs et qu'à chaque fois que les spec-

tateurs payent leur place, les revenus sont reversés à l'Union des coopératives industrielles et artisanales du Burkina-Faso.

Cette expérience a particulièrement attiré l'attention de **Frédéric Tiberghien**, alors délégué interministériel à l'innovation, l'expérimentation sociale et l'économie sociale, qui a donné sa vision de la place des collectivités territoriales dans le développement de l'économie sociale et sur le développement du Sud au travers de la coopération décentralisée. Sur le premier point, il y a

trois niveaux stratégiques importants pour le développement de l'économie sociale dans le futur : la région, où il y a, à la faveur de la décentralisation, toutes les compétences nécessaires en termes économiques et en termes de formation professionnelle ; l'Europe où se dessine en grande partie le cadre de l'économie sociale, en particulier les législations, les statuts, les règles de concurrence, les aides fiscales, donc toute la délicate question de l'application des règles de la concurrence sur le marché et puis entre les deux, reste la Nation, échelon auquel la France a les particularismes de l'économie sociale à défendre.

Sur ces trois niveaux, il faut faire travailler ensemble les acteurs de l'économie sociale. Pourquoi ces territoires sont-ils importants ? Le fait que l'économie sociale repose en grande partie sur des élus et sur des territoires fait que, dans le fond, les acteurs de l'économie sociale ont vraiment plus que les entreprises de capitaux, un sens de leurs responsabilités à l'égard de leur environnement propre et qu'en même temps, à l'époque où l'économie se globalise et où les entreprises sont en concurrence, les acteurs de l'économie sociale sont parmi les acteurs économi-

ques, probablement ceux qui gardent le plus grand sens des responsabilités à l'égard de leur territoire ; leur objectif est souvent de créer des emplois pour permettre aux habitants de continuer à y vivre et à donc à développer l'activité économique là où sont les gens.

Sur le deuxième point, qui est le développement du Sud, l'économie sociale revêt une place de plus en plus importante dans un certain nombre de pays, qu'on pense à l'Inde, au Bangladesh avec le micro crédit, peut-être demain en Chine. Cela part aussi de l'initiative de communautés humaines, qui cherchent à résoudre un problème social de façon innovante. Mais sa place n'est pas encore assez forte : comment utiliser mieux cette boîte à outils de l'économie sociale avec ses immenses ressources, pour ouvrir également un volet sur l'économie sociale dans la coopération bilatérale de la France avec un certain nombre de pays étrangers ? Pour Frédéric Tiberghien, il faut aussi modifier les règles du jeu dans le commerce Nord-Sud et donc consolider tout ce qui est promotion du commerce équitable, tourisme solidaire au Nord comme au Sud. Cela se fait beaucoup via les actions portées par la coopération décen-

## TABLE RONDE

### Liens entre la coopération décentralisée et l'économie solidaire

**Jean-Yves Le Turdu**, *Conseiller régional de Poitou-Charentes*, s'est interrogé en introduction sur le fait de savoir quels types de développement permettait la coopération décentralisée. Pour répondre à cette question et à d'autres (quelle dynamique peut-on trouver entre coopération décentralisée et économie solidaire ? Comment modéliser ces bonnes pratiques ? Quelles sont les places respectives des acteurs économiques des deux territoires ?), le RTES a demandé à un certain nombre d'acteurs de présenter leurs expériences de terrain.

**Vincent Fonvieille**, *Directeur de la Balaguère, association toulousaine de tourisme solidaire* a commencé par évoquer le travail qu'il mène pour organiser des voyages en coopération entre touristes responsables du Nord et populations d'accueil au Sud. La Balaguère a notamment monté une coopération très efficace avec le Mali en travaillant avec les communautés villageoises pour organiser des circuits ; l'association a choisi des villages, pas tellement en fonction de leur attrait touristique mais en fonction des relations de partenariat qu'elle avait. Elle a décidé d'y mettre en

place avec eux des hébergements touristiques sur le principe du donnant-donnant, c'est-à-dire que la Balaguère apportait de quoi payer les matériaux et les villageois apportaient la main d'œuvre pour construire ces hébergements. Ces hébergements devenaient leur propriété et ensuite, ils facturaient des nuitées à chaque fois que la Balaguère apportait des clients. Il a fallu aussi former des guides sur place, ce qui a permis d'intégrer la population au projet touristique et au-delà, au développement local. L'activité de La Balaguère l'a amené à entrer en contact avec le Sicoval, la Communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain, désireuse de mener une action de développement original en Guinée. Le Sicoval a proposé à la Balaguère de s'associer à leurs démarches pour favoriser le développement en impliquant un certain nombre d'acteurs locaux pour y développer un tourisme de randonnées : *« nous sommes allés sur place, aidés par le Sicoval, nous avons fait un état des lieux et nous avons rencontré des acteurs et on a fini par mettre sur pied plusieurs itinéraires »* La Balaguère commence à avoir des clients pour ces voyages en Guinée et avec l'AFVP (association française des volontaires du progrès) a mis en place une forme de tourisme de développement, en engageant une technicienne qui travaille pour développer le tourisme de randonnée, tout en essayant de mener conjointement des actions de développement, qu'elles soient liées au tourisme ou non. Par ailleurs, Vincent Fonvieille a également développé depuis deux ans une forme de voyages particuliers à laquelle sont systématiquement associés des projets de développement locaux : les marcheurs vont voir des projets de développement auxquels ils participent financièrement. C'est le projet Chemins solidaires : la Balaguère prélève 5 % sur le prix du voyage pour financer ces projets de développement, mais en vérité, il est difficile de convaincre les touristes solidaires de prendre cette formule. Il est de fait que c'est une des équations du tourisme solidaire,

que d'arriver à se développer, sans arriver aux excès du tourisme de masse.

**Nathalie Grimoud**, *Chargée de programme au CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) représentant le Plate forme du commerce équitable (PFCE), qui rassemble une trentaine d'associations et d'entreprises acteurs du commerce équitable en France, a présenté la position du CCFD et deux exemples de ce que font les membres de la Plate forme du commerce équitable. « Pour le CCFD, explique-t-elle, le commerce équitable est un outil, c'est un moyen au service du développement, au service de la lutte contre les inégalités et il est très important que l'on continue à l'utiliser comme outil, comme moyen et non qu'on fasse du développement du commerce équitable une fin en soi. Il faut veiller à ce que le commerce équitable ait un réel impact en terme de développement au Sud d'une part et ne pas se concentrer uniquement sur le développement de la demande en Europe, et d'autre part veiller à ce qu'il s'insère dans les dynamiques de développement local décidées par les collectivités, par les pouvoirs publics et par les populations elles-mêmes. »*

Les membres de la PFCE partagent les préoccupations des collectivités locales. Il faut imaginer des synergies de travail entre les deux types d'acteurs, premièrement sur l'impact et l'insertion du commerce équitable dans les dynamiques de développement local, au niveau de la coopération décentralisée. Par exemple, la Fédération Artisans du Monde travaille avec la Région Rhône-Alpes pour le financement d'études d'impact sur des filières bien spécifiques. Il faut savoir que les moyens des acteurs du commerce équitable sont encore assez limités, que l'impact et les études d'impact coûtent chers. Cela prend du temps et les acteurs n'ont pas forcément les moyens. Pour Nathalie Grimoud, *« c'est vraiment un axe sur lequel les collectivités peuvent les aider à travailler d'abord pour le financement, mais peut-être les aider aussi à analyser et à se donner des grilles d'analyse sur*



*l'impact en terme de développement local, puisque ce sont des compétences qui existent au niveau des collectivités.» Une des grandes leçons qu'ont tiré les acteurs du commerce équitable des études d'impact est de comprendre la relativité de l'impact de leurs actions. Les études d'impact qui ont été menées, tant par Artisans du monde que par Max Havelaar, leur ont permis de comprendre que le commerce équitable, s'il ne s'insère pas dans les dynamiques locales de développement, s'il n'y a pas des ONG qui sont présentes localement, ne sert pas au-delà d'un groupe restreint de producteurs. On parvient à faire du commerce équitable un outil de développement à condition qu'il soit vraiment inséré dans les dynamiques locales, qu'il y ait des ONG qui fassent de l'appui à la structuration, qui fassent de la formation, ce que ne permet pas seul l'outil de commerce équitable.*

Un second exemple de ce qui pourrait être fait, serait d'appuyer la structuration de l'offre : l'association Max Havelaar a été interpellée par la Ville de Bagnolet qui souhaitait se fournir en riz équitable ; il s'avère en fait que l'offre de riz proposé par Max Havelaar ne correspond pas du tout à une demande qui peut être celle d'une collectivité. Les emballages ne sont pas adaptés, en terme de volume par exemple, il n'y a pas les normes suffisantes pour ce que ce soit vendu dans les cantines. Et là aussi, la coopération décentralisée peut intervenir en terme d'appui pour aider à structurer et à adapter l'offre au développement local, tout en soutenant les acteurs du commerce équitable pour mieux agir au Sud.

**Ginette Verbrugghe**, *Vice-présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, en charge des partenariats associatifs, de l'économie solidaire et des relations internationales, Conseillère municipale à la Ville de Lille, en charge des deux secteurs abordés par le colloque, a exprimé les liens forts qui existent entre les deux thèmes : entre les deux, on retrouve la volonté d'agir sur la réduction*

des inégalités, la lutte contre les discriminations, l'émergence de nouveaux droits, l'humain au cœur des projets, la qualité des collectifs qui se met en place avec des gouvernances internes et des rencontres qui se font particulièrement autour de projets micro-économiques, en particulier portés par des femmes. La politique de coopération décentralisée du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais a été réellement mise en place en 1993. Ses principales caractéristiques qui sont toujours d'actualité, sont la coopération inscrite dans la durée, d'échelle à échelle donc de Région à Région, sur des projets au bénéfice des populations et dans le respect des principes du développement durable. Aujourd'hui, quatre régions sont en coopération avec le Conseil régional : la région de Kayes au Mali, la région Saint-Louis au Sénégal, les provinces du centre Vietnam, une région au Maroc et bientôt une cinquième à Madagascar.

Sur l'exemple précis du micro-crédit dans le centre des provinces du Vietnam, en 1997, la région a mandaté une association régionale d'économie solidaire, le GIEPP (Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels, Lille), pour mettre en œuvre un programme de crédit rural dans les trois provinces de Thu Thien Hué, Da Nang et Quang Nam. Douze caisses ont été créées entre 1998 et 2000. Chaque caisse a reçu un fonds de crédit, une moto pour chaque agent de crédit et un coffre pour ranger les fonds. La coopération a pris en charge certains frais de fonctionnement, les salaires des agents de crédits et les fonctionnements des motos. Cela servait à octroyer des prêts à des familles qui se regroupaient de manière solidaire pour éviter les impayés. Le taux d'intérêt est de 0,65 % actuellement et un fonds de garantie pour les impayés a été créé avec 40 % des intérêts perçus. En 2000, l'opérateur GIEPP s'est désengagé du programme, donc la question s'est posée au Conseil régional de la suite de l'opération. En fait, il a décidé de prendre en charge totalement les frais de fonction-



nement de manière dégressive de 2002 à 2005, en négociation avec ses partenaires. L'autonomisation s'est très bien passée à Hué ou à Quang Nam, où l'opérateur vietnamien qui a repris en charge les caisses, était l'Union des femmes, une structure très motivée qui s'organise pour poursuivre l'action engagée et qui correspond à un réel besoin (40 % de ces familles rurales n'ont pas accès au crédit par manque de garantie). Par contre, à Da Nang où l'opérateur était le centre d'expansion agricole avec une approche totalement différente de celle de l'Union des Femmes. Le taux de remboursement était très mauvais et l'opération s'est arrêtée. Globalement, il y a un taux de remboursement des prêts excellent, entre 95 % et 100 %. Le succès de l'opération, l'autonomie acquise par les caisses et les familles conduisent les deux unions des femmes à solliciter un appui de l'institution régionale pour étendre le dispositif à des districts montagnards qui ne sont pas couverts et pour créer un fonds de garantie plus important que celui créé sur la base des 40 % des intérêts, ainsi qu'une formation sur la gestion. Le nombre des caisses reste en effet insuffisant comparé aux besoins. Les effets économiques et sociaux sont une amélioration du niveau de vie, une évolution politique significative, l'autonomie, la prise de conscience des familles et l'affirmation de la place des femmes. Les difficultés rencontrées avec la structure régionale, le GIEPP, pour ce type de projet réclame un suivi très rigoureux et très régulier dans un pays très lointain, et surtout pas facile à organiser depuis la France. Pour identifier les projets locaux qui ont besoin de la coopération décentralisée, les collectivités locales du Nord s'appuient sur les associations qui œuvrent sur les territoires et sur des opérateurs qui sont ONG, associations, hôpitaux ou universités. Mais il faut aussi qu'elles vérifient que ces projets répondent à un vrai besoin des populations, que des processus soient mis en place qui créent des conditions nécessaires à une appropriation et à une auto-

nomisation des populations. Pour les provinces du centre Viet-nam, Ginette Verbrugge explique que ces processus ont mis dix ans. Pour résumer, il faut une coopération entre élus, entre les techniciens et entre populations, puisque sans leur soutien, les projets n'aboutissent pas, y compris dans l'économie solidaire. Entre tous ces échelons, la collectivité locale joue le rôle de facilitateur, au-delà de son rôle de financeur qui reste modeste. Elle doit créer un environnement favorable avec une sensibilisation des collectivités partenaires, des administrations et des bailleurs.

Ginette Verbrugge détaille enfin le mode de financement de la coopération décentralisée au sein du Conseil régional Nord Pas de Calais : *« depuis un an dans les budgets des délégations, nous avons mis en place le 1 % Nord-Sud, c'est à dire que toute les délégations ne versent pas 1% de leur budget pour l'international mais que j'ai un droit de tirage pour des projets en transport, en éducation, en formation, en sport, etc., à hauteur de 1 % de chaque budget. Ce système s'avère très efficace ».*

**Colette Fillion-Nicollet**, Adjointe au maire de Grenoble, en charge de l'ESS, Vice-présidente du RTES et du réseau REVES (Réseau européen des villes pour l'économie sociale et solidaire) est, elle aussi, partie de son expérience d'élue pour évoquer la thématique centrale de la journée. La ville de Grenoble a démarré des processus de coopération décentralisée avec Ouagadougou, Constantine, la Palestine, le district de Bethléem, dans les années 1995-1998. A l'instigation de Colette Fillion-Nicollet et en partenariat avec l'élue aux relations internationales, la Ville de Grenoble a inscrit dans les conventions signées avec Ouagadougou ou Constantine, une ligne qui indique clairement le soutien, le développement et la promotion de la création d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette politique a pu être systématisée avec l'adoption, en 2004, par la ville de Grenoble de la charte

de coopération pour le développement durable.

Depuis 2005, la Ville de Grenoble mène également une action sur la notion de tourisme solidaire à la demande des acteurs rhônalpins du secteur. Ce travail a abouti aux premières rencontres entre Grenoble et Turin, pour se mettre en réseau et pour mutualiser les échanges et les bonnes pratiques avec cette ville italienne très avancée dans l'offre de tourisme solidaire, via l'Agence de tourisme solidaire (qui travaille avec 8 000 ONG à travers le monde). Depuis, le travail s'est poursuivi avec la région PACA sur le tourisme solidaire, pour mutualiser des réseaux Rhône-Alpes/PACA en direction de l'Euro-Méditerranée en essayant de faire converger les différentes actions avec leurs villes jumelles du bassin méditerranéen.

Un autre axe de travail de la Ville de Grenoble est la création en 2005 et la prise d'une délibération pour la constitution d'un fonds mutualisé entre la solidarité internationale et l'économie sociale et solidaire. C'est un fonds géré par l'économie sociale et solidaire, avec la volonté des soutenir des projets de création, de développement, de promotion et de soutien de l'économie solidaire dans les villes jumelles de Grenoble et notamment Ouagadougou et Sfax. A Ouagadougou, il s'agit du soutien de coopératives pour la construction d'une *mezzanine* autour du concept de culture solidaire pour faire accéder les musiciens des pays du Sud à la promotion de leur musique dans les règles du commerce équitable. C'est un label qui s'appelle «Culture solidaire» validé par l'UNESCO. Du côté de Sfax, a démarré une étude de faisabilité du tourisme solidaire dans la région, qui devra permettre de préserver l'environnement local.

Colette Fillion-Nicollet explique aussi qu'elle essaye de disséminer l'économie sociale et solidaire un peu dans tous les services et toutes les délégations. Elle met en avant l'idée que l'économie solidaire est transversale à tous les secteurs et pense que la prochaine réussite devrait se

situer autour du fonds mutualisé en direction de la jeunesse qui s'appelle «Initiatives Jeunesse» pour le soutien à l'initiative des jeunes porteurs de projets de 16-29 ans, mais qui pour les premiers projets validés sont de nature internationale.

Sur la question de l'implication des populations au Nord et au Sud, Colette Fillion-Nicollet rappelle que la politique menée à Grenoble est basée sur les acteurs, habitants de Grenoble et des villes partenaires. Par exemple sur Ouagadougou, la particularité de la coopération décentralisée, c'est que trois quartiers de la ville de Grenoble sont jumelés avec trois quartiers de la ville de Ouagadougou ; les programmes sont débattus en fonction des besoins exprimés par la population au Nord et au Sud. A la manière du RTES, il faut que d'autres réseaux des acteurs de l'économie solidaire émergent au Sud, pour qu'il y ait une vraie appropriation par les populations.

**Henri Arevalo**, *Vice-président de la Communauté d'agglomération du Sicoval de Toulouse-Est, délégué à la coopération décentralisée*, a commencé par revenir sur la place des nouveaux acteurs que sont les communautés d'agglomération dans la coopération décentralisée, à partir de l'exemple du Sicoval, qui a inscrit un programme de coopération décentralisée dans le cadre de son agenda 21, programme communautaire de développement durable. Le Sicoval expérimente deux coopérations, une en Guinée avec la Communauté urbaine de Labé et une au Sénégal, avec la Communauté rurale de Gandon (ensemble des villages qui encerclent la ville de Saint-Louis). Le Sicoval a proposé dans un premier temps aux deux collectivités un volet d'actions liées à l'appui institutionnel et à la démocratie locale, puis dans un deuxième temps, un volet directement lié au développement économique pour appuyer leur autonomisation économique. Cette partie du programme est couverte par des financements qui ne vont pas au-delà de quelques milliers d'eu-

ros, mais qui permettent de lancer des programmes économiques collectifs et d'acquérir des outils de travail. Enfin, un troisième volet tente de mettre en relation directe les acteurs des trois territoires, les acteurs associatifs, économiques, etc., indépendamment des relations entre collectivités. Cette façon de faire paraît logique dans la mesure où les communautés d'agglomérations ont historiquement la compétence du développement économique et de l'aménagement du territoire. Henri Arevalo détaille ensuite la coopération avec la communauté urbaine de Labé, ville de cent mille habitants en Guinée, pour l'aménagement d'une zone artisanale. Les liens se sont tissés au travers du personnage central dans une communauté, qui est le maire, qui localement peut coordonner l'ensemble des problématiques liées à l'aménagement d'une zone économique (relations avec l'ensemble des artisans locaux, problème de la gestion des terres, questions des espaces de l'affectation des sols, dérégulation globale des problèmes de transports avec la commune). Pour Henri Arevalo, «*les questions de solidarité internationale prendront de la force, si elles s'appuient authentiquement et très fortement sur des relations de collectivités à collectivités qui n'excluent pas fondamentalement l'ensemble des autres acteurs qui soient associatifs, ONG ou autres*».

Parmi les réactions à la table ronde, **Véronique Schlotter**, *Conseillère régionale Rhône-Alpes, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val de Drôme, en charge de l'économie sociale et solidaire*, a souligné que ce qui a semblé intéressant pour sa collectivité locale dans les actions de coopération décentralisée, c'est de pouvoir justement équilibrer les relations que l'on peut avoir aussi bien avec la population qu'avec leurs élus et faire en sorte que les uns et les autres soient toujours parties prenantes des négociations même en termes de travaux. «*La collectivité n'a pas transporté ses savoir-faire et ses outils,*

*a-t-elle ajouté. Dans une région du Sénégal, nous avons d'abord écouté beaucoup et nous avons surtout beaucoup appris de ce qui se passait. Les populations se sentent très concernées par les travaux qui ont été mis en œuvre pour récupérer des terres qui étaient érodées depuis des années.*» Dans la coopération décentralisée, il faut favoriser la transmission de bonnes pratiques, entre les pays du Sud et entre le Sud et le Nord.

De son côté, **Norbert Berlu**, *Conseiller municipal dans les Deux Sèvres, et Président du Groupe Pays-Togo*, évoque le poids économique plus important qui est offert aux communautés d'agglomération par rapport à des villes isolées, comme c'était le cas auparavant. Du coup, il est intéressant pour la coopération décentralisée de se porter vers le soutien à l'économie locale et à l'économie solidaire, plutôt qu'à l'appui institutionnel ou à la construction, comme traditionnellement. Dans le cas du Togo, les Deux-Sèvres sont en liaison avec des groupements de villages : il y a une sorte de parallélisme géographique très intéressant à ce niveau là, entre Sud et Nord. Il estime que la piste du tourisme solidaire est particulièrement appropriée pour faire découvrir aux habitants du Nord les réalisations soutenues par leur collectivité.

**Fabienne Renaud**, *Conseillère régionale des Pays de la Loire*, souligne que les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire devraient être un levier pour la collaboration entre coopération décentralisée et économie solidaire, car elles sont le relais auprès des acteurs sur le territoire. Elle cite aussi les Ecosolies, organisées par Nantes Métropole et Jean-Philippe Magnen, comme un des lieux où se fait la jonction entre les thèmes.

**Annie Berger**, *Représentante de l'Association régionale pour le développement de l'économie solidaire en Basse Normandie (Ardes)*, a voulu exprimer les limites dans la co-construction d'initiatives entre acteurs des réseaux

de terrain de l'économie solidaire et les élus. «On voit que le commerce équitable, le tourisme solidaire, le micro-crédit se développent, argumente-t-elle, y compris dans des démarches de coopération décentralisée, mais ces démarches ne sont pas replacées dans une vision d'ensemble. Avec notre expérience d'économie solidaire de proxi-

*mité, on sait combien il est difficile de faire avancer l'idée d'une autre économie sur les territoires. Alors, comment établit-on la discussion sur le fond au niveau politique, sur le sens de ces démarches croisées des collectivités et dans le cadre de la solidarité internationale et l'économie solidaire ?»*

## CONCLUSION

Il revenait au grand témoin **Mamadou Sene**, de tirer les premières conclusions de la journée du RTES. En tant que représentant des pays du Sud, il rappelle l'importance de la coopération décentralisée pour les collectivités locales des pays du Sud. «*Rapportées au budget des collectivités locales françaises par exemple, explique Mamadou Sène, les ressources destinées à la coopération décentralisée peuvent paraître faibles voire dérisoires, mais elles sont très importantes quand elles sont octroyées et mises à la disposition de collectivités locales du Sud. Cela accentue aussi la légitimité de ces derniers vis-à-vis des habitants et des pouvoirs publics.*» Le grand témoin note également que l'économie sociale et solidaire est l'essence même des relations économiques et sociales en Afrique ; les acteurs du Sud ont donc eux-mêmes des expériences sur ces thèmes à faire valoir auprès des pays du Nord.

Aujourd'hui, il y a une reprise en main par les habitants des actions qu'ils veulent voir se concrétiser sur leurs territoires ; contrairement au démarrage de la coopération décentralisée, ils ne veulent plus voir des propositions des ONG ou des associations plaquées sur leur contexte, sans qu'il y ait de débat. Pour y aider, quasiment toutes les collectivités locales en Afrique de l'Ouest ont mis en place des plans locaux de développement, dans lesquels chaque partie prenante participe. Il évoque l'exemple contraire du commerce équitable qui n'est pas intégré dans ces

plans de développement : les ONG traitent directement avec les organisations de producteurs, pour préserver leur influence. C'est pourquoi la dynamique du commerce équitable n'est pas si porteuse. Mamadou Sene pointe aussi les écueils du tourisme solidaire : il reste encore très marginal, parce que c'est une forme de tourisme qui est plus portée par des gens du Nord qu'attendue et développée par les gens du Sud, parce que les populations ont compris l'importance du tourisme en terme de revenus et que le tourisme solidaire n'offre que des séjours ponctuels qui ne participent pas vraiment au développement économique.

Ces constats l'amènent à déclarer que la coopération décentralisée doit parvenir à un nouvel âge. Au-delà de l'appui institutionnel qui est fondamental, il y a aussi aujourd'hui une demande plus forte encore en matière de développement économique local, d'activités génératrices de revenus. Et pour y parvenir, il n'y a pas que l'instrument de la microfinance, qui est trop idéalisée au Nord et ne touche pas les couches les plus vulnérables. Se développent des alternatives à ce type d'instrument financier pour pouvoir répondre aux besoins de ces couches-là, comme des fonds d'appui aux initiatives locales. Au Sénégal, grâce à l'appui de la Région Nord-Pas-de-Calais, ces fonds fonctionnent bien, notamment auprès des femmes. Mais on se rend compte qu'il faut à côté mettre d'autres outils en place,

comme des mutuelles de santé, afin que les femmes puissent consacrer les ressources des fonds d'appui aux initiatives locales au seul développement économique, et pas à d'autres utilisations pourtant nécessaires. Des problématiques nouvelles surgissent donc, auxquelles la coopération décentralisée va maintenant se trouver confrontée.

En clôture de la journée du RTES, **Christiane Bouchart** se félicite que des

échanges aient pu avoir lieu entre élus, techniciens de terrain et bénéficiaires au Sud. Elle souligne que la coopération décentralisée porte clairement en elle des valeurs de paix et de solidarité, même si aujourd'hui elle s'oriente plus vers le développement économique. Un autre enjeu pour le futur proche sera de trouver les modalités d'accompagnement des dynamiques associatives au Nord et de répondre aux besoins du Sud, en co-construction avec leurs habitants.

# Avec les Régions, l'Économie sociale et solidaire en mouvement







# Avec les Régions, l'Économie sociale et solidaire en mouvement

## INTRODUCTION

### Philippe Chesneau

*Vice-président PACA*

Philippe Chesneau a ouvert cette journée d'études au Conseil Régional PACA. Il a indiqué que les politiques publiques évoluaient positivement grâce à la thématique de l'emploi. Elle permet aux acteurs d'aller vers une réflexion et un projet concret fédérateur, quelque soit la thématique (culture, environnement...). Des questionnements restent ouverts : Quelles visions politiques et sociales sont impliquées ? Vers quelle qualité d'emplois tendons-nous ? En quoi l'Économie Solidaire ouvre-t-elle des pistes ?

La Région PACA est très investie en Économie Solidaire par sa participation au Réseau Reves (Réseau Européen des Villes de l'Économie Sociale) et depuis le 30 juin 2006, son adhésion au réseau RTES.

Le Conseil Régional a favorisé le rassemblement des acteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un Séminaire Permanent de l'économie Sociale et Solidaire. Pendant 20 mois, les acteurs de l'Économie Sociale et les acteurs de l'Économie Solidaire ont travaillé ensemble et abouti lors d'un séminaire de clôture à un Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Philippe Chesneau a rappelé que la distinction entre «social et solidaire» est un débat très français, peu présent au niveau européen. «Reconnaissons les différences et attachons-nous à chercher un compromis, au travers des pratiques et des valeurs com-

*munes*». Par exemple, l'Économie Solidaire peut se référer aux valeurs de l'Économie Sociale, toujours d'actualité, liées au statut coopératif («I personne, I voix»), à la démocratie, à la conception mutualiste (cotisations impliquant la confiance dans les générations futures). Cependant, l'Économie Sociale peut également régénérer de «vieilles valeurs... empoussiérées, voire même oubliées» grâce au «*poil à gratter de l'Économie Solidaire*». Oui, les valeurs peuvent différer et il est nécessaire de rester alliés entre acteurs sociaux et solidaires pour peser plus. Pesant actuellement 12 % de l'économie totale, l'Économie Sociale et Solidaire doit engager une bataille pour atteindre 20 %, 30 %, 40 %...

S'attacher à rechercher un équilibre entre économie sociale et économie solidaire vise, non au «*plaisir de rassurer, de faire du consensus*» mais à bien cibler où est l'adversaire, en l'occurrence, «*l'Économie capitaliste qui dirige notre monde, et tous les aspects de notre vie quotidienne... Pour se battre contre cette économie là, il vaut mieux ne pas être un fêtu de paille, mais être solide, organisé... ensemble*».

L'essentiel est clairement de ne pas laisser l'Économie Sociale et Solidaire, enfermée dans «une marge» (discours MEDEF 2002, ou discours tenus en général au niveau européen). Non, ce n'est pas une économie «réparatrice par les pauvres, pour les

pauvres, avec des moyens de pauvres» contre les «dégâts les plus visibles».

Philippe Chesneau réaffirmera : «*nous voulons autre chose. C'est un sentiment partagé par l'ensemble des acteurs*» et précisera qu'un certain nombre d'acteurs économiques (petits commerçants, artisans) font partie aujourd'hui de ce mouvement social et solidaire. Philippe Chesneau fait ainsi remarquer qu'aux dernières élections prudhommales, des patrons de l'ESS ont obtenu des scores intéressants avec 40 % des voix venues du secteur «activités diverses». Ainsi des «patrons» se reconnaissent dans des valeurs de solidarité, et de coopération privilégiant le «social» «l'humain» plus que dans les valeurs prônées par le MEDEF. Non défendus par le grand patronat, ils ont en effet tout intérêt à s'allier à l'Économie Solidaire.

C'est pourquoi, il faut faire la promotion de nos valeurs et «*dire haut et fort ce qui*

*nous anime*», «*quel est notre projet associatif, coopératif, politique*». Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, doivent revivifier les débats politiques au sujet d'une autre économie, au service des personnes et non en vue de profits.

Les enjeux de l'ESS : «*ce n'est pas que de l'économie*» mais l'instauration d'une «*politique de la vie collective dans la cité*» et la construction d'une «*alternative sociale*». Être un citoyen autrement (consommer, travailler, se déplacer etc.) ...

«*Le projet à tenir est de faire connaître notre projet politique (échanges à l'échelon national, européen, et mondial) et de mettre en avant les valeurs les plus dynamisantes, en étant enthousiasmants, attractifs, de façon à redonner un sens à nos sociétés et à la vie politique*».

Philippe Chesneau souhaite qu'«*ensemble se construise cet autre monde auquel nous aspirons tous*».

## Christiane Bouchart

*Présidente du RTES et Adjointe au maire de Lille*

Aujourd'hui, le réseau RTES, créé en 2002 rassemble environ 40 collectivités locales soit 300 élus, qui ont en charge une politique de l'Économie Sociale et Solidaire, défendent l'ESS comme modèle économique à part entière, créateur de richesses et facteur de cohésion sociale, par son ancrage local et ses dynamiques de développement. L'économie Sociale et Solidaire est de fait une politique transversale à l'ensemble des politiques menées par les Collectivités territoriales.

RTES compte aujourd'hui 16 villes, 2 communautés urbaines, 6 communautés d'agglomération, 13 conseils régionaux, 1 communauté de communes, 1 SIVOM, 1 conseil général.

«*Nous souhaitons promouvoir pourquoi les initiatives de nos territoires, favoriser le transfert de bonnes pratiques, rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises œuvre et également défendre ces politiques auprès des institutions nationale ou européennes.*» explique Christiane

Bouchart et elle salue la présence de Samuel Thirion, (Conseil de l'Europe/ Division du Développement de la Cohésion Sociale).

Le RTES est avant tout une mise en réseau (site internet, lettre trimestrielle, Journées de formations). Il s'agit de montrer les multiples facettes de l'ESS et monter en compétences, que ce soit au niveau des élus ou des techniciens. Il faut porter ensemble ces dispositifs de formations, c'est pourquoi sont organisées ces journées de débats. Celle-ci est la cinquième. «*Nous essayons de décentraliser ces journées et de rouvrir des espaces de débats entre les élus et les acteurs*» indique Christiane Bouchart.

Cette journée a la particularité d'avoir été co-construite avec un réseau d'acteurs, le Mouvement d'Économie Solidaire, représenté par Madame Eveno. La présidente du RTES explique «*Nous aborderons la*

*prise en compte dans les Régions des dynamiques dans et hors des schémas Régionaux de Développement Economique. Nous verrons que plusieurs régions avaient des plans spécifiques bien avant les SRDE. Nous aurons l'expression de points de vue d'acteurs et d'élus, qui nous permettent de comprendre les positionnements des uns et des autres et d'avancer sur nos problématiques locales.»*

Deux temps d'échanges en matinée : la restitution de l'Étude du CRIDA, sort

## Louise Eveno

*Mouvement Economie Solidaire*

Les structures d'économie solidaire sont souvent éparpillées et ont besoin d'organiser. Quelques rappels sur l'histoire du MES : en 1995, différents réseaux de la société civile ont lancé en 1997 un appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'Économie Solidaire, appel qui a été publié par le Monde Initiatives du 18 juin 1997, date symbolique. A la suite de cet appel, a été créée un Interréseau de l'Économie solidaire, structure informelle, qui a participé à plusieurs rencontres internationales sur la globalisation de la solidarité à Lima en 1997, Québec en 2001, Dakar en 2005). Pour une meilleure visibilité de l'ESS et mieux répondre à ses enjeux, l'Interréseau de l'Économie Solidaire, lors d'un Congrès à Lille en mars 2002, a décidé de se transformer en Mouvement pour une Économie Solidaire, le MES. Il regroupe des réseaux d'acteurs engagés dans des actions d'économie sociale et solidaire sur le plan national et international, des structures territoriales, qui mettent en lien sur le plan territorial des acteurs de l'ESS, des groupes d'appui méthodologiques et des centres de recherche comme le CRIDA. L'activité du MES repose sur 2 chantiers : «l'international» et le «territoire».

*l'«appréciation des représentants des structures territoriales de l'ESS sur les politiques régionales», et des exemples déclinés de différentes politiques régionales.*

*L'après-midi : éclairage sur la co-construction élus-acteurs des politiques territoriales, les déclinaisons contractuelles, mode de conciliation entre les logiques de projet et les compétences territoriales*  
*«L'intérêt de cette journée est de débattre ensemble pour nous aider à avancer sur ces politiques, que nous développons et souhaitons soutenir.»*

**International** : rencontres sur la globalisation et la solidarité, organisation de séminaires, forums sociaux européens et mondiaux dont Le Forum Social Européen à Paris Saint Denis en 2003. Ainsi, sur ce dernier, une Coordination des acteurs sociaux et solidaires a organisé le Village de l'Économie Sociale et Solidaire (mixité entre acteurs «sociaux» et «solidaires»).

**Territoires** : en 2004, recensement des structures territoriales s'identifiant comme relevant de l'Économie Solidaire, recherche de la nature des contractualisations avec les collectivités locales, relations avec les CRES ou CRESS, ou autres formes de regroupements. Parallèlement en fonction de structures en cours de création, pour permettre justement une meilleure visibilité de l'ESS, le Mes aide les régions où il n'y a pas de regroupements à se structurer.

Le Mes a interrogé les Conseils Régionaux, pour savoir quelle place ils souhaitaient prendre dans ce champs d'action dans les Schémas Régionaux de Développement Economique. Cette démarche a conduit à un partenariat avec le RTES pour construire ensemble cette journée nationale d'échanges et de débat.

## PREMIÈRE TABLE RONDE

### Implication des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'élaboration et le suivi des politiques régionales

**ANIMATEUR** Jean-Philippe Magnen

*Conseiller communautaire Nantes Métropole, vice-président du RTES*

La première table-ronde a pour but de présenter la vision des acteurs de l'ESS, à partir d'une étude de terrain, depuis que les politiques publiques se mettent en place sur les territoires, notamment sur les Régions.

Laurent Fraisse, CRIDA (Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie), fera un état non pas exhaustif mais une première évaluation des premiers entretiens réalisés avec les Régions et des premiers points de débat en terme de mise en œuvre des politiques publiques du point de vue des acteurs. Tout à l'heure, une deuxième table-ronde sera organisée du point de vue des élus des Conseils Régionaux en charge de cette question.

Puis le témoignage d'une structure de l'Économie Solidaire, en place sur une région depuis plus longtemps que les politiques publiques sera représentée par Annie Berger, ARDES (Basse-Normandie). Il est important de rappeler que la présence d'élus en économie solidaire depuis 2001 dans les intercommunalités de France ou depuis 2004 dans les régions a donné un profil et une approche différente sur cette thématique. De nouveaux rapports entre pouvoirs publics et acteurs se sont mis en place ; de ce fait, les actions n'ont pas le même profil avant et après l'arrivée de ces élus dans ces collectivités.

Aujourd'hui, nous pouvons, avec un «peu de recul», voir ce que cela a produit à la fois en positif mais aussi en manques et en besoins ressentis par les acteurs. Du point de vue des élus, quelles ont été les difficultés pour mettre en œuvre ces politiques publiques ?

Globalement, on constate une améliora-

tion des contractualisations entre les collectivités et les réseaux d'acteurs mais des difficultés pour L'ESS de sortir d'un «cancan» qui restait ancré sur des liens avec l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ou présentée comme une économie qui n'appartenait pas au développement économique d'un territoire.

Il a été plus ou moins difficile selon les territoires d'intégrer les dynamiques de développement économique. Sur certaines, cela a plutôt bien fonctionné, sur d'autres, cela reste absent aujourd'hui.

Autre question importante : en quoi cette structuration nouvelle a généré des coopérations entre acteurs ou des difficultés à les mettre en œuvre ? Sur ce dernier point, il ne faut pas nier ces obstacles et les mettre au cœur de nos discussions, que ce soit dans le clivage entre l'Économie Sociale et Solidaire mais aussi avec un certain nombre d'acteurs de l'IAE ou de l'Éducation Populaire, qui sont des réseaux présents sur les territoires.

Dernier point : la question du projet et du changement d'échelle est importante. Comment aujourd'hui, avec cette première évaluation et ce recul de quelques années, mettre en œuvre des objectifs et d'actions, qui permettraient de faire que l'Économie Solidaire change d'échelle. Aujourd'hui, même si les chiffres de l'ESS avoisinent de 10 % (Europe) à 12 % (France), comment peut-elle passer non plus comme un secteur économique complémentaire du secteur dominant mais comme une approche politique alternative en matière de démocratie participative, de cohésion sociale et de développement de l'emploi ? Comment mettre en œuvre ce triptyque sur nos territoires ?

## Laurent fraisse

CRIDA

**Le Mouvement pour l'Économie Solidaire fait état des premiers résultats d'une étude à propos de l'implication et de l'appréciation des politiques régionales en matière d'Économie Sociale et Solidaire. Laurent Fraisse, chercheur au CRIDA pose les premières pistes de réflexion de la Journée.**

### Rappel historique

Suite à l'appel publié dans le «Monde» en Juin 1997, la création de l'Inter-Réseaux de l'Économie Solidaire a permis aux acteurs de ce modèle économique d'en faire reconnaître la démarche et de promouvoir une politique active de développement et de transformation sociale. Cinq années plus tard, l'ensemble des réseaux concernés posera la question de la construction démocratique de leur représentation. Le congrès de l'IRES à Lille en Mars 2002 a alors engagé cette évolution en se transformant en Mouvement pour l'Économie Solidaire.

Les objectifs du MES sont multiples, en particulier créer des regroupements territoriaux de l'économie solidaire, pour soutenir la consolidation et l'émergence des initiatives locales, organiser des échanges entre les acteurs, mutualiser les expériences, appuyer leurs négociations avec les pouvoirs publics et financiers locaux et promouvoir les coopérations internationales dans le cadre de la construction de l'économie solidaire européenne et mondiale. Le MES a participé de manière très active à différentes manifestations internationales (Dakar 2005, Forum Social Européen de Saint Denis en Novembre 2003, FSE Florence 2002...). Le MES, grâce aux membres de son réseau, pose régulièrement les problématiques de réflexion nécessaires à l'avancée de l'Économie Solidaire. Cette étude en est un des éléments et a été réalisée en lien avec le CRIDA.

### L'implication et de l'appréciation des politiques régionales en matière d'Économie Sociale et Solidaire, premiers résultats de l'Étude CRIDA

Cette étude a consisté en une dizaine d'entretiens sur 6 régions à analyser à la fois la perception, l'implication et l'appréciation des politiques régionales en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

Régions : *Basse-Normandie, Haute-Normandie, Centre, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes Côtes-d'Azur*  
 Cette sélection est précise, car là se trouvent des regroupements organisés d'acteurs ESS. Ont été interviewés les responsables des CRES (S) et de ces structures particulières.

Cet échantillon est limité. La volonté du «chantier territoire» du MES est d'opter pour des territoires où il n'y a pas un complet éparpillement des acteurs d'ESS. Concernant les politiques récentes et en construction, il a été rappelé qu'il existe des politiques plus anciennes (plans régionaux de développement de l'économie solidaire mis en place antérieurement aux dernières élections régionales/PACA, Nord-Pas-de-Calais...). Il existe des initiatives d'appui à « entreprendre autrement » en Europe et dans le monde mais il faut souligner la spécificité française, à vouloir en faire un domaine de l'action publique, appelée Économie Sociale et Solidaire, qui se retrouve dans différentes collectivités territoriales. On trouve «un affichage particulier», assez similaire de pays tels que le Brésil ou le Québec.

Ce sont des politiques en construction, et on livre non des résultats en terme de type de création d'activités, nombre d'emplois mais une évaluation des processus d'élaboration des plans d'actions et de priorités définies et de construction des

politiques d'Économie Sociale et Solidaires. Le document remis aux participants est un document de travail et cette journée fait partie de son amélioration.

### **Connaissance, appréciation des orientations et priorités des politiques régionales**

L'appréciation est globalement positive (responsables CRES + Responsables de regroupements). Pourquoi ? Les personnes mesurent le chemin parcouru depuis 5 à 10 ans... à l'époque, c'était une thématique peu entendue par les élus et les collectivités territoriales. Elles ont été à des degrés divers, consultées voire co-constructrices de ces politiques.

Ces personnes retrouvent dans les politiques mises en œuvre en partie leurs propositions. Les politiques régionales ont renforcé la structuration de ces acteurs, parfois organisés ou non. La relation avec les élus est perçue plutôt positivement. Il y a reconnaissance d'une implication et d'une compétence en la matière.

### **Périmètre de l'ESS**

Cette question est importante car c'est une étape incontournable d'un nouveau domaine de l'action publique. «Qu'est l'Économie Sociale et Solidaire ? Qui sommes-nous ? Ce questionnement permet de définir le périmètre d'actions vis-à-vis des politiques régionales et des autres. Le travail sur l'identité des acteurs a pour effet de mieux mettre en œuvre leurs capacités à se mobiliser et à soutenir de telles politiques en constituant des premiers outils de communication. **«Dire qui nous sommes, c'est pouvoir se faire comprendre».**

On trouve une relative adhésion aux approches des conseils régionaux en matière d'ESS, parce qu'il y a eu une participation à la définition des valeurs et des critères de l'ESS dans les politiques régionales. Cependant, un compromis a dû être trouvé entre une approche statutaire de l'ESS et des critères plus proches des nouvelles initiatives d'ESS.

Par conséquent, la question de la définition a donné lieu à des discussions importantes. Les compromis sont par exemple un préambule, qui rappelle l'histoire et les valeurs ou références des chartes de l'Économie Sociale et un document insistant sur les nouvelles initiatives innovantes. On constate une satisfaction des structures de l'Économie Solidaire, parce qu'elles avaient plus à faire valoir, à se faire reconnaître au sein de ces politiques et qu'elles se sont largement impliquées, là où les acteurs sont bien organisés. Du côté des CRES, la demande est que ces politiques reprennent la Charte de l'Économie Sociale. Celle-ci avait été d'une certaine manière, une élaboration identitaire dans les années 80 au niveau national. L'élargissement ou le rétrécissement de nouvelles valeurs et de nouveaux critères est perçue positivement mais aussi de manière plus critique. Au-delà des rivalités possibles en termes de reconnaissance, il y a la question d'une définition opérationnelle, par exemple d'un point de vue statistique et comptable ou bien une définition plus politique. Il est constaté qu'on fait trop de place aux nouvelles initiatives ou filières innovantes par rapport à des filières plus traditionnelles ou entreprises plus établies, qui peuvent elles aussi, être prises en compte dans une politique régionale d'ESS.

Mais globalement, une sensibilité commune se dégage sur la définition et le périmètre de l'ESS chez les acteurs d'ESS :

- **être reconnu** comme des acteurs économiques (débat : faut-il y inclure les échanges non monétaires ? Des différences entre les territoires existent sur ce point.)
- **la transversalité** : ne pas être cantonnés à un certain nombre de dispositifs d'appui aux filières, services de proximité...mais au contraire bénéficiaires de politiques régionales transversales relatives au développement économique global d'une région.
- **l'insertion par l'Activité économique** : débat ancien pour lesquelles les

régions ne sont pas toutes au même niveau. Il s'agit de ne pas être perçus en tant qu'acteurs de l'ESS comme relevant principalement de l'Insertion par l'Activité Economique. Compte tenu des progrès encore à faire en terme de connaissance et de visibilité auprès des élus et des techniciens, ce point est fondamental.

• **Création d'emplois** : faut-il en faire le critère majeur d'évaluation de ces politiques ou inversement faut-il relativiser par rapport à d'autres critères d'évaluation ? Dans la mesure où des collectivités ont la compétence « emploi », les acteurs acceptent cette donnée mais certains souhaitent ne pas être évalués et jugés sur ce seul critère. Comment le faire passer et comprendre auprès des services et des élus ?

### Trois articulations possibles, définitions de périmètres d'actions

1. On a une définition de l'ESS qui vient « chapeauter » et réarticuler des dispositifs déjà existants (promotion de la vie associative, IAE, création d'activités...). Il s'agit d'un nouvel affichage de ce qui existait déjà.

2. Tout en faisant la promotion et l'appui de l'ESS, on se concentre sur l'appui à un certain nombre de filières et de secteurs (services de proximité, insertion, commerce équitable, finances solidaires). La politique en ce cas se décline par l'appui à des secteurs précis.

3. De manière plus poussée, on va vers la définition d'axes transversaux et d'actions intersectorielles, en mesure de mobiliser l'ensemble des acteurs au-delà de leurs particularités et de leurs cœurs de métiers. Les axes transversaux privilégiés en principe sont l'information, la connaissance et la promotion de l'ESS, l'appui et l'accompagnement de projets et de nouvelles activités, les budgets et les outils financiers, l'inscription de l'ESS dans les politiques et les instances régionales, l'articulation avec les autres collectivités territoriales, la reconnaissance et la structuration des acteurs et des réseaux.

### Communication et appui aux initiatives

Le constat de départ est un déficit de compréhension et de visibilité. Se comprendre entre soi est la première étape mais aussi se faire comprendre auprès des élus politiques, auprès des divers services et de la population. Il y a toute une série de cibles en matière de communication. On constate deux situations en fonction de l'avancée :

- régions où l'on débute (séminaires, assises etc.) pour mobiliser les acteurs et renforcer le milieu de l'ESS ;

- régions où à l'initiative de structures (CRES ou structures solidaires) ou par institution de la collectivité territoriale elle-même, de manière continue, on trouve des forums, Semaine, Quinzaine de l'ESS. Les événements sont des marqueurs visant à un véritable ancrage de l'ESS dans le paysage régional. La formation-éducation à l'Économie Sociale et Solidaire, sa pédagogie est un réel souci des acteurs, même si aujourd'hui, ce n'est pas encore réalisé de manière systématique.

### Appui et accompagnement à la création d'activités

On a une panoplie d'axes (appels à projets pour la création d'activités, structuration et mise en réseaux des compétences...). La question est de savoir si l'on est dans le renforcement de dispositifs existants, qu'on élargit à l'ESS ou dans la mise en place de dispositifs spécifiques.

Il y a certes un consensus mais les politiques d'ESS sont-elles uniquement des politiques d'émergence de nouvelles activités ou au contraire sont-elles des politiques plus structurelles, qui prennent appui sur les acteurs forts de l'Économie Sociale, de manière à faire bouger les lignes budgétaires des conseils régionaux ? Le sentiment est que parfois il s'agit simplement d'appuis à la création d'activités. Il faut aller plus loin.

### Budget et outils financiers

Le budget affecté par les Régions n'est pas toujours lisible. Il est vrai que les documents



analysés (SRDE et autres) et les entretiens réalisés ne permettent pas aux acteurs de dire combien les régions mobilisent financièrement pour appuyer les initiatives.

Ils observent une distinction claire : est-ce un budget dédié ou un axe transversal ? Un budget dédié est généralement plus visible. Une politique transversale est moins perceptible. De là, une inquiétude se profile : les acteurs se sont beaucoup mobilisés mais auront-ils les moyens mettre en œuvre les projets prévus ? N'y aura-t-il pas frustrations et déceptions au bout du compte ?

Concernant la dégressivité des aides, l'appui à l'initiative économique a dans la conception de beaucoup de régions comme horizon la solvabilisation sur le marché. Or pour beaucoup d'initiatives associatives, il y aura toujours une part non marchande de leurs activités.

A propos de la mixité des ressources et du cofinancement, l'articulation et la coordination avec d'autres collectivités territoriales permettent de renflouer un certain nombre d'actions et de renforcer le positionnement des acteurs.

Les gammes d'outils financiers existants (prêts, fonds de garantie...), en partena-

riat le plus souvent avec des réseaux comme France Active, l'Adie doivent-ils être renforcés et plus ouverts à l'Économie Sociale et Solidaire ou bien doit-on les compléter avec de nouveaux dispositifs ? Exemple : faut-il mettre en place des caisses solidaires, des fonds d'abondement à l'ESS ?

### **Transversalité et régulation économique**

Être visible et avoir une place dans le domaine de l'action publique conduit à une spécialisation autour de dispositifs, même si le souhait est d'être transversal. Ces politiques sont-elles en mesure de faire levier pour une régulation plus équitable de l'économie plurielle, par conséquent de peser sur les rapports de concurrence avec les entreprises lucratives, ou sur la commande publique (marchés publics). Les acteurs ont peu de visibilité sur ce qui se passe. Il semble que l'on ne soit pas parvenu à cette démarche, car il s'agit encore d'élaborer et de construire des politiques soit parce que c'est difficile (exemple : clauses sociales...). Les acteurs rappellent qu'ils veulent sinon peser sur une économie plurielle, proposer un modèle de développement alternatif.

## **Philippe Chesneau**

*Vice-Président PACA, reprend la parole.*

*«L'enquête menée par le CRIDA nous donne une première grille de lecture du point de vue des structures. Nous allons le constater avec les deux témoignages suivants, des Régions Rhône Alpes et Haute-Normandie. Les contextes de départ, les moyens mis en œuvre par les politiques, la structuration des relations de travail avec les acteurs puis les*

*actions mises en place vont vous être présentées, sachant que nous gardons à l'esprit une donnée quantitative significative : il y a six millions d'habitants en Rhône Alpes pour neuf départements, et un million huit cent mille habitants sur deux départements en Haute-Normandie».*

## DEUXIÈME TABLE RONDE

### Comment les régions se positionnent-elles et ont-elles pris en compte le champ de l'économie sociale et solidaire dans leurs politiques ?

#### ANIMATEUR **Laurent Assathiany**

*Chargé de mission au MDS (Mouvement de développement solidaire, adhérent du MES).*

Avec la participation de Véronique Schlotter, Conseillère Régionale Rhône Alpes, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val de Drôme et de Cyrille Moreau, chargé de mission au cabinet du Vice-président de la Région Haute-Normandie.

#### **Véronique Schlotter**

*Conseillère régionale Rhône-Alpes, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val de Drôme*

Elle débute son exposé en rappelant son positionnement politique : le groupe des Verts avait atteint plus de 10 % au niveau régional. Ainsi, il a été possible d'avoir une position d'exigence et de négocier avec le PS et la Gauche régionale pour que soit inscrit le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire avec des objectifs affichés tels que la création et de maintien d'emplois, concession acceptée par les Verts. Depuis la création des Régions, pour la première fois, la Région Rhône Alpes était à gauche. Des politiques avaient déjà été mises en œuvre sous l'aiguillon des Verts mais avec beaucoup de

difficultés. Participant à présent à l'exécutif à la proportionnelle, les Verts ont 4 Vice-présidents, des présidents et vice-présidents de commissions. Véronique Schlotter précise qu'elle est Vice-présidente de la Commission Économie, emploi, économie solidaire et explique qu'un groupe de travail s'est constitué de manière proportionnelle pour les élu/e/s et profitant du flou relatif à la composition de ce type de groupe dans les statuts de la Région Rhône Alpes, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des universitaires et des responsables d'associations ont été conviés à y participer.

**Laurent Assathiany** interroge : «*les acteurs de l'économie sociale au niveau de Rhône Alpes sont dissociés de l'économie solidaire. Comment avez-vous procédé ?*

**Véronique Schlotter** répond : «*Chacun des politiques avait son réseau, notamment Jean-Marc Leculier, Vice-Président très expérimenté sur le sujet (agenda, méthodes de travail etc.) depuis de longues années. Il a suffi de mutualiser. Le Conseil Régional Rhône Alpes est partie prenante du RTES depuis sa fondation, ce qui a constitué un atout dans ce projet.*

**Cyrille Moreau**, *Chargé de mission au cabinet du Vice-président de la Région Haute-Normandie* explique à son tour que la région de Haute-Normandie fait partie d'une des régions récentes qui s'inscrivent dans une démarche d'économie solidaire, même si la Région était à gauche. Il n'y avait pas de reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, des réseaux d'acteurs faibles et divisés et enfin ceux qui connaissait l'économie sociale et solidaire portaient une vision très réparatrice et très liée à l'IAE. Dans ce contexte, la question de la méthode était cruciale. Cyrille

Moreau explique qu'il a fallu arbitrer entre une approche classique avec un diagnostic et un plan d'actions territoriales et une approche plus empirique, simple et pragmatique, qui consiste à «aller voir ce qui se fait» et réagir en conséquence. Cette dernière option, plus risquée en soi, a été choisie. Une concertation interne a donc eu lieu et elle a révélé qu'il existait des actions de soutien, en l'occurrence plutôt des aides individuelles pour des publics spécifiques (minima sociaux) que des aides sur l'action collective. La vision globale de l'économie sociale et solidaire étant manquante, les actions engagées (pour 500 000 €) entraînaient plutôt des effets d'accompagnement que de transformation. Devant l'insuffisance du soutien sur le fond et de la dotation, il a été décidé de porter une politique publique qui soit une réelle alternative au modèle économique classique. Une consultation externe a été lancée : forum initial, ateliers thématiques pendant un an avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (réseaux, outils, débouchés...). L'avantage de cette démarche a été de permettre de construire le rapport de force et la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire puisque 50 partenaires en moyenne ont été impliqués. Cyrille Moreau précise que la Normandie est caractérisée par une micro-économie rurale, constituée de grandes entreprises qui polluent et que les aides institutionnelles habituelles étaient orientées vers l'industrie et les services d'entreprise, si bien que les structures d'économie sociale, même en coopératives n'avaient pas accès aux aides. Cyrille Moreau conclut en se disant satisfait que le positionnement des actions d'économie sociale et solidaire ait été effectué afin d'en démontrer le caractère alternatif et non pas réparateur et que ce champ ait été intégré de façon transversale dans les systèmes d'aides régionaux. Il précise que les budgets de chaque commission comportent une ligne dédiée à l'économie sociale et solidaire. Le choix stratégique a donc été plutôt payant.

**Véronique Schlotter**, reprend la parole. Elle précise que dès le départ, le président de la Région, Monsieur Queranne et Madame de Montes, Vice-présidente, chargée de la Formation continue, ont lancé avec le vice-président à l'Économie, l'emploi et l'économie sociale et solidaire les Conférences pour l'Emploi. Il lui semble en effet qu'intégrer l'emploi dans la démarche est essentiel. « Notre exigence était que toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire puissent bénéficier des mêmes aides que les entreprises classiques. De ce fait, nous avons demandé que les Conférences pour l'Emploi soient ouvertes à tous les partenaires sociaux, à toute la société, aux représentants d'association qui travaillaient dans l'économie sociale et solidaire mais aussi dans le secteur sanitaire et social. Cinq mois de travail ont été nécessaires ». Elle souligne que le Plan Régional pour l'Emploi a été le point de départ du soutien au développement de l'économie sociale et solidaire dans sa région et que ce travail participatif a notamment permis que le SRDE soit partie prenante des politiques en faveur de l'emploi. Elle ajoute que tous les départements ont participé et qu'« ont échoué les tentatives des Medef locaux d'essayer de noyauter les réflexions économiques et de faire qu'on continue comme auparavant... arroser là où c'était mouillé... ». Véronique Schlotter se félicite que dans les 20 dispositifs, soient intégrés, via le SRDE, les mêmes dispositions pour l'économie sociale et solidaire que pour l'économie classique. La création de deux commissions (évaluation des politiques régionales, aides aux entreprises) a également été une volonté politique forte de la Région. Par ailleurs, elle souligne que d'un point de vue géographique, la territorialisation des politiques mises en place sur la région Rhône-Alpes a été bien balisée par le Vice-président Jouffle (Aménagement du territoire et développement durable). La région a mis en route un outil d'évaluation des projets présentés, transversal à toutes les commissions. Il s'agit de mesurer l'impact du projet du point de vue éco-

nomique, social et environnemental, d'évaluer sa pérennité et sa gouvernance. L'Économie sociale et solidaire et le développement durable se retrouvent égale-

ment intégrés dans cet outil, utilisé également dans le cadre du SRDE et des Pôles de compétitivité.

## Présentation des différents dispositifs d'action

### Cyrille Moreau

*cabinet du Vice-président de la Région Haute-Normandie*

- **Premier principe** : l'ouverture des aides économiques à l'économie sociale et solidaire.

- **Deuxième principe** : doter l'économie sociale et solidaire d'un outil de coordination et de visibilité.

La Région Haute-Normandie a impulsé la création d'une agence, l'ADRESS (Agence de développement de l'Économie sociale et solidaire), qui fonctionne comme une structure de rassemblement des réseaux et fait fonction de centre de ressource, ce qui était la priorité des acteurs. Pour la Région, il s'agissait d'ouvrir les aides pour éviter que les projets d'économie sociale et solidaire échouent. L'agence permet de trouver des alliés sur le terrain, la Région ne pouvant agir seule, notamment quand il s'agit de sensibiliser les pays, les agglomérations, les départements mais aussi les citoyens. L'agence permet également aux acteurs de s'auto-organiser.

- **Troisième principe** : donner plus de moyens aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Beaucoup de projets d'économie sociale et solidaire sont très innovants. Ce qui signifie qu'en règle générale, ils ne peuvent être aidés par les banques. Les structures ne recherchant pas la maximisation du profit, elles n'ont pas le plus souvent de quoi financer les phases de développement de leurs projets. Tous les outils de développement en Haute-Normandie ont donc été conçus pour soutenir les projets

par des financements externes (prestations de consultants). Cyrille Moreau précise également qu'il fallait impérativement lancer un appel à projet qui aurait pour vocation de soutenir l'innovation sociale. Ce projet est appelé «Économie Région Solidaire» ; le fond intervient avant la création sur un volet «étude de faisabilité» (phase de maturation, financement du poste, financements extérieurs) et puis les phases d'expérimentation (test à petite échelle avant de passer à grande échelle). Après la création d'entreprise, la Région offre des possibilités d'aides conventionnelles classiques. Il précise également que ce choix politique a été assumé avec l'idée suivante : assumer d'abord des projets en tant que prototypes et ensuite «donner à voir» ces expériences sur l'ensemble des territoires afin de susciter des envies de création (plaquette présentant environ 10 projets). L'idée étant de développer non pas un seul service d'aide à domicile ou une AMAP mais une quinzaine sur la région. Développer l'économie solidaire signifie dès lors structurer en filières les entreprises solidaires. **«Ou alors il s'agit d'économie Solitaire !»**

- **Quatrième principe** : les débouchés en économie solidaire.

C'est une question compliquée non pour des questions juridiques, mais financières. Par exemple, relate Cyrille Moreau, une fois que des clauses sociales ont été construites dans un marché public, il est encore nécessaire de trouver des moyens pour vérifier leur mise en œuvre et le non

détournement de l'argent public. En effet, il est très simple pour une entreprise de dire qu'elle répond aux critères et une fois retenue et ne plus les mettre en place si personne ne vient les vérifier. Il note qu'il existe encore malheureusement des résistances des collectivités à créer des cellules territoriales spécifiques aux marchés publics.

• **cinquième principe** : l'accompagnement et le suivi.

D'après Cyrille Moreau, ce point n'est pas encore tranché. Tout d'abord, «*la plupart de nos réseaux d'accompagnement sont stéréotypés pour un accompagnement individuel, non adapté aux projets collectifs que la Région Haute-Normandie souhaite soutenir*». De plus, la question budgétaire est cruciale. Si l'on souhaite par exemple que chaque territoire soit doté d'une structure spécifique, on peut très vite parvenir à des budgets plus importants que l'argent injecté de manière classique dans les pro-

jets. «*Ce n'est pas forcément une bonne piste...*» Il souligne qu'actuellement, si la Région conventionne avec l'Union régionale des scop, le traitement de la problématique de l'accompagnement et du suivi est débattu avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, incluant la question de la territorialisation de l'accompagnement et du soutien des projets. Il rappelle que la concertation que la Région Haute-Normandie a mise en œuvre a commencé en octobre 2004.

Pour finir, Cyrille Moreau souligne que le budget régional dédié à l'économie sociale et solidaire est actuellement de 3 M€ hors emplois Tremplin, budget qui est du même montant. L'économie sociale et solidaire représentant actuellement en moyenne 10% des emplois d'emplois, la bataille budgétaire consiste à obtenir un budget pour l'économie sociale et solidaire représentant 10% de celui de l'économie classique, ce qui équivaut à 4,5 M€ sur 45 M€.

### Véronique Schlotter,

Conseillère régionale Rhône Alpes, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Val de Drôme, reprend la parole.

Elle propose de présenter les actions de la Région Rhône Alpes et précise qu'un document de synthèse sera disponible auprès de RTES. «*Dans le cadre du programme régional pour l'Emploi, nous avons réussi à mettre en œuvre 3 axes :*

- *le soutien des initiatives créatrices d'emplois,*
- *la reprise par les salariés de leur entreprise,*
- *la promotion et le développement de l'économie solidaire.*

*La Région Rhône Alpes a commencé par lan-*

*cer un appel à projet régional, Objectif Emploi. Ce titre nous dérangeait beaucoup mais il faut faire des concessions quand on fait de la politique, c'est cela l'art de la politique. Aujourd'hui, l'appel à projet est intitulé Idée'Clic. Nous avons mis au point 6 idée'clics (solidaire, prim, prim plus, potentiel, stratégie...), qui complètent d'autres dispositifs déjà existants. Le dernier qui vient d'être adopté s'appelle Transmeo, c'est un dispositif permettant la reprise des entreprises par les salariés, et il est confié à l'URSCOP.»*

**Laurent Assasthiany** l'interroge : «*Est-ce l'action principale ?*»

**Véronique Schlotter** précise qu'il n'y a pas de limites et que toutes les politiques régionales sont applicables pour l'économie sociale et solidaire (budget de 83 M€ en matière économique). Elle précise : «*Pendant la Conférence pour l'Emploi, le problème du dialogue social en interne dans les entreprises sociales et solidaires a été fortement soulevé. Des aides à l'accompagnement seront dégagées à cet effet*». Elle ajoute également que, concernant la promotion de l'économie sociale et solidaire, la Région soutient toutes les actions autour de la communication dans les lycées et les entreprises. Les acteurs présentent leurs projets devant un jury composé d'élus/e/s et de représentants de l'économie sociale et solidaire qui n'a jusque là jamais refusé d'aide, la commission permanente les a toutes votées.

### Les effets produits après 3 ans

**Cyrille Moreau**, intervient. «*Pour la région Haute-Normandie, l'expérience existe depuis deux ans. Un des premiers effets de la politique est la reconnaissance au niveau des élu/e/s régionaux, départementaux ou locaux. L'économie sociale et solidaire est perçue de manière concrète avec l'idée d'un potentiel (gisements d'emplois, d'activités). Autre effet : le sentiment pour les acteurs d'appartenir à un collectif. Les acteurs de la région étaient très répartis dans leurs filières, ils se sont rendus compte qu'ils faisaient partie d'une grande famille. De plus, les acteurs ont conscience qu'il existe des passerelles entre les différentes filières et qu'ils représentent une force*». Il explique donc que les premiers résultats permettent de «*donner à voir*» l'économie sociale et solidaire et les acteurs qui la porte. Il note toutefois que «*pour les collectivités, la définition en tant que telle de l'économie sociale et solidaire est un calvaire*». La meilleure solution selon lui est de dire «*allez voir*» et ceci vaut tous les discours, tout en créant une dynamique.

**Véronique Schlotter**, poursuit. «*De la même manière pour Rhône-Alpes, il y a une reconnaissance des acteurs très positive et très concrète. On n'est plus dans le discours... J'ai participé pendant des années à des colloques ou rencontres et c'est toujours très intellectuel... je suis agricultrice, j'avais besoin de toucher du concret... sur les territoires, on nous demande tout le temps... qu'est l'économie solidaire ? Je réponds toujours ; posez-vous la question... est-ce qu'il existerait une économie non sociale et non solidaire ? Je retourne la question comme le compost...*». Selon elle, l'aspect positif de la politique publique, c'est que l'appel à projet est permanent. Tous les deux mois, le jury choisit 3 projets parmi 12 en moyenne. L'aide peut aller jusqu'à 60 000 €. Les projets non bénéficiaires sont orientés systématiquement vers d'autres services (transversalité). «*Les gens ne se trouvent plus orphelins avec leurs projets et ne restent pas sans réponse*». Ceci a modifié le quotidien des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle note par ailleurs un «*plus*» : «*dans le cadre de la commission Economie, on a obtenu que tous les projets plus classiques soient analysés de la même manière et obtiennent réponse. C'est une exigence que s'impose la région Rhône-Alpes*».

### L'évaluation des politiques régionales

**Cyrille Moreau**, commence «*Ce sujet est difficilement abordé. Le principal critère est l'impact sur l'emploi. C'est encore une réalité. Une initiative est mise en place afin de réfléchir sur la question des valeurs et d'une labellisation. On a besoin d'un outil de discrimination. Cependant, ces procédures sont très longues. Il serait intéressant qu'il y ait une initiative nationale qui soit ensuite déclinée dans les régions en fonction des particularités*». A propos de la réflexion sur l'évaluation des initiatives des acteurs au regard des valeurs et de l'impact sur les territoires, il note qu'il y a encore peu d'avancées. Le travail mené depuis 2 ans a permis de savoir comment s'organiser, quelles sont les valeurs communes, qui «*on est*»...



comment développer des projets etc. La règle d'or est le pragmatisme. L'évaluation n'est pas un sujet encore structuré. Il note toutefois que l'ADRESS entame un travail dans cette voie.

**Véronique Schlotter**, reprend son propos. Elle explique que plusieurs chantiers sont en cours.

- Un contrat sectoriel va bientôt être créé pour traiter toutes les problématiques des services aux personnes et leur coordination. Au vu de la libéralisation des marchés, les grandes enseignes arrivent et vont lamener les territoires habitués depuis presque un siècle à travailler dans la solidarité. En juin 2006, après étude du sujet, la Région a décidé d'intégrer cette problématique-là dans le contrat sectoriel Economie sociale et solidaire.

- La formation aux coopérateurs ou l'École de la coopération (des réseaux différents tels que le réseau Repas se sont fédérés pour trouver un plan d'actions commun).

- Le Lien Sociétal est un projet que les élu/e/s ont porté, en constatant que beaucoup d'ouvrages existaient à ce sujet mais peu d'actions. Il s'agit de valoriser l'utilité sociale, la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par sa plus-value, notamment chez les entrepreneurs.

#### **6 thématiques sont proposées :**

- Connaissance et reconnaissance de l'économie sociale et solidaire
- Développement de l'entrepreneuriat
- Soutien aux démarches stratégiques d'économie sociale et solidaire
- Gestion des compétences
- Outils de financements
- Pratiques partenariales

En référence à une expérience menée à Marseille, la région Rhône-Alpes met également en œuvre une formation continue pour entreprendre un commerce équitable, non pas Nord-Sud mais Nord-Nord. L'idée, précise Véronique Schlotter, est de

proposer «une formation continue qui n'est pas un produit mais une réflexion et un cheminement». Cette opération est menée sur le territoire du Val de Drôme. Un grand succès pour cette opération, d'après elle, «car on ne fait pas du commerce équitable, on le vit ! On crée son entreprise non seulement sans être prédateur mais sans être mangé ni dévoré».

#### **Les liens des Régions avec les autres collectivités et la construction d'une cohérence des politiques territoriales**

**Cyrille Moreau**, explique : «La Région Haute-Normandie ne possède que 2 départements, si bien qu'une structure a été créée : le 276 (27 Eure, 76 Seine-Maritime) Elle permet une très forte coordination des élu/e/s et des fonctionnaires, qui permet d'aller dans le même sens, alors que les deux collectivités, Région et Département, n'ont pas les mêmes compétences. Le Département est ainsi plus centré sur le volet insertion et la Région sur le volet économique». Il souligne qu'il existe beaucoup d'intercommunalités dans la région. (Agglomérations et Pays). Les agents de développement locaux sont alors précieux pour sensibiliser les élu/e/s de manière indirecte. Pourtant, cette sensibilisation est souvent inefficace, comparée à celle que peuvent opérer des personnes de confiance au sein même de leurs structures. Il note également, qu'un nombre significatif de projets d'économie sociale et solidaire sont en lien avec les collectivités territoriales, qui seront clientes de prestations ou qui mettront à disposition des outils (locaux...). Par ailleurs, la Région met en place une communication institutionnelle par le 276 et de façon plus informelle par les professionnels du développement local et l'ADRESS, agence indépendante qui a des liens forts avec la Région et effectue un travail de terrain pour mobiliser les territoires.

**Véronique Schlotter**, enchaîne. «Le nombre de départements est important mais via le SRDE conventionné avec les départe-



ments, la Région et les conseils généraux parviennent à définir des priorités spécifiques à chacun et complémentaires. L'important est aussi de faire levier avec l'Europe» souligne-t-elle. En effet, cette articulation existe aussi avec le groupe de travail

Économie sociale et solidaire qui se réunit tous les 2 mois (Métropole de Grenoble, Ville de Lyon... etc.), «même s'il faut préciser clairement qu'on est en phase de construction».

## DÉBAT - INTERVENTIONS DU PUBLIC

**Jean-Claude Conjard**, Adepes, Midi-Pyrénées, «J'identifie mal sur Rhône-Alpes l'aspect collectif. Vous avez présenté des initiatives de terrain et le Conseil Régional. Favorisez-vous l'organisation des acteurs ou les traitez-vous en individuel ?»

**Autre personne**, «Comment sont organisées les structures dans la région Rhône-Alpes et plus encore dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Économique ? Et surtout si elles sont organisées, comment l'interaction s'effectue avec les villes et les autres collectivités locales ? Dans le cadre d'un colloque sur les DLA (dispositifs locaux d'accompagnement), nous avons fait ressortir l'insuffisance des collectivités locales, notamment les villes. Sur Lyon par exemple, comment s'opère l'interaction entre les structures et ce maillon faible que sont les villes dans l'IAE ? »

**Autre personne**, Haute-Normandie «Sur l'appel à projets, on comptait 74 réponses, 35 projets retenus et financés. 20 projets ont été réorientés car ils ne correspondaient pas au cahier des charges mais ont trouvé des modes de financements ou leurs réalisations opérationnelles. A propos de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, le terrain est balisé juridiquement. Des expériences sont en cours très pertinentes. Il faut vraiment aller vers l'accompagnement et la vérification de ces clauses. Concernant le partenariat, il faut aussi

mettre en avant celui privilégié avec l'Etat (DDTE...). Enfin, la mise en œuvre de la transversalité des politiques régionales est un vrai sujet à travailler».

**Jean-Philippe Magnen**, Conseiller Communautaire Nantes Métropole, Vice-Président RTES intervient.

« Sur la question de la transversalité, sur la Région Rhône Alpes, on irrigue toutes les lignes budgétaires sur les différentes thématiques et la seule limite est le budget du développement économique. Sur la Région Haute-Normandie, on est plus sur un budget spécifique. Comment gérez-vous ces différentes approches ? J'ai tendance à penser que l'on a besoin des deux approches pour la lisibilité de l'économie sociale et solidaire et pour sensibiliser les différentes thématiques verticales des collectivités».

**Virginie Joli**, permanente du CRESOL (Regroupement régional d'économie solidaire en Région Centre)

« 1<sup>ère</sup> question : la mesure IOB est un fonds européen et qui permet de financer des projets d'économie sociale et solidaire et d'insertion dont le renouvellement est incertain encore. Quel lien faites-vous entre les organismes qui gèrent cette mesure et les régions ? »

Des réponses ont été données au cours de la troisième table ronde.

## TROISIÈME TABLE RONDE

**Comment l'Économie sociale et solidaire se conjugue-t-elle avec les enjeux territoriaux d'aujourd'hui ?**

**Comment concilier logique de projets avec les différentes compétences territoriales ? Comment contractualiser avec les différentes collectivités ? Comment co-construire les politiques entre élu/e/s et acteurs ?**

**ANIMATEUR** **Jean-Yves le Turdu,**

Conseiller régional en Poitou-Charentes

Avec la participation de Philippe Chesneau, Vice-président du Conseil régional PACA, Anne-Laure Federici, APES (Assemblée Permanente de l'Économie solidaire Nord-Nord-Pas-de-Calais), Danièle Cornet, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale, Michel Latz, Maire de Correns, Président du Pacte territorial Provence verte, Bruno Lasnier, Agence Provençale pour une Économie Alternative et Solidaire.

**Philippe Chesneau**, Vice-président du Conseil régional PACA répond. *«Je privilégie certains niveaux de territoire (pays, agglomérations et parcs), mais d'autres niveaux sont pertinents. A titre d'exemple, un schéma de développement économique l'est évidemment à l'échelle régionale. Il y a des zones à enjeux forts y compris dans notre région PACA. On a évoqué ce matin l'implantation de ITER, on a d'autres zones à enjeux, l'Étang de Berre, la Plaine du Var etc. Il existe d'autres définitions territoriales. Cependant, si sur un territoire, les acteurs se sont organisés, il faut se servir de cette structuration. J'ai prôné ce matin l'organisation, je la prône aussi au niveau des territoires. Ici en Paca, on n'a pas la culture du travail en commun, ni la culture coopérative à part dans le milieu agricole du Vaucluse, on n'a pas la culture des groupements d'employeurs, ni de l'intercommunalité. C'est chacun pour soi, il y a des raisons historiques... On a rattrapé à marche forcée un retard. Par conséquent, on a signé des contrats de territoire avec les différentes agglomérations, pays et parcs. On a voulu décliner un volet Emploi Économie Formation Insertion. Certains s'en sont sai-*

*sis, d'autres non. Certains pays n'étaient pas armés pour répondre. Quel est le projet stratégique d'un pays, en zone rurale avec peu de moyens financiers. Pourtant, des territoires ont inventé des choses astucieuses». Il rappelle qu'en PACA, les acteurs ont défendu l'économie solidaire, mais il a fallu du débat, de la conviction entre individus... «Il ne s'agit pas d'un pouvoir de contrainte d'une collectivité sur l'autre, il s'agit de conviction». Il évoque des batailles menées : «On mène deux batailles, celle sur le développement d'une économie sociale et solidaire et celle, sur l'organisation des territoires. Ces batailles se rencontrent sans se renforcer. Ainsi que l'ont dit les intervenants en fin de matinée, il y a beaucoup de démarches mais on ne peut pas se réclamer d'une politique volontariste qui serait totalement structurée pour le développement de l'économie sociale et solidaire, du moins en PACA, sur des territoires très organisés. Ce n'est pas vrai. Pourtant, les deux batailles se mènent. À un moment donné, l'économie solidaire est une démarche avec des critères. Ici, on a mené un travail où l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire a validé une vingtaine de critères et en a rendu*

9 obligatoires, incontournables.» Philippe Chesneau précise que ce travail de démocratie participative se décline aussi sur les territoires avec les Conseils de développement. Là encore, on retrouve la conjonction des deux démarches. «On a décidé de soutenir les démarches d'organisation et de développement des conseils de développement. On peut dire qu'une grande partie de l'économie sociale et solidaire aujourd'hui, peut-être pas à l'avenir, relève du développement local, qui ne peut se faire qu'avec l'implication des habitants, concrétisée dans les conseils de développement.»

**Michel Latz**, Maire de Correns, Président du Pacte Territorial Provence Verte

«Tout a démarré en 1997. Je suis élu local et chef d'entreprise. Dans le cadre de la démarche initiée par le Conseil régional, nous avons réuni tous les acteurs économiques, du développement social d'un territoire, en naissance. 30 communes se réunissaient autour du concept de la Provence Verte (zone entre Brignoles et Saint Maximin dans le Nord Ouest Varois). On s'est très vite rendu compte que sur ce territoire en forte mutation (croissance démographique) avec une économie qui donne l'impression d'aller bien, mais qui en réalité va mal car seulement portée par la croissance démographique (le bâtiment et le commerce), il n'y a pas de création de valeur ajoutée locale sauf celle de l'agriculture traditionnelle. Toute personne qui voulait avoir des initiatives se retrouvait très seule et était obligée de passer par nombre de guichets. Elle n'avait pas une vision à moyen terme de la volonté de développement local. On a créé ce Pacte de Territoire pour l'Emploi, qui a été un lieu très riche et un lieu d'animation». Michel Latz souligne qu'il y a bien eu une « dialectique entre la mise en œuvre de ce Pacte et la procédure de création d'un Pays, le premier ayant précédé l'autre. Aujourd'hui, avec les lois Voynet, Chevènement, dans la tête des élu/e/s, l'empilement des assiettes, la défense des prés carrés de chaque entité territoriale (commune, communauté de communes, le pays..., le conseil général qui ne

veut entendre parler de pays mais de territoire, la Région, qui veut parler de pays...), tout cela fait que les choses se sont un peu crispées». Michel Latz reprend dans le détail les opérations qui ont vu le jour dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi :

**Opération Défi** : guichet Unique sur lequel tous les opérateurs de ce territoire sont d'accord, dossier unique pour tout créateur quelles que soient ses origines, son projet et le modèle économique en jeu (marché, économie sociale et solidaire...), rapidité [convention avec ADIE, CCI, ANPE]. Il explique que cette Opération Défi a été sous traitée à une entreprise privée plutôt que d'être intégrée dans les services. Il souligne que sur un territoire de 80 000 personnes, en 14 mois, une centaine d'entreprises ont été créées, soit 120 à 150 emplois. La prochaine phase sera de passer des accords avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour vulgariser ce type d'économie. Il est évident que l'économie sociale et solidaire apporte un plus en terme d'aménagement de territoire et en terme de vision de développement économique que les autres formes d'économie ne sont pas en mesure d'offrir.

**Création d'un Garage Social** face aux problèmes de mobilité, étude sur le co-voiturage, la mobilité des jeunes.

**Création d'un conseil de développement** : il pousse les élu/e/s à aller beaucoup plus loin (intérêt de la démocratie participative).

**Jean-Yves Turdu** réagit : «Quelle est la place des acteurs ?»

**Bruno Lasnier**, APEAS, Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire, répond : «Notre approche s'est faite à partir d'outils issus d'une culture partagée autour de ce que produit l'économie sociale et solidaire en matière de développement local d'un territoire. Par exemple : Pôles d'initiatives locales d'économie solidaire (PIL), concept défini par le REAS au départ,

que l'APEAS a développé en région PACA. Ces pôles vivent à partir d'un lieu identifié ouvert à tout citoyen. Le lien s'effectue entre le désir d'initiatives, les ressources d'un territoire et l'intérêt à favoriser collectivement ces initiatives. Les ressources institutionnelles d'un territoire et les ressources économiques sont donc réunies pour soutenir des projets émergents d'économie solidaire et on construit une culture partagée.» Il rappelle qu'une action de ce type s'est mise en place, voici 10 ans à Marseille. «Plus qu'un guichet unique, il s'agit d'un lieu de rassemblement et co-construction sur l'économie sociale et solidaire». Il note que cet outil permis par des financements Politique de la Ville a été abondé par la Région. Une mission exploratoire sur le développement de l'économie sociale et solidaire en région PACA a également démarré, montrant que « sur les territoires, les difficultés majeures étaient l'absence de connaissance globale sur l'économie sociale et solidaire, l'identification des acteurs comme relevant de l'économie sociale et solidaire, une perception floue des techniciens et des élu/e/s de cette notion». Il note que des outils ont été créés pour pallier ces manques et pour essaimer sur les territoires, soutenus par la Région. Revenant sur le Pôle d'initiatives locales, il précise qu'il permet des rencontres et l'accompagnement des initiatives. «Il est basé sur l'idée d'une réciprocité. On est tous partie prenante. Il ne peut se faire que s'il y a une adhésion collective». Il souligne que voulant que les acteurs s'approprient cet outil et l'utilisent dans le sens du développement d'une dynamique locale, des freins ont été rencontrés : difficulté à trouver une structure qui porte un projet PIL et un réseau d'acteurs. «Ceci demande du temps et un désir partagé autour du projet». Par ailleurs, il soulève un autre questionnement, celui du financement. «On finance les projets au départ et après il faut trouver des solutions de droit commun etc. Nous avons bénéficié d'un soutien du Conseil régional, pour la mise en place. Mais pour trouver un financement afin de finaliser l'adhésion des acteurs, on s'aperçoit qu'il est

complexe de pérenniser un financement global sur du long terme.» La Région a mis en place des conventions pluriannuelles mais cela ne garantit pas la pérennité des PIL, alors même que l'intérêt des autres collectivités locales n'est pas acquis.

### **Nord-Pas de Calais**

**Anne-Laure Federici**, APES, Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire Nord/Pas de Calais, présente la situation dans le Nord-Pas de Calais. «Le principal outil de développement territorial de l'économie solidaire est le Plan Régional de Développement de l'Économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, le PRDESS a été signé il y a 3 ans, la Région a fortement incité les territoires à mettre en place un volet économie sociale et solidaire dans leur politique de développement. Concernant les réseaux d'acteurs, l'APES se crée en en 2000. Une des premières actions a été de se porter candidat de façon systématique au sein de ces conseils de développement, en essayant de siéger au collège économique. L'objectif était par conséquent d'inciter les acteurs d'un territoire à s'investir dans ces conseils de développement et en même temps d'avoir une représentation de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire». D'après elle, les résultats ont mitigés. Parfois les conseils de développement sont simplement des chambres d'enregistrement de ce qui est décidé par les élu/e/s ou ils sont des lieux de débat dont les élu/e/s ne tiennent pas compte. «Aujourd'hui, on est réservé sur l'intérêt de s'impliquer». Elle note d'autre part une multiplication de structures de concertation à l'échelle d'un territoire. «Pour les structures qui veulent y siéger et y trouver un espace de représentation, c'est extrêmement chronophage. Nous sommes obligés de faire des choix dans nos investissements.»

### **Plaine Centrale (94)**

**Danièle Cornet**, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale, présente son expérience. Pour elle, «La Banlieue peut être riche d'idées.

*Mais bien sûr, rien n'est gagné d'avance*». Dans les négociations sur le mandat communal et intercommunal, la référence même à l'économie sociale et solidaire n'était pas dans les négociations de départ. *«Il a fallu négocier très serré pour avoir une délégation Economie Solidaire. Pour l'Insertion par l'Activité Economique ou la Politique de la Ville, il n'y avait aucune difficulté en revanche*». Elle souligne donc que l'économie sociale et solidaire a été un enjeu politique. *«Comme c'est une bagarre au départ... j'ai vécu un moment de grande solitude, avant d'avoir quelques hommes et femmes autour de moi, qui soutiennent les projets que je voulais mener. L'économie sociale et solidaire, c'est long parcours du combattant, j'ai vraiment envie de le dire*». Danièle Cornet précise qu'il a fallu 5 ans pour construire une démarche qui s'appuie sur du concret. Il a fallu convaincre, démarrer et tenter d'avoir des soutiens des élu/e/s, des administrations etc. Plusieurs tentatives ont ainsi été nécessaires pour être associé à un diagnostic sur le développement économique de l'agglomération, où aucune remarque relative à l'économie sociale et solidaire n'a été reprise et pour essayer de mettre en place une plate-forme d'initiatives en matière de

finances solidaires, sans succès. La proposition d'un diagnostic partagé de l'Économie solidaire a, elle, été acceptée. Les orientations pour définir un diagnostic ont été votées ainsi que des moyens pour lancer un appel à projets. L'idée de diagnostic partagé a été forte et a permis de faire levier pour travailler avec les acteurs. Environ une centaine de personnes mobilisées par le cabinet conseil ont pour la première fois été associés au développement d'une politique locale. Dès lors, les élu/e/s ont été sensibilisés à l'économie sociale et solidaire, ainsi que les partenaires. Quelques acteurs ont réagi vivement, les débats ont été vivants, de grande qualité. Danièle Cornet présente les pistes d'action actuelles, dont l'inscription dans la mesure 10A (projet d'initiative locale pour l'emploi et le développement local: projet non retenu). Par ailleurs, la Région Ile-de-France a fait voter une délibération cadre d'économie sociale et solidaire, qui permet de soutenir les actions du territoire de Plaine Centrale, via une convention territoriale. Elle souligne que le point important est de *«garder un état d'esprit favorisant la libre adhésion des acteurs locaux, associé au pilotage du plan d'actions mené avec la Région.*»

## CONCLUSION

**Philippe Chesneau**, comme **Danièle Cornet**, soulignent la bataille que représente le développement de l'économie solidaire : des débats, un travail patient de conviction entre individus, des tentatives réitérées de mise en place d'actions. Il ne s'agit pas d'un pouvoir de contrainte d'une collectivité sur l'autre. Le travail de démocratie participative est un atout du développement de l'économie sociale et solidaire. Deux batailles sont menées, celle sur le développement de l'économie sociale et solidaire et celle, sur l'organisation des territoires. Ainsi que l'ont dit la plupart des intervenants, il

existe nombre de démarches mais beaucoup de travail reste à faire pour renforcer des politiques plus volontaristes et réellement structurantes en matière d'économie sociale et solidaire et de développement régional.

En fin d'après-midi, Michel Vauzelles, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a signé l'adhésion de la Région PACA au Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire et Christiane Bouchart a clôturé les débats, soulignant les points principaux débattus et se félicitant de la qualité des débats.



# Insertion par l'activité économique et Économie sociale et solidaire







## Insertion par l'activité économique et Économie sociale et solidaire

Cette sixième journée du RTES a été consacrée à Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'économie sociale et solidaire. Entre les logiques économiques de marché et les logiques économiques administrées, l'économie sociale et solidaire est une force dynamique porteuse d'une culture et d'une pratique originale de l'action économique, fondée sur la volonté de concilier la viabilité économique avec les valeurs d'utilité collective, de plus value sociale, d'initiative démocratique et citoyenne. L'insertion par l'activité économique est une composante de cette économie de par l'hybridation de ses ressources (marché, redistribution, bénévolat), de par sa plus value sociale et sa recherche de concilier impératif économique et objet social de lutte contre l'exclusion dans des entreprises solidaires. Elle s'appuie à la fois sur un cadre législatif et sur une capacité à apporter des réponses adaptées aux besoins locaux et à un public éloigné de l'emploi. Néanmoins, ses formes d'interventions peuvent apparaître peu innovantes et son action réduite dans le cadre d'une politique publique nationale ou locale de l'emploi, assimilable à du traitement social du chômage. A l'inverse, les entrepreneurs sociaux peuvent considérer les politiques locales, du fait de leurs contraintes administratives et culturelles, comme peu réactives au regard de leurs besoins.

Les enjeux de cette rencontre ont été multiples : croiser les problématiques des acteurs de l'IAE et des collectivités locales et territoriales, pointer la place de l'IAE dans l'économie sociale et solidaire, mettre en évidence le soutien apporté par les collectivités et les leviers existants, voir les interactions, les dynamiques de réciprocité et les facteurs de réussite pour le développement local solidaire. Deux tables-rondes ont rythmé cette journée : une première consacrée à l'effet levier des marchés publics et une seconde sur les pratiques et activités innovantes.

### Intervenante

#### Nicole Riou

*Conseillère communautaire et déléguée à l'Économie sociale et solidaire de Plaine Commune*

accueille les participants. Elle souligne l'originalité de l'Usine, lieux qui accueillent cette journée, exemple d'une économie solidaire qui réussit et se développe dans l'organisation d'événementiels et qui intègre totalement des parcours d'insertion dans son mode de gestion. L'insertion économique est en effet une composante forte des structures actives sur Plaine commune, très présentes au cours de la Journée. Elle précise quelques données démographiques sur la communauté de communes créée en 2000 : 8 villes, un peu moins de 330 000 habitants. Le choix a été de transférer le développement économique, l'emploi et l'insertion et depuis 2006,

un plan cadre pour le développement de l'économie sociale et solidaire est en place. La volonté politique est de «faire ensemble, de co-construire avec les atouts et ressources du territoire un projet global, et de générer une vraie dynamique pour un développement endogène dans une banlieue parisienne». Les axes de la politique sont le soutien et la consolidation des réseaux existants, les financements solidaires ou encore la promotion et la réflexion sur le commerce équitable. Une convention territoriale de développement de l'économie sociale et solidaire pluri-annuelle a été signée avec la Région Ile de France.

**Christiane Bouchart**, Présidente du RTES, précise que le réseau a co-construit cette journée avec le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE). Elle rappelle que le but du RTES est de «*ouvrir des espaces de débat avec les acteurs des territoires et les élu/e/s*», d'avoir une confrontation de points de vue et d'enrichir la réflexion collective. L'économie solidaire traverse en effet l'ensemble des politiques territoriales, qui s'appuient sur des pratiques de terrain. «*L'économie solidaire est un réel modèle économique dans lequel des moyens interviennent au service de finalités sociales et environnementales sur les trois sphères publiques de l'emploi, de l'utilité sociale et de la démocratie participative*». Cette journée doit permettre aux acteurs et élu/e/s de mieux appréhender l'ensemble des structures d'IAE dans leurs dimensions économiques, sociales et leurs implications sur le terrain. Il est intéressant de montrer, souligne Christiane Bouchart, qu'à l'heure de la décentralisation, la nécessité est de mieux coordonner les politiques locales à différents échelons et de convaincre les pouvoirs publics de consolider des éléments de transférabilité de l'Etat vers les collectivités. Le RTES est justement un réseau dont l'intérêt est d'être composé de 40 collectivités locales différentes (16 villes, 13 conseils régionaux, 6 communautés d'agglomération, 1 conseil général, des communes). Christiane Bouchart salue la présence de Mireille Bordes, Vice-présidente du Conseil général de Dordogne, représentante de l'Association des Départements de France (ADF) et celle de Jean Desessart, Sénateur, et qui fut très militant du Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP).

**Claude Alphanféry**, Président du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique note que l'IAE est une composante de l'économie solidaire à part entière et il rappelle la signature du Manifeste de l'économie solidaire aux

côtés du RTES, signe de cette alliance. De multiples initiatives émergent des territoires face à une «*économie survoltée par les nouvelles technologies et la multiplication des flux monétaires, et ces initiatives sont désireuses de répondre à ces déséquilibres et à lutter contre les exclusions*». Vrai combat contre une vision de la croissance faisant fi de l'avenir et des hommes, l'économie solidaire donne une place au mouvement associatif et à l'action des citoyens, une chance pour la démocratie.

**Claude Alphanféry** insiste sur l'ancrage territorial de l'IAE, «*ces entreprises ne peuvent être mises en place hors de la proximité, qu'elles concernent les services à la personne, l'environnement et le cadre de vie, la qualité de relation, ou l'insertion de personnes rejetées*» ce qui permet une mutualisation des outils, même s'il rappelle avec force que l'IAE est d'abord destinées aux personnes rejetées. Il s'agit avant tout «*de les accompagner et d'être solidaires avec elles*» de manière durable. Il note une évolution récente : le rôle accru des élu/e/s, et des institutions locales, qui s'engagent pour un développement économique et sociale équilibré. Les politiques locales vont vers plus de transversalité et moins de segmentation, c'est un constat encourageant. On observe également que les collectivités locales s'appuient de plus en plus sur la société civile pour construire les aides publiques.

Il note enfin la particularité des SIAE, entreprises qui produisent des biens et services, répondant à des besoins individuels mais aussi collectifs, jouant un rôle dans le développement local et surtout développant une approche différente de la gouvernance, (relations avec salariés, modes de gestion et de direction). En ce sens, l'aide publique apportée par les élu/e/s concerne bien «*l'intérêt général, qui n'est pas lui vendu sur le marché*», légitimant ainsi la nécessité d'une hybridation des ressources (financements solidaires, appuis bénévoles, Etat, collectivités locales).

**Claude Alphanbéry** pense que l'articulation Etat et collectivités locales pose de vraies questions : quelle subsidiarité ? Comment organiser la complémentarité des soutiens ? *«Pour les usagers, comment croiser les problèmes de santé, de logement et d'emploi ou de culture sans créer de la complexité ?»* L'idée de guichet unique est pertinente. Comment concilier la responsabilité et le droit à l'initiative, être en capacité à répondre aux besoins proches, faire respecter des règles de bases en ne creusant pas les inégalités ? Un groupe d'experts du CNAIE a sur ce point émis une première conclusion : le législateur doit fixer un régime minimum de base comme il le fixe sur le logement social ; ceci implique de définir la proportion de charges entre l'Etat et différentes collectivités locales et une méthode réintroduisant le conventionnement par objectifs, avec moyens et évaluation. Sur ce débat, le RTE a un rôle fondamental à tenir selon lui.

**Laurent Fraise**, Chercheur au CRIDA (Centre de Recherche et d'Information sur la Recherche et l'Autonomie) présente les concepts relatifs à l'insertion par l'activité économique et à l'économie solidaire en s'appuyant sur deux sources. Bernard Hem, Elisabeta Buccolo et Laurent Gardin du CRIDA ont participé aux travaux du réseau EMES (EMergence des Entreprises Sociales), laboratoire de recherche européen. La définition d'une entreprise sociale y est d'être *«une entité économique autonome dont l'objet est l'insertion de personnes en difficultés en son sein ou dans l'économie classique par une activité productive, des formations qualifiantes»*. La DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) définit quant à elle *«l'entreprise sociale comme une structure visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes en grande difficulté par l'accès à emploi assorti de modalités d'accompagnement particulières»*.

**Laurent Fraise** note quatre caractéristiques convergentes : la dimension d'entrepreneuriat, l'autonomie des structures, la production de biens et de services, les publics en difficulté sur le marché du travail. Cependant, qu'est ce que l'insertion sociale et professionnelle ? Quelle est la norme socio économique d'un *«emploi normal»*, un CDD ou un CDI ? Les débats autour du CPE montre bien que la société actuelle garde le CDI comme une norme. Or la précarité se généralise, au point que la *«figure du travailleur pauvre supplante celle de la personne pauvre»*. Le discours sur la flexibilité indique que *«nous serions tous amenés à changer d'emplois, de statuts tout au long au long de la vie»*.

Pour **Laurent Fraise**, la question est de comprendre à qui s'adresse l'insertion par l'activité économique. Le réseau EMES a mené une étude sur les modalités d'insertion auprès de 40 entreprises sociales. On y trouve 4 démarches différentes : la logique de *«jobs de transition»*, pour réussir sur le marché de l'emploi avec l'idée de sas ; la création d'emplois permanents auto financés, soit des emplois stables pour personnes défavorisées ; l'intégration professionnelle assortie d'une subvention permanente (ateliers protégés...) ; la socialisation par activité productive dans le cadre d'un collectif de travail innovant. Il est ainsi apparu que *«l'IAE à la française est caractérisée fortement par une logique d'emploi transitoire vers le marché du travail»*. La Belgique, par exemple, s'oriente beaucoup plus vers une logique d'emplois permanents.

L'insertion par l'activité économique a certes des convergences avec l'économie sociale, dans ses principes de gestion et parfois ses statuts (coopératives, mutuelles, associations) - les SIAE participent d'ailleurs aux CRESS -, mais les structures qui en relèvent affichent également la volonté d'être des entreprises sociales capables de jouer un rôle dans un marché concurrentiel. Leurs statuts peuvent être des SA, SARL ou entreprises commercia-

les. De plus, là où les entreprises sociales se déclarent au service de leurs membres, les SIAE assume clairement une finalité sociale reconnue par la société.

«*Quelle parenté et quelles tensions avec l'économie solidaire ?*» interroge Laurent Fraisse. Les premières entreprises se disaient alternatives, cependant elles se sont laissées enfermées par les dispositifs d'IAE verticaux à destination des populations fragilisées, alors qu'elles développaient des «*solidarités plus horizontales*» liées au développement local par exemple. L'utilité sociale recouvrait des dimensions plus larges, mais non reconnues, avant que les politiques d'économie solidaire se mettent en place, il y a à peine 10 ans.

L'Économie solidaire peut être interprétée «*comme une économie d'insertion*» (ainsi des producteurs des pays du sud vont chercher à s'insérer dans l'économie mondiale sud) mais plus encore l'économie solidaire peut induire une «*dimension critique, politique et démocratique du système économique*» et se poser comme modèle autre. Les politiques mises en œuvre et notamment par les élu/e/s du RTES sont plus intégratives, et ouvrent des voies autour de nouvelles activités. Le débat qu'a ouvert le Manifeste de l'économie solidaire est à poursuivre en cette période post-présidentielle et de multiples questions sont à défricher : quel encadrement social du marché ? Comment élaborer «*des espaces de conventionnement préservés en direct avec les collectivités locales* ? Quelles clauses sociales pour quels services d'intérêt général ? Doit-on donner un cadre législatif aux entreprises solidaires et valoriser une politique nationale d'encadrement social ?

**Martine Calvo et Jacques Dugherra**, du CNIAE présentent le poids de l'IAE dans les territoires. Il existe près de 4500 structures d'insertion par l'activité économique, employant pour des durées de travail variables environ 300 000 salariés. Ceux-ci

sont encadrés et accompagnés par 17 000 permanents et entrepreneurs sociaux, accueillant et recrutant des personnes ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le modèle économique est mixte : ressources publiques, privées et bénévoles. Les SIAE sont productrices de capital social, alliant solidarité active et économie.

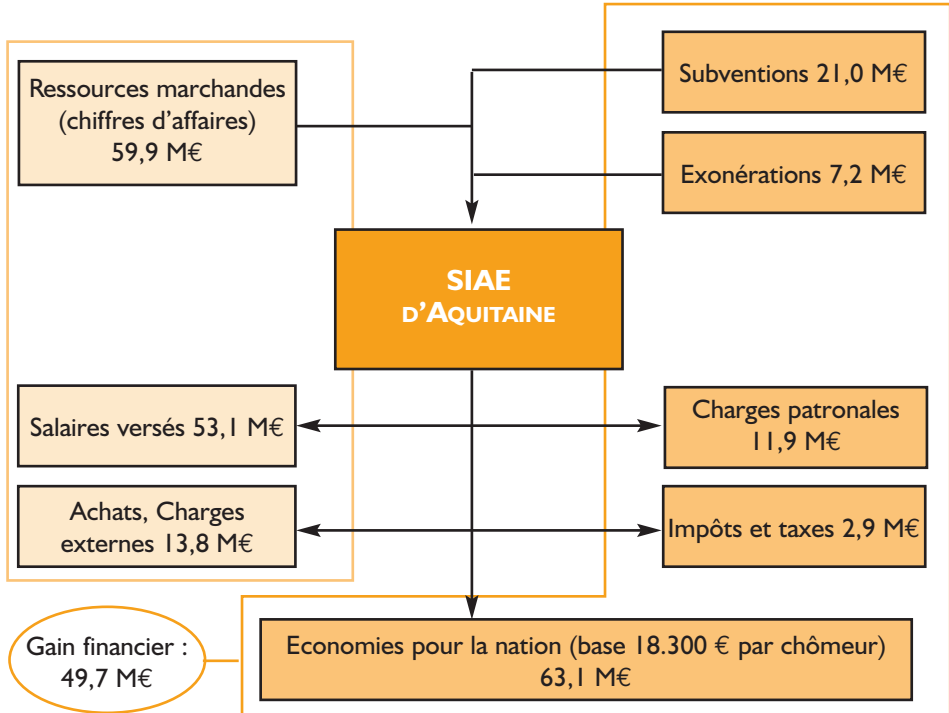
Deux études ont été conduites sur un mode participatif, en 2003 en Pays de la Loire et en 2005 en Aquitaine, pour 12 000 salariés en Aquitaine et 23 110 salariés en Pays de Loire. Les principales difficultés sont l'absence de formation et de qualification, le manque de mobilité, la santé hors addiction.

Martine Calvo explique qu'en Aquitaine, les SIAE ont en moyenne 10 ans d'âge et en Pays de la Loire, 12 ans d'âge. En Aquitaine, les SIAE emploient en 2004, 1048 permanents ETP. En Pays de la Loire, les SIAE emploient, en 2002, 1883 ETP. Le secteur est néanmoins fragilisé par la question du renouvellement des dirigeants : le président d'une SIAE a 57,4 ans en moyenne, le directeur 46,6 ans en Aquitaine. En revanche, une réelle performance des sorties dans l'emploi peut être remarquée : 46% des sorties pour 344 SIAE en région Pays de Loire et 42% des sorties pour 201 SIAE en région Aquitaine. L'impact est différent selon le type de structure: 63% des sortants des GEIQ bénéficient d'une solution emploi alors que 29% en bénéficient à la sortie des ACI.

Elle insiste sur le fait que l'IAE est un investissement pour le mieux vivre ensemble. Pour les salariés en insertion, il y a un renforcement de leur capacité à être considérés, à exister, à devenir, à se projeter dans leur propre vie. Pour les acteurs locaux, la création de dynamiques locales, le lien social et la citoyenneté sont des atouts de développement de leurs territoires. L'offre d'insertion est d'ailleurs très significative pour les allocataires de minima sociaux et les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD, un an d'ancienneté dans le chô-

mage). Une opportunité d'emploi pour 4 allocataires du RMI. Mais, un déséquilibre existe dans l'offre : une insuffisance notable dans les zones les plus rurales et les plus urbaines.

L'IAE est également un investissement rentable pour le territoire, l'exemple des deux régions le montre bien.



L'Etat est le premier financeur de l'IAE: Il apporte 62 % du total des financements publics en Aquitaine, 58 % en Pays de Loire. Les collectivités territoriales représentent près du tiers des aides publiques de l'IAE dans ces deux régions, avec un poids dominant des conseils généraux.

Pour **Jacques Dugherra**, Secrétaire général du CNIAE, l'enjeu est de définir demain un cadre légal pour l'IAE et une méthode fixant aux partenaires territoriaux de l'IAE une obligation de négocier une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. La création d'une instance d'évaluation partagée pourrait être prévue. D'une durée de 3 à 5 ans, la convention d'objectifs serait signée entre l'Etat et les collectivités terri-

toriales, et comprendra a minima un niveau d'offre d'insertion et une répartition de l'apport financier à l'IAE. Il faudrait également travailler à modifier les politiques publiques dans le sens de «*plus de transversalité et moins de segmentation*». Le CNIAE souhaite affiner les résultats de cette étude. Des recherches sont en cours avec la Région PACA et la Franche-Comté sur plusieurs points : la gouvernance territoriale, la formation des acteurs, la sécurisation des parcours. Le couplage insertion formation est une question fondamentale de l'IAE. Jacques Dugherra, en total accord avec l'analyse de Laurent Fraise et conclut «*L'IAE n'a pas à créer des travailleurs pauvres mais des emplois de qualité*».

**Christian Lemaignan**, *Professeur associé à l'Université de Poitiers*, présente une étude menée pour l'Association des Régions de France (ARF) avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignation et portant sur le poids, la représentativité et l'impact du champ de l'économie solidaire dans les régions. Cette étude prend en compte les SRDE (schémas régionaux de développement économique) et recoupe 3 grands domaines d'intervention : la promotion pour améliorer la visibilité et renforcer l'animation territoriale, l'accompagnement afin de consolider les structures et encourager l'innovation, le développement en vue d'adapter les outils financiers et de développer les partenariats. La méthode utilisée dans cette recherche a permis de balayer systématiquement toutes les bases de données : SIRENE, DADS, UNEDIC. Christian Lemaignan a insisté sur plusieurs points. Cette étude a nécessité une recherche parmi 700 secteurs de travail, sur des fichiers très épars, sans aucune coordination nationale (INSEE, SIREN, MSA...). La période de recherche est située arbitrairement entre 2000 et 2004. La complexité de l'analyse est la suivante : l'économie sociale et solidaire comprend pour moitié des sociétés anonymes et des

associations. Si on prend une sous rubrique, la récupération des industries, on trouve 4 000 sociétés anonymes et 2 000 associations. Or, certaines sociétés anonymes font de l'économie sociale et il faudrait un an de travail pour réussir à comprendre ce secteur.

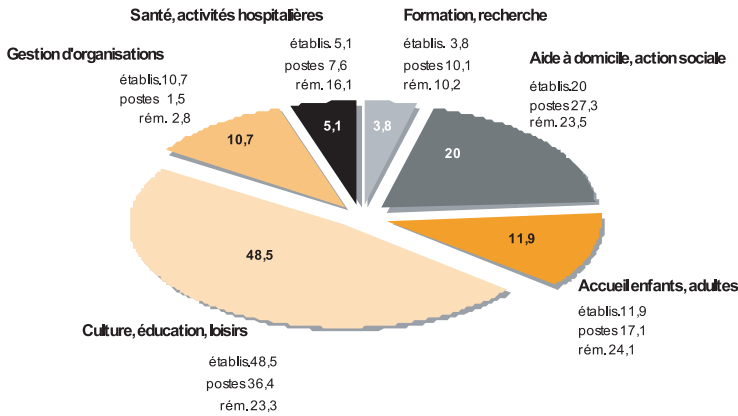
Les premières conclusions permettent de mesurer le positionnement de l'économie sociale et solidaire par rapport aux autres acteurs économiques. Au total, il existe 150 secteurs où l'économie sociale et solidaire est présente. Les coopératives, banques coopératives, mutuelles représentent 45 000 établissements, 300 000 salariés (SIRENE). Les associations couvrent 112 000 établissements pour 1 300 000 salariés (associations de plus de 2 salariés). Si on ajoute les associations (environ 1000) ayant 1 salarié, le nombre de salariés atteindrait alors 1 800 000 salariés.

Dans l'ensemble, au niveau national, l'économie sociale et solidaire représente 11.37% des effectifs salariés privés (SIRENE), 9.71% des rémunérations versées aux salariés du privé France entière (DADS) et 60% des emplois féminins. Des disparités régionales existent (tableau ci-dessous) :

	% établissements de l'économie sociale / Nombre total d'établissements (SIRENE)			
Effectifs de l'économie sociale en Région	8 / 10 %	10 / 13 %	13 / 15 %	> 15 %
6 000 à 50 000	Corse	Limousin Champagne-Ardenne	Franche-Comté Basse Normandie Haute Normandie	Auvergne
50 000 à 100 000	Alsace	Picardie Lorraine Languedoc-Roussillon	Centre Bretagne Midi-Pyrénées	
100 000 à 150 000		Aquitaine Provence - A Ipes- Côte d'Azur Rhône-Alpes	Nord - Pas de Calais Poitou-Charentes	Pays de la Loire
> 150 000	Ile de France (289 000)			

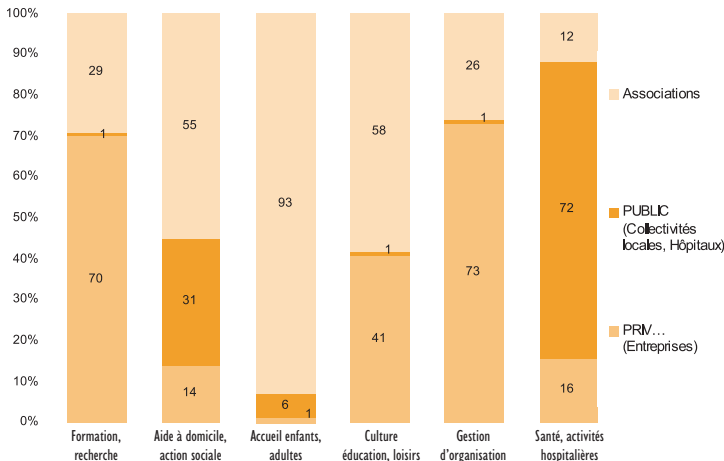
L'économie sociale et solidaire couvre 3 secteurs principaux : le domaine « productif » (coopératives agricoles et para-agricoles, industrie, construction), le domaine financier (banques coopératives et mutuelles) et le domaine des services ou secteur tertiaire (essentiellement associations).





Le poids en pourcentage des associations, selon les trois indicateurs, quantifie la présence et l'impact sur le territoire en nombre d'établissements, en nombre de postes et en rémunérations.

### Positionnement des associations par rapport aux autres secteurs en montant des rémunérations et selon le domaine d'activités



• Répartition différenciée suivant les secteurs, entre les 3 grands acteurs (Associations / Public / Privé)  
Associations majoritaires, en montant des rémunérations versées, par ordre d'importance décroissante dans : Accueil des enfants et des adultes (93%), Culture-Education-Loisirs (58%, partage avec le public) et Aide à domicile-Action sociale (55%, partage avec le privé).

**Christian Lemaignan** note que l'intérêt de cette étude est de comprendre par région où se niche l'économie sociale et solidaire. Le secteur de l'agriculture, soit plus de 80 secteurs concernés, représente de 11 à 21% des rémunérations versées à la filière dans cinq régions : Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie, Bretagne, Champagne-Ardenne. Les banques et la finance représentent 60% des rémunérations en moyenne sauf dans le Nord Pas de Calais (35%).

L'étude révèle aussi des mouvements économiques profonds : «ainsi les banques commerciales ont drastiquement diminué leurs effectifs mais beaucoup de banques coopératives ou des caisses d'épargne ont ouvert des guichets de proximité». Il faut rappeler que ces banques d'économie sociale reçoivent 60% des dépôts. Des particularités sectorielles sont apparues : le secteur des transports possède ainsi 5 000 SCOP. Concernant le partage des secteurs entre l'économie sociale, le secteur privé et le

secteur public, l'étude permet de dégager des différences par régions liées à l'histoire locale de la coopération. Celle-ci est ainsi plus développée en Aquitaine que dans les Pays de Loire. Toutefois, on observe des tendances nationales d'emprise majoritaire de l'économie sociale sur le secteur de l'accueil des enfants, l'aide à domicile, l'action sociale ou la culture et les loisirs. Le secteur de la santé, dominé par le secteur public devient depuis peu porteur et a augmenté de 30 % ses effectifs.

Les profils régionaux relatifs à l'économie solidaire changent aussi selon le PIB. Ainsi en Poitou-Charentes, le poids de la rémunération est de 14,23 % dans le domaine de l'économie solidaire mais son PIB en seulement en 14<sup>e</sup> position. Région riche, l'Alsace est en en 3<sup>e</sup> position dans le secteur tertiaire, elle rémunère bien les salariés, mais elle se situe en 17<sup>e</sup> position au niveau de l'économie sociale et solidaire et en 19<sup>e</sup> pour l'insertion. L'économie sociale en Ile-de-France représente 7,2 % des rémunérations mais occupe la première position, au niveau des salaires des cadres supérieurs et est positionnée en premier

au niveau national dans le champ de l'économie sociale. La moyenne des cadres supérieurs y représente 25 % au lieu de 9 % en France.

**Christian Lemaignan** illustre encore les différences régionales en citant le cas du Languedoc Roussillon, qui occupe la 21<sup>e</sup> position au niveau de son PIB mais la 4<sup>e</sup> position pour l'économie sociale. Bien que le littoral soit riche (beaucoup de retraités, meilleures rémunérations), l'arrière pays et notamment la Lozère sont dans une misère économique, que vient compenser l'économie sociale dans une perspective de rééquilibre.

Il conclut : *«La règle générale est que plus le PIB est fort, moins l'économie sociale intervient, les rémunérations sont alors correctes... plus le PIB est faible, plus les rémunérations sont moindres et plus l'économie sociale et solidaire vient compenser des manques structurels auprès de l'Etat et des collectivités locales sur des thématiques d'intérêt général (agriculture, lien social, banques...)»*. Les profils régionaux (2 à 3 pages) sont disponibles par son intermédiaire et il invite chacun à faire appel à lui.

## PREMIÈRE TABLE RONDE

### L'effet levier des marchés publics

**ANIMATEUR** Jean-Baptiste de Foucault

*Inspecteur Général des Finances*

anime cette première table-ronde dont l'objectif est de dégager des points forts autour de la thématique des marchés publics. Selon lui, *«la question des clauses sociales est à replacer dans une perspective historique et dans une double dimension juridique et pratique. Cette distinction est fondamentale»*.

Dans les années 90, on a commencé à utiliser dans la commande publique, la clause de *«mieux disant social»*, c'est-à-dire à opérer un choix en fonction de la qualité de la prestation. Mais le Conseil d'Etat a annulé des marchés et fait ainsi jurisprudence.

En 2001, le Code des Marchés a introduit l'article 30, qui permet de passer des marchés d'insertion et de qualification. L'article 14 propose quant à lui de ne pri-

vilégier pas plus une entreprise qu'une autre, mais simplement d'*«obliger toute entreprise à faire travailler des personnes en difficulté»*. *En quelque sorte, l'exigence est posée dans l'acte de candidature pour toutes les entreprises par le pouvoir adjudicateur. Ceci va poser en réalité de vrais «problèmes pratico pratiques»*, indépendamment de la clause, notamment celui de la motivation des pouvoirs publics. En effet, le Code des

marchés publics est un instrument difficile, et plus encore si l'on y ajoute la clause sociale. Souvent, des élu/e/s volontaires doivent décider de s'y engager et ensuite convaincre leurs services techniques.

**Jean-Baptiste de Foucault** indique que la sécurisation des marchés est un des soucis majeurs et que cet objectif s'intègre dans l'obligation de respect du niveau de concurrence. Par conséquent, la question est bien : *« comment construire une clause facile d'accès pour les entreprises qui ne réduise pas la concurrence ? »*.

Patrice Loquet, Directeur de Réseau 21<sup>1</sup> a apporté une ingénierie sur le sujet très innovante en montrant qu'on pouvait imaginer assez simplement la sous-traitance de la clause sociale par une entreprise classique à une SIAE, reconnue apte sur le territoire et compétente en matière d'insertion. Cette ingénierie a posé les jalons d'une utilisation qui a servi « à standardiser et à simplifier la rédaction et l'utilisation » des clauses sociales. Cependant, « il faut se mobiliser » pour mettre à l'œuvre des connaissances de terrain, afin que l'offre d'insertion puisse répondre et pour que les pouvoirs adjudicateurs inscrivent prioritairement ces clauses. Il note qu'il a fallu créer un nouveau métier, celui de *chargé de mission clause sociale*, afin qu'une personne prenne en charge l'interface entre l'offre d'insertion et la commande publique. Progressivement, environ 120 postes ont été créés (PLIE, Maisons de l'Emploi...). Les collectivités ont appuyé ces dispositifs. Alliance Ville Emploi et le CNIAE ont permis de capitaliser des savoir-faire, un guide est actuellement accessible. Un colloque passionnant a réuni le 5 février, les différentes parties prenantes sur le sujet. Jean-

Baptiste de Foucault conclut alors : *« Le mouvement est lancé mais non généralisé, il reste beaucoup à faire pour parvenir à une action égale sur les territoires. »*

**Jean-Baptiste de Foucault** ajoute que l'article 53 permet d'aller vers des clauses sociales « *plus ambitieuses, plus innovantes, plus dangereuses aussi* », il est donc encore difficile à appliquer. Selon lui, l'Etat est en retard sur le sujet de la commande publique et Monsieur Borloo a demandé une étude dans les ministères, qui révèle la méconnaissance de ceux-ci sur le sujet. Trois décisions importantes sont prises à cet égard : le principe d'achat public social et responsable (discours de Thierry Breton), la réalisation d'un guide juridique des achats publics socialement responsables juridique et opérationnel (disponible fin juillet) et la prise de poste d'une personne qualifiée, Gérard Bruneau, afin de travailler sur la transposition et la généralisation des actions pionnières en matière de clause sociale et de commande publique vers des marchés d'envergure plus importante. Il conclut par une question *« l'offre d'insertion est-elle prête »* ? En parallèle d'une meilleure structuration de la demande, il faut développer l'offre d'insertion couvrant l'ensemble des secteurs et il est nécessaire d' *« habituer tout le secteur productif, le monde de l'entreprise en général »* à cette problématique. Il note sa bonne coopération avec l'ensemble des acteurs de l'insertion (CNIAE...).

**Jean-Marie Hugues**, Secrétaire général du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI) indique une première donnée : si on consolide le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises d'insertion et issu des réponses aux marchés publics, on atteint

1. Patrick Loquet est directeur de Réseau 21, maître de conférence en droit à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, est membre du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE<sup>2</sup>) en tant que personne qualifiée. Il est l'auteur d'ouvrages sur l'insertion par l'activité économique et l'économie « sociale et solidaire ». Il est reconnu comme un expert national en matière de marchés publics et d'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, il conseille et accompagne de nombreuses collectivités locales et des établissements publics.

<http://reseau21.univ-valenciennes.fr/>

environ 1 milliard d'€, soit moins de 1% issu des clauses. Pour une minorité, cela représente 74% du chiffre d'affaires et c'est aussi un risque majeur d'affaiblissement économique. La majorité des entreprises conserve ainsi un chiffre d'affaires relatif à la commande publique limitée. De plus, les entrepreneurs sont obligés d'avoir une double démarche « commerciale » : persuader les élu/e/s et lutter contre les risques juridiques puis lutter dans leur propre conseil d'administration et persuader des entreprises classiques. Or, il existe une « diabolisation du mot insertion », qui s'exprime ainsi : « c'est moins cher avec des bras cassés et les prestations sont moins bonnes ». Certes, un travail commun permet de changer les mentalités, mais, note Jean-Marie Hugues, « le mot insertion est connoté » ; et il propose de changer ce terme. En plus du guide mentionné par Jean-Baptiste de Foucault, le Centre National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ) a réalisé un guide des marchés publics téléchargeable sur le site internet. On voit bien, remarque-t-il, qu'il s'agit de donner aux acheteurs, les collectivités locales, les moyens de mettre en œuvres les articles relatifs aux clauses sociales de manière judicieuse et également de donner les moyens aux divers prestataires d'aller vers ce type d'économie. Donner les moyens de répondre nécessite « de la ressource et beaucoup de technicité ».

Pour **Jean-Marie Hugues**, il existe une progression sensible, due la militance des acteurs locaux (élus, UREI...). Pourtant, d'après les remontées émanant des 630 entreprises d'insertion du réseau, l'article 14 qui est le plus largement employé est aussi peu respecté. « La clause passe toujours après, il y a le marché et personne ne s'en préoccupe ». Cependant, une UREI s'étant dotée d'une expertise relate l'augmentation notable du nombre de réponses positives dans les procédures d'appel d'offres, signe plutôt positif. Dans la réalité, une fois le marché conclu, une SIAE qui s'organise pour la réalisation du marché s'aperçoit vite que « tout un tas de

biais, discriminations rendent difficile l'exécution de la part confiée ». Les salariés sont parfois clairement discriminés ; l'entreprise produisant des phénomènes qui rendent impossible l'insertion des personnes. Ainsi les difficultés s'accumulent.

Il conclut en expliquant que le tableau est extrêmement contrasté : d'une part une dépendance totale et un chiffre d'affaire trop minime lié à la commande publique ; de l'autre des « choses fabuleuses » à savoir des relations durables entre entreprises, collectivités locales et SIAE ; il existe en effet des marchés publics où les clauses sociales ont permis une cohabitation qui s'est transformée par une collaboration harmonieuse, avec la réalisation par les SIAE, de produits ou service à plus long terme. Dans ces cas « élogieux », l'emploi est devenu durable pour les personnes en insertion et les attributaires des marchés (collectivités locales) sont devenus clients. Un secteur comme le bâtiment qui est en tension constante sur ses besoins en main d'œuvre mérite à ce titre toute l'attention.

**Jean-Baptiste de Foucault** fait remarquer que la quantité et la qualité sont tout à fait liées dans ces exemples.

**Isabelle Roux**, Chargée de mission du Conseil régional de Champagne Ardennes, et **Didier Cognon**, Directeur de Tremplin 52 relatent une expérimentation de contractualisation avec une association d'insertion. Didier Cognon est directeur d'une association intermédiaire d'insertion par l'activité économique, Tremplin 52 (Haute-Marne). Il précise « Après vingt ans d'existence, l'association est un vivier en terme de personnels et de formation ». L'expérience a démarré en 2005, lorsque le SDEM, le syndicat départemental des ordures ménagères a lancé un appel d'offres concernant la gestion intégrale de toutes les déchetteries, accompagné d'une clause sociale à hauteur de 30%. « Pari osé par la collectivité mais sans trop savoir », indique-t-il.

Tremplin 52 s'est rapproché du groupe SITA et a argumenté sur le cœur de métier

de l'association, à savoir l'insertion et les savoir-faire pour élaborer des parcours de formation adaptés. Ainsi, Tremplin 52 a répondu en cosignataire du grand groupe industriel et d'une société de transport et en créant une SARL, émanant en, partie de Tremplin 52, qui en est actionnaire. Celle-ci a embauché 18 personnes, qui ont totalement été formées sur l'hygiène et le tri sélectif de déchets. On voit donc une cohérence qui s'est établie sur un marché de 10 millions € en matière de qualification, de formation et d'embauche et cela grâce à un multipartenariat. D'emblée, les personnes ont été embauchées en CDI au SMIC dès le début de leur formation, ce qui pour elles fut extrêmement motivant. Didier Cognon, avec enthousiasme note : *« nous atteignons 100 % de la clause sociale, le travail est exceptionnel, personne n'a démissionné »* et il généralise en appuyant sur l'idée suivante *« les SIAE ont un savoir-faire, elles savent manager des personnes en difficulté »*. Il faut donc travailler en transversalité avec les collectivités locales et les partenaires locaux. Des personnes émanant de différents services, collectivités locales dont le Conseil régional ont *« délibérément »* engagé le processus permettant la réussite du projet. *« Alors que l'article 14 correspond à de modestes clauses (5 à 10 %), on est parvenu dans ce cas à 30% »*, en repérant la niche où pouvait s'inscrire une SIAE ; la SITA a conservé tout ce qui était traitement, la SARL d'insertion par l'économie s'est centrée sur l'aspect tri de déchets. *« On a donc trouvé une harmonie entre le social et l'entreprise économique »*. Didier Cognon annonce d'autres perspectives qui prouvent la capacité de l'insertion par l'activité économique à influencer l'économie classique : actuellement, une grande entreprise sollicite Tremplin 52 pour *« relocaliser une activité délocalisée au préalable en Roumanie »* et effectuer avec une structure d'insertion tout un pan de sa production (magasinage, emboutissage).

**Isabelle Roux** excuse Monsieur Philippe Vuilque, Député et Vice-président du

Conseil régional de Champagne Ardenne retenu à l'Assemblée Nationale. Elle rappelle que la politique régionale d'économie sociale et solidaire est récente (2004), et que, si le tissu de l'IAE est faible dans cette région, les partenaires (CRESCA, ADEME, URIOPSS, UREI...) ont su choisir une *« approche filière »* et répondre ensemble à ce projet en complémentarité des autres politiques territoriales. Cette méthode de travail avait déjà été pré-élaborée dans le cadre d'une étude visant à structurer les acteurs de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire par un maillage régional pertinent. Aujourd'hui, la SARL émanant de Tremplin 52 gère toutes les déchetteries haut-marnaises. La Région a organisé un tour de table financier afin de répondre à l'appel en trésorerie nécessaire au démarrage du projet (France Active) et a participé à la mise en place du plan de formation (30% en financement) en lien avec un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). Isabelle Roux affirme que le retour à l'emploi via une formation est une clé de réussite. Selon elle, une politique régionale, qui en principe a des difficultés à trouver sa place doit savoir *« être technique, agir parallèlement au projet à l'instant T de manière réactive »*. Un travail interne dans les services du conseil régional a été également très fructueux pour mobiliser l'ensemble des moyens de la région.

**Didier Cognon** ajoute que la formation est essentielle et qu'un des atouts est d'avoir apporté le même statut à tous, soit un statut salarié valorisant. Il insiste et adresse son discours aux acteurs de l'IAE *« Il faut parler d'argent et de finances »* dans nos projets, indiquant en cela la pertinence d'un discours clair à ce propos.

**Jean-Baptiste de Foucault** pense au vu de cette expérience qu'il est important *« d'aller plus loin dans la description... il faut écrire longuement relater, décrire précisément, les gens mettent très longtemps à comprendre »*, afin de bien capitaliser les outils mis en œuvre.

**Isabelle Mirabel**, du GEIQ BTP<sup>2</sup> de Montpellier intervient pour présenter les modalités de contractualisation dans le cadre la réalisation du Tramway de l'agglomération. Elle excuse Christian Bouillé, représentant la Communauté d'agglomération de Montpellier et Conseiller général. Le GEIQ (Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification) a été créée en 1997, l'objectif étant de répondre aux clauses sociales, absentes à ce moment-là dans l'Hérault. Des actions ont été menées avec le Conseil général de l'Hérault sur les marchés concernant les collègues. Un poste de chargé de mission au sein de la collectivité locale permettait de faire le lien avec les SIAE. Cette politique incitative a bien fonctionné et permis de réinsérer des personnes. Malheureusement, la chargée de mission a été mutée et le poste n'a pas été renouvelé. Depuis, la Communauté d'agglomération de Montpellier a pu ouvrir le marché du tramway aux SIAE. Ceci a impulsé une dynamique intéressante, une Cellule emploi tramway a ainsi permis de réelles collaborations. L'agglomération représente 31 communes et 400 000 habitants. Le marché ouvert en 2005 et 2006 est évalué à 400 M€. Les clauses sociales y représentent 5 % du marché sur les 120 marchés attribués. Isabelle Mirabel note que les objectifs de la clause ont été dépassés : 7 % heures travaillées en raison d'un travail prospectif approfondi en amont auprès des entreprises afin d'expliquer le fonctionnement des SIAE, leurs buts ou ce qu'était l'insertion ou quelles étaient les problématiques des publics. Ceci a permis de préparer des chantiers en lien avec les services publics de l'emploi, qui ont pu atteindre des résultats très probants. Les entreprises ont répondu pour 90 000 heures (450 personnes concernées) et le GEIQ BTP y représente 25 000 heures. Le choix du GEIQ, précise Isabelle Mirabel a été d'opter pour un nombre de 12 personnes en contrats longs, avec une optique de pérennisation et de fidélisation soit 10 jeu-

nes et 2 adultes bénéficiaires du RMI au départ, qui ont été embauchés durant 18 mois. En terme de résultats, on observe que 3 personnes ont quitté le GEIQ pour des raisons de comportements inadéquats au travail (falsification de fiches de pointage, emprunt du véhicule professionnel à des fins personnelles...) et elle indique judicieusement «*l'insertion, c'est concret*». Au final, 9 personnes ont obtenu leur titre professionnel et 6 ont signé un CDI. Elle ajoute «*L'opération est porteuse mais il existe un bémol : il est impossible aujourd'hui de savoir ce que sont devenues ces 450 personnes ou d'évaluer la plus-value de ces clauses. On ne peut chiffrer la marge de progrès, ni connaître le type de suivi éventuellement organisé depuis ? Que deviennent les personnes, principales intéressées par les clauses sociales ?*».

**Jean-Philippe Magnen**, Conseiller communal de la Communauté urbaine de Nantes, **Florent Solier**, Directeur de la Commande Publique de la ville de Nantes, et **Michel Plassard**, Directeur de ADC Propreté présentent une application de l'article 53 du code des marchés publics.

**Jean-Philippe Magnen** pense que la volonté politique est significative dans la mise en place d'une commande publique plus responsable. Grâce à l'évolution du Code des marchés publics, il existe d'autres articles sur lesquels s'appuyer et notamment l'article 5 qui permet d'opter pour des achats orientés vers le développement durable (produits d'entretiens et phytosanitaires...). Il permet aussi de privilégier des entreprises coopératives (cas réservataires). L'article 30 est un autre outil qui prend en compte les objectifs sociaux dans le cadre des marchés. Aujourd'hui, il pense qu'il est possible de prendre du recul et d'évaluer les expériences menées à Nantes. Il précise qu'il est conscient des difficultés et précisément sur l'aspect insertion. Il s'agit de manière réaliste de rendre compte la mise

2. Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. [www.geiq.net](http://www.geiq.net)



en œuvre des clauses sociales, sans «être dans une incantation» dans la perspective des échéances locales de 2008.

**Florent Solier** explique que la Ville de Nantes a fait réaliser 270 000 heures dans le cadre des clauses sociales soit 127 opérations au total et 360 personnes concernées. On constate 150 embauches (42% de réussite). Son avis est le suivant : l'article 14 ne permet pas de mesurer l'aspect qualitatif ; cependant la loi Borloo donne matière à évolution. «*En combinant l'article 53 et l'article 14, des enjeux nouveaux apparaissent. Il s'agit en effet de mobiliser de manière différente, de valoriser les entreprises, de mieux coordonner des actions où les bénéficiaires vont construire un parcours*». Il pense que pour les collectivités, il est nécessaire de bien maîtriser d'abord l'article 14 puis elles peuvent s'engager sur les deux articles (14 et 53). Une volonté ferme des élu/e/s est nécessaire tout comme la concertation préalable avec les entreprises pour «discuter des critères» ou celle avec les opérateurs d'insertion pour les aider à répondre aux marchés publics. L'article 53 formule la prestation d'insertion comme accessoire. Ce terme juridique indique que ce critère est lié à l'objet du marché en terme de volume horaire, ou de méthode d'acquisition. Quelles sont les modalités de suivi du pouvoir adjudicateur ? «*On définit tout d'abord ce que l'on attend*», conseille Florent Solier. La Ville de Nantes a élaboré 4 critères de performance : le volume horaire, la qualité du tutorat, le niveau de qualification acquis à l'issue du marché (vérification des tâches, constituent-elles une plus-value ? quels savoir-faire et savoir-être sont mobilisés ?) et enfin la qualité de l'accompagnement social (opérateur d'insertion avec qui travaille l'entreprise). De manière plus approfondie, il poursuit : «*Qui dit critères dit pondération*» soit le rapport qualité, action d'insertion et prix par exemple. La prestation d'insertion étant accessoire, non prédominante, la pondération va aussi rester accessoire. Il s'agit bien de bâtir un équilibre où l'insertion joue son

rôle pleinement. Ainsi sur le marché du nettoyage, la qualité représente 50 %, l'insertion 17 % et le prix 33 %.

**Michel Plassard**, Directeur de ADC Propreté intervient en tant qu'opérateur d'insertion sur ce marché public. Il a été très intéressant de travailler en amont. Sans une réelle volonté politique, qui influence directement la qualité de réalisation du marché par l'opérateur d'insertion, la réalisation d'une clause sociale est un «artifice». Il fait le constat suivant : les entreprises de nettoyage ont souvent une politique de main d'œuvre désastreuse et souvent les marchés publics leur ont été attribués au moins-disant parce que leurs prix étaient excessivement bas. Parfois, le marché a été attribué globalement à une entreprise de ce type et une partie infime à une entreprise d'insertion. Michel Plassard évoque alors le «petit bricolage» d'une politique sociale minimale. «*Certes, ajoute-t-il, le travail de mise en place d'une clause sociale est ardu, complexe voire polémique*» mais il se sent partie prenante et défend notamment des principes d'organisation de travail, préservant pour les salariés moins de précarité, plus de rémunération, en l'occurrence la possibilité d'avoir un autre temps partiel et une vie plus harmonieuse. Ainsi le travail en journée pour le personnel de nettoyage est un «cheval de bataille» et il clôture cette table-ronde de manière pragmatique par ces propos : «*Le marché public passé avec la Ville de Nantes est une part infime du chiffre d'affaire d'ADC Propreté dont l'intérêt est tourné vers la sensibilisation des services pour qu'ils acceptent un aménagement d'horaires plus adaptés (entre 6h30 et 10h) aux personnes en parcours d'insertion*».

**Christiane Bouchart** lance le débat, tout en notant avec humour avoir appris dans la matinée que «*l'insertion peut remplacer le plombier polonais*», et ce en référence à Tremplin 52. «*Autant d'expériences intéressantes à évaluer*» ajoute-t-elle.



## DÉBAT

**Question :** *«La personne que vous employez peut-elle faire et du ménage et d'autres activités de services en tant que salariée ?»*

**Michel Plassard** indique que des entreprises d'insertion créent en effet des filiales, les personnes sont embauchées par deux entreprises sur des contrats différents pour des activités différentes. Concernant le domaine des services à la propreté, il s'agit avant tout d'un problème culturel, on peut s'organiser autrement en premier lieu.

**Question :** *«Je travaille dans une entreprise d'insertion spécialisée dans la récupération de papiers ?... ma remarque est la suivante : l'insertion par l'activité économique et l'économie solidaire ont été innovantes et ont développé des concepts nouveaux qui sont devenus des objets de marché globalisés. Ceci implique actuellement pour les SIAE de ne plus avoir accès facilement aux marchés publics, hormis auprès de grands groupes. Je suis pour la différence, c'est un mode de développement qui est proposé par Tremplin 52 mais il faut de la diversité, des pratiques différentes et recourir beaucoup plus à l'allotissement. Sur Rennes, j'ai besoin de conditions supplémentaires pour répondre, sachant que la non exécution entraîne des pénalités, pourquoi est-on si limitatif ?»*

**Rappel :** l'allotissement des marchés publics est de nature à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique et à augmenter le nombre de compétiteurs, favorisant la mise en concurrence (article 10).

**Florent Solier** précise que la loi Borloo pose le critère assez vague de responsabilité sociale de l'entreprise. Deux conditions juridiques sont posées : le critère lié à l'objet du marché, et la non discrimination liée à l'objet du marché. Là encore, il s'agit d'équilibrer les critères (volume, prix

et critères de prestations d'insertion liés au marché). Selon lui, le dispositif bien appliqué doit remplir totalement l'objet du marché et dans sa dimension sociale également.

Pour **Didier Cognon**, la remarque est pertinente, mais il précise qu'il s'agit avant tout de ne pas être dans un rapport de dépendance. Tremplin 52 est co-signataire et cela permet d'être force de proposition comme n'importe quel autre partenaire. Les notions de co-traitance et de sous-traitance doivent être profondément étudiées. *«L'objectif fondamental est de garder une indépendance et une totale autonomie dans le cadre d'une déontologie et d'une éthique très affirmées»*. L'allotissement est effectivement une réponse qu'il faut susciter.

**Question :** *«le problème rencontrée par les SIAE, les collectivités locales, l'Etat et les entreprises privées est l'information. Que faire ?»*.

*«Il faut se battre sur ce point»*. Ainsi précise Jean-Philippe Magnen, 4 500 SIAE existent dans le Pays de Loire et 2/3 n'ont pas accès à l'information sur les marchés publics. C'est un vaste chantier à mettre en œuvre.

**Question d'Isabelle Mirabel :** *«La principale contrainte ne permettant pas la réalisation d'une clause sociale sur un marché public a souvent été le faible nombre de réponses rendant l'appel d'offres infructueux. Qu'en pensez-vous ?»*

**Florent Solier** répond qu'aujourd'hui sur la Ville de Nantes, il n'y a pas d'incidence en raison du rajout de clause.

**Jean-Philippe Magnen** trouve que la mise en œuvre de l'article 53 va faire l'objet d'une concertation compliquée et conflictuelle. Il y a des domaines, notam-

ment celui du BTP, pour qui les critères de développement durables sont sensibles (matériaux utilisés...). La négociation s'avère difficile.

**Question d'Yves Barnoux**, *Président des Clubs Cigales* : «*On est en train d'installer des vélos avec une société privée, sans recours aucun à une structure d'insertion... sans aucune information préalable. Pourquoi et comment ? comment y remédier ?*»

**Jean-Philippe Magnen** indique que ces services font l'objet de marchés public où on a solidarisé le marché «vélo» et le marché «mobilier urbain». Il y a là une pratique de discrimination. Sur le marché «vélo», ce pouvait être une coopérative comme Movimento mais les entreprises comme Decaux propose le marché «vélo» à un coût zéro, en contre-partie des affichages. Il faut savoir que ces affichages rapportent aux communes des redevances. En revanche, cela fonctionne pour l'autopartage, la définition du marché a permis la prise en main par des structures d'économie solidaire et d'insertion par l'activité économique.

**Commentaire** par un élu du Conseil général Seine Maritime  
«*Nous avons choisi sur Evreux Movimento et sur l'Agglomération de Rouen, c'est en pro-*

*jet. Movimento a une réelle démarche autour de l'insertion mais lorsqu'on lance un marché public, on retombe vite sur les grands groupes car il y a un déficit de structures solidaires, or les résultats en terme de qualité de prestations sont meilleurs avec celles-ci. Elles sont également beaucoup plus préoccupées par les solutions de transport modal que les entreprises classiques.*»

**Isabelle Roux** conclut cette première table ronde en s'interrogeant sur les formations à l'entrepreneuriat, si nécessaires aux structures d'insertion par l'activité économique et d'économie solidaire. «*Nous avons un travail important à réaliser auprès des jeunes en quête de sens pour expliquer les métiers, débouchés et surtout les approches innovantes de ces secteurs, qui ont besoin de professionnalisation pour jouer un rôle fort dans les régions. Il existent 15 masters en France, 20 licences professionnelles et les VAE (validation d'acquis d'expérience) sont des outils pertinents pour de jeunes professionnels. La région Champagne Ardenne s'est lancée sur cette voie en associant bénévoles, salariés, partenaires de l'économie sociale et de l'économie solidaire et a mis en place un master entrepreneuriat privé public et associatif, conçu comme une force de frappe et une montée en compétences essentiel à l'avenir*». Elle espère que cette dynamique va s'accroître.

## DEUXIÈME TABLE RONDE

### Pratiques et activités innovantes

#### ANIMATEUR Vincent Berthet

*journaliste à Economie et Humanisme est à l'origine de plusieurs études, recherche-actions en lien avec l'économie solidaire, l'insertion par l'activité économique et les territoires*

anime la deuxième table-ronde. Il s'agit de dégager des points forts autour de thématiques et pratiques mettant en relation les acteurs de l'IAE et les élu/e/s : discrimination et territoire à l'échelle du territoire de Plaine Commune, construction d'un inter-réseau régional de l'IAE en Poitou-Charentes, construction d'un pôle d'économie solidaire sur la Ville de Romans.

Il invite chaque intervenant, tout en laissant la place au dialogue, à établir un court descriptif de l'activité puis des pratiques innovantes.

Comment celles-ci convergent-elles avec les collectivités locales, les structures intercommunales et les Régions ? Comment ces logiques se combinent-elles pour produire des services ou des formes d'actions au service de l'emploi pour tous et plus généralement de l'insertion ? Quels sont les critères de réussite pour que ces alliances fonctionnent ?

**Salah Taibi** *Co-président du réseau REALISE* (Réseau Associatif Local pour l'Innovation et la Solidarité pour l'Emploi) implanté sur le territoire de l'Agglomération de Plaine Commune est également responsable de Territoires, une SIAE orientée vers le maraîchage biologique, l'environnement, le commerce équitable. Il présente le réseau qu'il co-préside avec Rémy Beauvisage. REALISE réunit les SIAE présentes sur la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, laquelle compte 8 villes (La Courneuve, Stains, Pierrefitte, Saint-Denis, Aubervilliers...). REALISE rassemble les associations d'insertion, les régies de quartiers, les entreprises d'insertion, les acteurs de l'économie solidaire autour d'objectifs communs de «*défense d'intérêts moraux et matériel*». REALISE porte également des projets collectifs participant au développement local et à l'insertion des populations locales. Salah Taibi précise que Plaine Commune est un territoire contrasté, où existent de nombreuses inégalités sociales : «*on y trouve des quartiers à habitat social avec 20 % de taux de chômage, et des sièges sociaux de certaines entreprises du CAC 40. Ces deux mondes cohabitent sans aucun lien*». Selon lui, le rôle des acteurs, des collectivités locales, des SIAE et de l'ensemble des acteurs de la société civile est «*de faire des propositions ensemble, de créer de l'emploi au-delà de la question de l'insertion et de les pérenniser*», comme c'est le cas dans l'exemple des coopératives d'emploi. Il s'agit également de mener avec les acteurs des actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre la discrimination. Sur Plaine Commune, une charte a par exemple été signée par des entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi des populations fragilisées. Salah Taibi indique qu'il faut

parvenir par les actions de l'ensemble des acteurs à «*à zéro discrimination*».

**Rémy Beauvisage**, *Co-président de REALISE*, fait remarquer que Plaine Commune est un territoire où la richesse et la dynamique multiculturelle sont fortement mises en avant par les élu/e/s mais que les citoyens restent victimes de «*pratiques discriminatoires en ce qui concerne le logement, l'emploi*». REALISE poursuit de ce fait une démarche de politique innovante en matière d'insertion par l'activité économique, via notamment le projet RUCHE, qui doit permettre aux personnes exclues de renouer avec l'emploi. Il déplore dans le même temps que sur d'autres aspects, tels que l'accès au logement, les personnes se retrouvent devant de réelles impossibilités, pour lesquelles l'IAE se doit de trouver des solutions.

**Vincent Berthet** questionne : «*Quels outils sont et vont être utilisés dans les 2 ou 3 années à venir pour lutter contre la discrimination ? Des parrainages ? Des bourses ?*» La charte est un outil auprès des entreprises et existe depuis 2 à 3 ans, répond Rémy Beauvisage, précisant qu'elle permet aussi de travailler auprès des personnes les plus démunies. Les SIAE peuvent être considérées «*comme des passeurs vers les entreprises*». Fondamentalement, les SIAE s'intéressent de près aux pratiques discriminatoires de par leur objet principal : la lutte contre les exclusions. L'idée de REALISE précise-t-il, est donc d'opter pour «*des formations auprès des acteurs et de sensibiliser, informer le réseau d'entreprises qui discrimine sans le savoir. Cela doit se passer à chaque instant à la fois dans nos pratiques internes et vers les entreprises*».

**Alain RIBAGER**, Directeur d'IRIS (*Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité*) en présente l'objectif. Il s'agit de promouvoir, développer et consolider l'action des SIAE de la région Poitou-Charentes. Créé en 1992, IRIS est un réseau innovant qui permet aux SIAE «*sentant éloignées des collectivités locales et de l'état*» d'engager une coopération structurée, afin de donner une vision régionale de leurs activités et de participer à une cohésion des acteurs au service de l'exclusion et de l'économie solidaire. Jusqu'en 2009, IRIS inscrit ses activités dans le cadre du Plan Etat-Région et va négocier avec la Région une convention triennale. Une des originalités d'IRIS est de représenter les acteurs de terrain, mais aussi des instances nationales (COORACE, CNLRQ, CNEI, CNIAE), ce qui donne une vision plus globale et permet, via les échanges, de construire des positionnements politiques très pertinents pour la région. Outre cette dynamique de concertation et d'échanges, IRIS constitue également un centre de ressources documentaire et d'information, diffuse des publications et surtout s'est fortement engagée avec l'Etat et la Région sur un plan de formation à destination des permanents des SIAE (gestion de parcours, VAE..) dans le cadre d'une démarche qualité (CNEI, COORACE...). Les formations 2006-2007 ont ainsi été destinées aux nouveaux entrants dans l'IAE (accompagnateurs socioprofessionnels, dirigeants gestionnaires de structures) : tutorats d'insertion, accueil et suivi des personnes en difficultés d'insertion, démarche qualité. IRIS souhaite également dispenser des formations à destination des salariés de l'insertion, qui ont également complètement droit à ce type de prestation. Pour finir, Alain Ribager note la volonté prospective du réseau d'agir grâce à l'ensemble des ressources régionales sur de nouveaux pôles d'activités, afin de faire émerger, avec les acteurs de terrain, des activités économiques innovantes. IRIS mène en effet des actions d'accompagnement économique et financier (appui

conseil en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement, fonds territorial de garantie, emplois tremplin dans l'environnement). Il conclut en précisant qu'IRIS est «*un outil d'observation*» dynamique au service des acteurs et non un «*observatoire de l'économie solidaire ou de l'IAE*». Néanmoins, une étude auprès des 167 structures menée tous les 4 ans permet une observation globale. Des enquêtes «*express*» annuelles donnent également une vision dynamique des territoires et aujourd'hui, IRIS peut produire une analyse sur 15 ans. La mutualisation des moyens portée par IRIS et son engagement à développer une autre économie en Poitou-Charentes a donc des effets : le poids économique de l'IAE est plus important dans cette région, ainsi que le nombre d'emplois ETP actifs.

**Christophe Chevalier**, Directeur d'Archer (*Romans*) est aussi depuis un mois Président du COORACE. D'emblée, il explique : «*l'expérience de Romans est partie d'une prise de conscience d'une banalité terrible : le problème de chômage n'est pas conjoncturel, la génération qui et la mienne n'a connu que des politiques d'emploi qui annoncent qu'elles répondent à une crise passagère et que cela ira mieux après (exemple pour les Contrat emploi solidarité en 1991, la loi le stipule clairement)*». Vingt ans plus tard, cela veut dire que le simple rôle de sas qu'on donne aux structures d'insertion n'est pas suffisant, «*On ne peut croire et continuer à croire durant les 2 à 6 mois, où les personnes sont en insertion auprès de la SIAE, que la sortie du sas ne nous concerne pas. Il ne faut pas seulement former, ce qui serait ramener uniquement le problème du chômage à la responsabilité individuelle mais il faut travailler sur le développement local de l'emploi, la responsabilité collective est engagée*». Christophe Chevalier note l'intérêt du réseau tant au niveau local que national et indique sa volonté en tant que président du COORACE de coopérer avec le CNEI. Christophe Chevalier expose l'exemple

du pôle d'économie solidaire de Romans. «Ce pôle a pour objet de développer des emplois sur les métiers nouveaux, et la création d'activités (société de portage par exemple). Il est né d'une situation de crise : le secteur de Romans est marqué par l'effondrement du secteur traditionnel de chaussures. On crée des emplois mais il en disparaît trop. Ceci implique de trouver des solutions de reprise quand les artisans cessent leurs activités. Une réflexion avec l'URSCOP est d'ailleurs menée à ce titre, notamment dans les cas de projet de délocalisation». Installé sur une zone industrielle de Romans Bourg le Péage, à la limite d'un quartier d'habitat social, l'ensemblier Archer comprend une association qui met à disposition du personnel auprès du secteur marchand et non marchand et une entreprise d'insertion qui réalise des travaux de sous-traitance industrielle. Christophe Chevalier note au passage la nécessaire évolution des structures de ce type au niveau juridique. Mais Archer est allé plus loin et est devenu le cœur d'un pôle qui se veut le pôle Sud Rhône Alpes de l'économie solidaire et affirme un impact complémentaire aux pôles d'excellence mis en place par l'Etat. «On y regroupe les acteurs de l'économie sociale et solidaire (bureau décentralisé de la CRESS, COORACE, entreprises ou association d'insertion, l'URSCOP, le Crédit Coopératif, ADIE, ...). Il s'agit de développer la coopération au plus près des acteurs de l'économie classique pour créer de l'emploi sur des projets de taille moyenne, pas à pas (services aux entreprises, prêt salle, ramassage courrier, service communs)». Le pari de la coopération est dès lors «d'armer les PME locales par des activités complémentaires réalisées par les SIAE, dans un souci de lutte contre les exclusions et d'emploi pour tous». Un des projets à venir est la mise en place d'une coopérative d'activités sous forme de scop (portage). Christophe Chevalier pense que l'intérêt de cette démarche, appuyée par le programme VITA du COORACE est la mixité sociale : 50 % des personnes sont issues de l'insertion, 50 % du milieu classique de

l'emploi. «Cette synergie est intéressante. On essaie d'essaimer ce genre d'expérience».

**François Monterra**, Directeur du Syndicat Mixte Romans Bourg de péage Expansion indique que sa structure existe depuis un an, et regroupe 2 communautés de Communes (Romans et Bourg de Péage). Ce syndicat s'est créé suite à la crise du secteur de la chaussures (arrêt de l'entreprise Stéphane Kelian et dépôt de bilan de Charles Jourdan). «Electrochoc» pour l'ensemble des élu/e/s, ces événements ont conduit à la volonté locale de renforcer les mécanismes et outils de coopération. Original, ce syndicat vise à mettre en œuvre le contrat de site négocié avec l'Etat. Si le développement exogène reste un axe majeur, devant favoriser de nouvelles entreprises venues de l'extérieur, le développement endogène est aussi privilégié. En effet, «des dynamiques émanent des territoires, des projets qui réclament des conditions optimales pour réussir». François Monterra précise que le Président de la structure est aussi président du syndicat mixte et est très sensibilisé à cette approche. Il s'agit bien de «s'appuyer sur des initiatives et de trouver des leviers pour l'animation économique». Il analyse la situation et indique «les logiques de mondialisation sont telles que les entreprises sont confrontées à de multiples réalités et doivent se repositionner sur leur cœur de métier. Elles doivent notamment externaliser des activités et des services ». L'IAE peut répondre à ces besoins et aussi aux besoins des salariés des entreprises. En effet, les zones industrielles doivent devenir des lieux de vie et non des lieux vides dès la sortie du travail. Pour lui, «Il s'agit bien de muscler notre capacité de mieux répondre aux besoins des entreprises.», ajoute-t-il.

**Vincent Berthet** s'interroge : «Cependant une question se pose : quelle plus value est apportée parce que le service ou l'activité est réalisée par une structure de l'IAE ?»

**François Monterra** se dit persuadé que le pôle solidaire fonctionne aussi parce que des élu/e/s sont portés par l'idée solidaire. *«Il existe aussi une histoire coopérative à Romans liée à l'histoire industrielle, qui marque le réseau local et les habitants.»*

**Christophe Chevalier** intervient en notant que la particularité des chefs d'entreprise solidaires est d'avoir un regard sur l'intérêt collectif (exemple : crèche inter-entreprises...), il s'agit d'une culture bien entendue à propager pour mobiliser des personnes moins sensibles à l'économie solidaire (élus, entreprises...).

**Vincent Berthet** pense qu'un questionnement intéressant est soulevé, à savoir : Comment mobiliser les territoires là où les élu/e/s sont étrangers à cette culture ?

**Nicole Riou**, Adjointe de la Commune de Stains et Conseillère communautaire (CA Plaine Commune) indique que «le partenariat avec Realise et d'autres structures est bien le signe d'une volonté politique afin que le lien entre élu/e/s et acteurs de l'économie solidaire soit fort et profond». Elle précise que les élu/e/s ont souhaité mettre en œuvre un plan communautaire pour l'emploi, et réaffirmer l'engagement pour la lutte contre les discriminations : *«Informer, sensibiliser, valoriser les bonnes pratiques sont les axes de travail du plan local de formation des acteurs, qui doit couvrir l'ensemble des professionnels de l'insertion et les acteurs économiques»*. La charte a été signée par bon nombre d'acteurs. Le plan de lutte contre les discriminations concerne tout le secteur économique. *«Que peut-on transférer, interroge-t-elle, du secteur de l'IAE vers l'économie classique, si ce n'est la lutte contre les discriminations ?»*

**Salah Taibi** renchérit : *«C'est le cœur de métier de l'IAE»*, à savoir l'accès aux droits, aux soins, au logement mais en même temps, l'accès à l'emploi. Les SIAE sont *«des passerelles»*. Lors d'un travail mené avec l'Institut du mécénat de la solidarité,

organisme à l'initiative d'entreprises telles que la RATP, EDF, la difficulté est bien la sortie des personnes en insertion et celle de la qualification. Très peu de secteurs sont à même d'embaucher des personnes non qualifiées, à part sur certains postes, notamment dans le BTP. Le problème des profils est une réalité.

**Remy Beauvisage** rappelle quelques données historiques sur Plaine Commune. Il y a 20 ans, Saint-Denis et La Courneuve ont connu avec la transformation de la sidérurgie et d'autres industries une perte de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Les élu/e/s de Saint-Denis notamment ont enclenché dès 1993 la mise en œuvre d'un développement local intégré pour que chacun puisse y trouver sa place. La Communauté d'agglomération s'est créée plus tardivement et a naturellement poursuivi la même démarche. Face à une logique de marché, une logique d'Etat et de collectivités locales a été mise en place, visant une équité sociale. Rémy Beauvisage donne cet argument : *«Les élus locaux ont bien la responsabilité la plus ancienne de l'organisation sociale des citoyens»*. Le territoire de Plaine Commune a toujours été en avance, essayant de répondre à la précarité *«pour que chacun trouve sa place»*. REALISE représente 14 structures soit 350 emplois, ce qui est une force. Lutter contre la discrimination veut dire lutter contre une discrimination du territoire en entier (le 93 si connoté !). Non seulement la lutte contre la discrimination raciale existe, mais la représentation de l'habitat social, de la situation des personnes au chômage est négative. REALISE a su répondre à un appel des élu/e/s, qui soutiennent concrètement le réseau (installation, appui au poste de permanent). Rémy Beauvisage insiste sur le point suivant : *«Sachant qu'on va sur un chômage structurel, il faut le prendre en compte car il discrimine les populations fragilisées qui sont le moins formées, qui ont des problèmes d'expression et d'illettrisme, pour lesquelles il faut des interventions très précises, que sait*



mettre en œuvre l'IAE». Sur un territoire de 300 000 habitants, les liens sont plus espacés, malgré la proximité géographique et contrairement au milieu rural, «on est perdu dans le tissu urbain». Il note que les élu/e/s mettent en avant avec force l'originalité de leurs territoires, il n'en demeure pas moins, que la discrimination est une réalité générale, à laquelle il faut travailler conjointement avec la volonté réciproque de produire des solutions. Le projet RUCHE en est un exemple.

**Vincent Berthet** cite alors le Père Henri Desroches (Economie et Humanisme) : «L'économie sociale est fille de la nécessité». Il fait remarquer cependant qu'une crise industrielle ne produit pas forcément des initiatives solidaires, il y faut un enracinement coopératif parfois absent.

**Jean-Yves Le Turdu**, Conseiller régional de Poitou-Charentes intervient afin de relater le rôle d'une collectivité telle que la Région Poitou-Charentes dans le développement de l'économie solidaire. Selon lui, l'instance régionale a des avantages : elle n'agit pas directement, peut avoir du recul tout en offrant un lieu pivot pour la réflexion relative à des partenariats structurants. IRIS est un exemple de structuration régionale pertinente, sur laquelle le conseil régional est attentif. Il note ceci : «*Quand on rencontre des responsables d'IRIS, on est étonné par la qualité des personnes émanant des différents réseaux et aussi par la capacité d'avoir trouver un langage commun, tout en préservant les complémentarité*». Il explique qu'il est essentiel de «*savoir qui l'on est et au nom de quoi on parle*». Il précise par ailleurs que la présidence est assurée pour 3 ans et permet une rotation de cette fonction au sein du réseau IRIS. L'autre intérêt d'IRIS pour la collectivité régionale est d'avoir une convention financière pluri-annuelle qui permet, lorsque des rencontres sont organisées qu'on parle moins d'argent et plus de projets et de contenus. «*Ainsi, la relation entre IRIS et la Région est fondée sur la volonté d'agir*

*ensemble, ce qui donne une légitimité et une force. Le dispositif Emploi tremplin environnement est un exemple de réflexion sur des emplois non solvables sur le marché qui a abouti à une stratégie opérationnelle en Poitou-Charentes avec des partenaires tels que les chantiers d'IAE, Poitou-Charentes Nature, le Centre d'Education à l'Environnement*». Enfin, note Jean-Yves Le Turdu, «*la Région grâce à IRIS a une politique de plus en plus orientée vers les nouvelles filières, où malgré une solvabilisation délicate, l'emploi répond à un intérêt général et exige de mettre en place des formations adaptées (autre exemple ; les jardins de la solidarité, la réhabilitation en éco-construction). Des montages particuliers nécessitent la mobilisation des élu/e/s locaux et des acteurs de l'IAE*». En dernier lieu, Jean-Yves Le Turdu explique qu'IRIS, un outil transversal, influence les pratiques professionnelles et celles des élu/e/s au sein même de la collectivité vers plus de complémentarité, ce qui permet d'ouvrir des outils de droits communs aux personnes en insertion ou aux dynamiques d'IAE locales.

**Alain Ribager** poursuit en mettant l'accent sur les points suivants : le point fort d'IRIS est à la fois son mode de coopération au niveau national (CNEI, CNLRQ, COORACE...) et ses liens au plus près de l'action territoriale, notamment en ce qui concerne les marchés publics, où des unions locales, voire des ensembliers tels qu'Archer peuvent monter des actions opérationnelles en lien avec des organismes sociaux. Il faut aller vers une mutualisation de fonction et une optimisation des fonds publics, cela peut passer par des mutualisations de fonctions pour les petites structures.

**Remy Beauvisage** et **Salah Taibi** présentent le projet RUCHE, fruit d'une réflexion lancée depuis plusieurs années. L'idée est de dépasser le cadre strict de l'insertion par l'activité économique où les personnes durant une période allant de 1 à 24 mois sont prises en charge. L'IAE est



considérée en ce cas comme un sas après lequel elles sont censées retrouver un emploi. Or face à un chômage structurel, l'enjeu est bien de créer des emplois durables sur des niches existantes localement. RUCHE est un projet de coopérative d'activités inter structures de l'IAE, qui mutualisera les compétences de chaque organisme impliqué. Les perspectives sont d'être en quelque sorte une régie urbaine du cadre de vie et de l'habitat de l'environnement, où des personnes à bas niveau de qualification seront employées. Il s'agit de parvenir à des délégations de service public sur des domaines relevant du bâtiment, de l'écoconstruction, des espaces verts ou de répondre dans le cadre de clauses d'insertion sur des marchés publics. La structure devra recourir à un système d'hybridation de ressources entre secteur public et ressources privées, tout en ayant une activité de production permettant une bonne capacité d'auto-financement (SCIC). RUCHE participe d'un développement endogène du territoire, mobilisant les partenaires d'une manière

innovante : le domaine de la restauration avec l'Usine et Femmes Actives par exemple, l'entretien des berges de la Seine, l'éco-construction. L'intérêt sera sur chaque domaine de trouver le bon mode d'entrée permettant des emplois durables. Ils concluent en expliquant la part militante du projet : *« Nous faisons partie de la famille de l'économie solidaire, c'est pourquoi RUCHE développe un vrai projet démocratique sous l'angle du développement durable. La participation des habitants fait partie intégrante du projet ».*

**Vincent Berthet** mentionne avec humour que *« la RUCHE bourdonne »* et note un aspect fort qui ressort de la table ronde, à savoir qu'il faut *« faire poids mutuellement pour construire des coopérations innovantes, entre structures destinées à favoriser le développement de l'économie solidaire »*. L'exemple d'IRIS est très significatif en Poitou-Charentes. Selon lui, les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture, métiers) ont également une carte à jouer.

## DÉBAT

**Le débat est animé par Jacques Dugherra, Secrétaire Général du CNIAE.**

**Danièle Cornet, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale, Val de Marne**

*« Très investie dans l'ESS, il me semble important d'avoir une analyse partagée. L'objet social de l'IAE ne suffit pas, les principes impliquent d'autres affinements plus engagés et précis sur nos pratiques, la place des salariés, les liens avec le monde économique et l'action sociale. RUCHE pose l'IAE d'une manière différente en la confrontant à autre chose qu'au sas, et par conséquent à la réflexion sur les emplois durables. Si on reste sur l'objet social, on perd le sens de l'écono-*

*mie solidaire. Il faut dans l'IAE avoir un militantisme fort sur emploi durable »*

*« Cependant, l'économie solidaire a-t-elle le souci de l'emploi pour tous ? »* interroge **Jacques Dugherra.**

**Jean-Pierre Lancry, Conseiller général de Seine-Maritime,** *« Comment construire des moyens pour faire émerger de l'économie solidaire et passer de l'idée au projet, de l'innovation à la reproduction, de l'expérience à une plus grande échelle ? L'IAE fait apparaître un ensemble de savoir-faire, d'emplois qualifiés, de filières. Mais l'IAE est confrontée au problème suivant : on remet les personnes dans le même système économique.*

*L'économie solidaire et l'IAE sont à l'origine de nouvelles filières (recyclage, mobilité, alternatives énergétiques) mais quels outils avons-nous pour changer d'échelle ? Comment passer d'une initiative locale bien réussie, à une filière économique, viable et solidaire ? Quels soutiens des pouvoirs publics ? L'IAE est une composante de l'économie sociale mais aussi un lieu d'émergence de l'économie solidaire au sens strict économique».*

**Vincent Berthet** évoque le potentiel de régénération du vécu économique et signale les travaux de l'équipe de l'Université de St Etienne autour d'Eric Dacheux, qui vient d'écrire un texte long sur la façon dont l'économie solidaire peut être à l'échelle de l'Europe une force de recomposition économique et de refonte du rapport entre social et économique

**Alain Ribager** apporte une précision : «Les SIAE sont des structures d'économie solidaire car elles visent des emplois durables et pérennes, en assurant une formation adaptée aux personnes en difficultés, ce qui ne les empêchent pas d'être des structures placées sous les conditions d'exercice de l'économie». Cette volonté de créer des emplois pérennes s'est exprimée au COORACE dès sa création ; le CNEI y est également très sensible, notamment en raison de l'arrivée en masse de travailleurs handicapés. Les structures comme ARCHER sont des partenaires économiques à part entière. Il affirme pour spécifier les acteurs de l'IAE «*Nous n'existerions pas sans une vision solidaire*». D'après lui, les fonds publics ne sont pas destinés uniquement à combler les déséquilibres d'une activité économique support, cela n'aurait pas de sens et les SIAE doivent trouver des ressources propres ; ils sont principalement dédiés à l'accompagnement social.

**Seine-et-Marne**, une personne du réseau national GROUPIE (Groupement des Innovateurs pour l'Emploi) témoigne.

Il s'agit de retrouver une autre façon de dialoguer. Ce groupement a montré en Seine et Marne un dynamisme en associant des chefs d'entreprise, des responsables de collectivités locales et des acteurs de l'économie solidaire. Ce réseau a essaimé en Ile de France, à Reims.

**François Monterra** souhaite ajouter que l'économie solidaire en s'adossant aux collectivités et aux acteurs locaux dans une pratique de réseaux peut trouver des voies d'expérimentation et devenir, notamment dans le cas de l'insertion par l'activité économique, un laboratoire analysant les besoins non solvables et imaginant des dispositifs complexes, innovants. ARCHER offre des possibilités multiples, en terme de réponses à des besoins non solvables.

**Alain Ribager** sur le point de la créativité et de l'expérimentation donne son impression «*on expérimente, on se rend compte que c'est solvable, puis on est éliminé car cela devient solvable par d'autres*». On demande aux SIAE de se remettre en cause, après avoir modélisé un projet qui sera repris par l'économie classique parce qu'il est rentable et de démarrer d'autres expérimentations. «*C'est beaucoup demandé*». Il interroge : «*Jusqu'où vont les conventions pour éviter cela ? Quand bascule-t-on dans une logique concurrentielle ?*».

**Jacques Duguerra** intervient sur le renouvellement générationnel qui doit être géré dans les SIAE et se félicite que les deux réseaux nationaux présents (CNEI, COORACE) aient choisi de jeunes présidents. Il attire l'attention de tous sur les directives européennes : la directive des services et la directive sociale des services d'intérêt général. La question est bien : que financent les collectivités locales ? Cette question est cruciale dans la mesure où elle va être en débat soit pendant la présidence portugaise ou la présidence française en deuxième semestre 2008. Le financement par les collectivités

locales risque d'être réduit à néant et soumis uniquement au marché. Il y donc un enjeu pour les SIAE à faire reconnaître la plus value constituée par l'accompagnement social et professionnel dans les textes au niveau européen et au niveau national. Jacques Dughera pense que le niveau local des intercommunalités est un échelon de reconnaissance des réseaux pertinent mais qu'il faut y ajouter le niveau départemental avec notamment les Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique. Une échelle favorable à la mutualisation et à la généralisation des initiatives.

**Christophe Chevalier** souhaite pointer les éléments forts de l'IAE dont les formes dans la réalité sont extrêmement variées mais qui s'appuie toujours sur deux grands principes : un mode de participation privilégiant « *l'homme, l'voix* » et la non distribution de dividendes. Il s'exprime également sur la déperdition des fonds publics en matière d'accompagnement vers l'emploi. Beaucoup de personnes sont désormais missionnées spécifiquement pour démarcher les entreprises. Il suggère qu'au nom des différents acteurs de l'insertion et de l'objectif en faveur de l'emploi qui reste la mission essentielle de l'action publique, on mette fin à ce système absolument non productif, et que l'on mutualise les moyens auprès des entreprises, dans un esprit non pas concurrentiel (qui va le mieux placer en quantité « *ses demandeurs d'emploi ?* ») mais dans une volonté de cohérence territoriale au service du développement économique. « *A quand un vrai service de l'emploi, une maison pour l'emploi digne de ce nom ?* », insiste-t-il. Il aborde un autre point : il faut à son avis sortir du piège qui enferme l'IAE et montrer que les SIAE sont des entreprises à part entière. L'IAE développe de nouveaux métiers et ensuite de nouveaux secteurs, il y a une prise de risque et il faut accepter de « *prendre sur la richesse locale et de mordre dans le PIB. Il s'agit de défendre un vrai droit à l'initiative* ».

**Jacques Dughera** poursuit : « *L'insertion est donc en ce cas gage d'une meilleure distribution des ressources* ».

**Nicole Riou** mentionne alors le combat des élu/e/s de Plaine Commune : la volonté de financer les structures au démarrage mais aussi celle de vouloir des opérations concrètes, durables. Ainsi dans le cadre de la convention triennale avec la Région, un appel à projet est lancé demandant aux structures de se fédérer (au moins 2 structures, 15 000 € de subvention). Nicole Riou, qui vit depuis 37 ans sur le territoire et en a vu les diverses crises et évolutions est persuadée que le développement économique de Plaine Commune redémarre et que sa réussite passe par la mobilisation de toutes les structures, les entreprises et les citoyens.

**Jacques Dughera** rappelle que certaines collectivités locales ne veulent pas prendre en compte la misère sociale et économique de leur territoire et souhaite même « *cachier celle-ci* ». Mais pour les collectivités ici présentes, pour certaines adhérentes du RTES, il y a une réelle volonté d'aller vers l'intérêt général. L'IAE aujourd'hui soutient de filières d'insertion mais il existe deux types de filières, celles qui sont parfaitement visibles sur le marché où la logique de concurrence se met à l'œuvre et où l'insertion s'efface au profit du marché et celles plus souterraines, non visibles où l'insertion s'expriment et parfois aux côtés de l'entreprise classique, où pour accompagner l'économie de celle-ci. C'est toute une réflexion à engager notamment sur le thème du traitement des déchets, de l'environnement. Il souligne que les projets de l'IAE « *mordent sur le PIB* », ce qui est justifié par leur action auprès des personnes en difficultés. Il s'agit non pas « *d'occupationnel* » mais branche par branche, d'engager un processus de qualification des personnes au service de l'ensemble de la collectivité. Il faut valoriser cette logique de mobilisation et de formation y compris au niveau des techniques professionnelles

engagées.

**Mohammed Rouhlam**, membre du CNLRQ (Centre National de Liaison de Régies de Quartier) intervient en tant que témoin. Ses réactions sont, dit-il, « imprégnées de sa vie de militant pour les régies de quartiers ». Depuis 14 ans, il est membre du réseau national et aujourd'hui au conseil d'administration. Les régies de quartier sont un label et un concept. Le CNLRQ travaille avec le CNAIE et toutes les instances nationales et locales de l'économie sociale et solidaire (adhérent du Mouvement d'Economie Solidaire et précédemment à l'Inter réseau). Le CNLRQ mutualise l'ensemble des pratiques et outils des régies de quartier. Une charte indique que les régies sont des entreprises attachées à un projet communautaire sur un territoire pour des publics en difficultés. Depuis toujours, les régies de quartiers acceptent une dimension liée à l'IAE dans leur objet et fondent leurs actions sur une participation des associations, des bénévoles et des habitants. Il retient de cette table ronde 4 thématiques : le territoire, les discriminations, les actions innovantes et le réseau.

«Le territoire est, dit Mohammed Rhoulam, une notion liée à l'objet qu'on veut promouvoir soit, un projet social dans le cas des régies. C'est donc une projection et non simplement un espace géographique. Il existe là où on se donne une structure locale, en s'approchant au plus près des personnes et il est complètement relié au sens que l'on donne aux choses». «Il faut partir des gens» ajoutait-il, et les «rendre acteurs». A propos de la nécessité de travailler en réseau, il reprend la phase «Penser globalement et agir localement», qui exprime la démarche à toutes les échelles de territoires.

Sur les discriminations, il pense que les inégalités que subissent les personnes sont de vraies réalités qui renforcent les situations d'échecs en se cumulant (travail, logement, formation). Il y a pour lui un vrai enjeu à permettre à ces personnes d'avoir leurs places dans la société. Mohammad Rouhlam croit en l'économie solidaire comme lieu d'innovation. Il pense que les

régies ont vingt ans de recul, ce qui permet d'analyser les échecs et les réussites. Au titre des réussites, la certitude qu'il a à propos du fait que des personnes exclues peuvent créer leur entreprise, et que des régies de territoire peuvent se créer en milieu rural.

Au titre des actions innovantes, il cite le Manifeste de l'économie solidaire lancé en octobre qui «fait sens dans la cité» et va «booster» la prise de conscience. Il réaffirme sa croyance dans le fait que l'emploi est un droit. Il rappelle que la première Université de l'IAE s'est déroulée à Avignon en 1996. Il lance un appel pour relancer cette dynamique.

Il conclue : «L'IAE est dans le champ de l'économie solidaire, et vise à donner une place à tous dans le cadre d'une économie plurielle.»

**Mireille Bordes** ADF, Vice-présidente Dordogne intervient au titre de l'ADF, Association des Départements de France. Elle précise qu'elle est venue accompagnée de Pierre Garnier, Président de l'ADRESS, d'un représentant de l'ADF et deux jeunes personnes en master d'économie solidaire. Elle perçoit une évolution importante de l'économie solidaire depuis l'adhésion du Département de la Dordogne. Elle note que «ceci doit inciter les départements à se positionner de manière forte afin de ne pas rester les monnayeurs, payeurs de subventions mais de prendre toute leur part dans l'économie solidaire». Mireille Bordes ne différencie pas l'IAE et l'économie solidaire, elle inclut l'IAE dans l'économie solidaire. Elle explique que les départements ont été confrontés à la mise en place de la deuxième vague de la décentralisation, en l'occurrence la gestion du RMI. Les départements pauvres, comme la Dordogne ont en principe plus de bénéficiaires de RMI. Elle s'interroge : «Comment contractualiser avec des personnes loin de l'emploi et qui ne comprennent pas ce que l'on leur demande ?». Le RMI est une «obole et ne permet pas de vivre», alors, s'interroge-t-

elle, «comment gérer le mot insertion ?» Sur ce sujet, elle note que l'ADF est très investie. Enfin, elle tient à présenter les premiers pas de la Dordogne en économie solidaire et son cheminement particulier sur ce sujet. Elle a souhaité monter une épicerie solidaire dans un premier temps sur sa commune et est allée à Lille, a rencontré Christiane Bouchart, afin de se faire une idée de ce type de structure. L'adhésion au RTES est la suite logique de cette rencontre, après qu'elle soit devenue Conseillère générale. Aujourd'hui, la Dordogne est prête à présenter une politique d'économie solidaire. Le réseau a été développé grâce à un collectif d'ac-

teurs qui ont créé l'ADRESS, association dont le but va être de créer une maison de l'économie solidaire, destinée à aider les porteurs de projet et qui sera située sur l'agglomération de Périgueux. Dans la continuité du projet d'épicerie solidaire, il s'agit également sur ce lieu de répondre à l'attente des gens précaires en offrant des produits alimentaires de qualité (producteurs locaux, suppression des intermédiaires) et d'installer une école de la consommation «*pensant qu'il ne sert à rien de donner si on n'aide pas à mettre à profit ce qui est apporté*». Ce dernier projet sera financé par la CAF DORDOGNE. Elle se félicite que ces actions aient pu voir le jour.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

**Christiane Bouchart** remercie l'assemblée de ce moment intense et riche sur l'économie solidaire et l'insertion par l'activité économique. Elle est frappée par les logiques de co-construction mises en œuvre sur les territoires et note le rôle des élu/e/s dans cette construction politique. «*Le RTES, ce sont 300 élu/e/s qui revendiquent l'économie solidaire et la défendent*». Elle rappelle que le RTES est aujourd'hui ouvert à toutes les collectivités locales, sans distinction politique. Les prochaines élections sont un enjeu à ce titre, pour que l'économie solidaire continue en tant que modèle économique à part entière. Elle remercie Laurent Fraisse, qui a amené une vision critique et a replacé l'économie solidaire et l'IAE comme modèle économique à part entière. Sont apparues «*des logiques de territoires horizontales laissant place à nouveau à de la co-construction et une notion de temps très intéressante*». Elle se demande «*où placer*

*le curseur*» dans le champs de l'IAE sur des notions de sas, sur les formes d'entreprenariat ? Quelles logiques de croisement d'acteurs sont réalisées et sur quelles durées ? Les cheminements sont très différents d'un territoire à l'autre, selon l'histoire locale en matière de coopération. Cependant, des pistes communes ont été dessinées : choisir un développement local intégré, «*faire poids mutuellement*» même si les acteurs de l'IAE marchent sur différents pieds. On s'en aperçoit bien *via* la part des marchés publics qui n'est pas la même pour tous (entre 1 et 15 % du chiffre d'affaire). Christiane Bouchart pense qu'il faut explorer d'autres formes de contractualisation, les marchés publics en représentant une partie seulement. Elle insiste sur la nécessité de démarches suivies d'évaluation.

**Michel Dugherra** intervient et rappelle que les PLIE ont créé un vrai métier d'in-

terface et une expertise. Il faut faire le savoir et porter cette dimension plus en avant. Le champ de la protection sociale, les services publics peuvent aller plus loin. Il pense que « *L'innovation et l'expérimentation comportent un droit à l'erreur. L'IAE met en place des phases de test et constitue un laboratoire qui doit déboucher sur de réels emplois. Il ne doit pas y avoir de rupture de chaîne* ». Pour lui, il faut privilégier une discrimination positive. Pour le CNIAE, le travail avec des élu/e/s des différentes collectivités locales est essentiel et l'Etat doit garder sa place en tant qu'acteur luttant contre les inégalités territoriales. L'Etat peut donner un cadre légal nouveau pour l'insertion par l'activité économique et être garant d'une offre d'insertion minimale sur chaque territoire, sans effet biaisé. En effet, on voit dans la réalité des différences territoriales : tel conseil général va financer des postes d'insertion et l'autre non. Pour les citoyens, le traitement est inégal et une cohérence des politiques locales doit être trouvée. La segmentation des politiques est aussi « *une affaire d'inter-réaction des structures et des élus avec l'Etat* ». Il faut du réseau et il faut du dialogue. En réaction à l'intervention de Mohammed Rouhnam sur le passage de l'insertion vers l'économie solidaire, Jacques Dugherra explique que nous

avons un problème au sein même des réseaux d'acteurs avec la terminologie du mot « *entreprise* », selon qu'on parle ou non d'une économie plurielle. Il lance un appel aux élu/e/s afin d'être vigilant sur la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) qui organise des indicateurs de performance, comme le taux de retour à l'emploi. Il craint qu'avec cette loi, le débat riche de cette journée ne « *périclitez* ». Pour lui, l'IAE ne peut se mesurer à ce seul critère, bien évidemment.

Dans le même esprit, **Laurent Fraisse** a parfaitement pointé la problématique des normes sociales de référence, concernant l'emploi. Le dernier point qu'il évoque est le suivant : il est vraiment très important de diffuser les innovations, de « *porter cette affaire à l'extérieur* ». La signature du Manifeste de l'économie solidaire est en ce sens un acte fort dans la vie publique.

**Christaine Bouchart** clôt la Journée et informe l'assistance des prochaines Rencontres Internationales de l'Economie Solidaire, organisées les 18 et 19 octobre 2007 à Lille en coopération avec le RIPSS et l'INESS. Le thème de l'Europe sociale sera largement évoqué et elle invite chacun à être présent lors de ce moment fort pour l'économie solidaire.

## GLOSSAIRE

**AGCS** : Accord général sur le commerce des services

**ADEME** : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**ADEPES** : Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire (Midi-Pyrénées)

**ADF** : Association des départements de France

**ADIE** : Association pour le droit à l'initiative économique

**ADMR** : Aide à domicile en milieu rural

**ADRESS** : Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire

**AFPV** : Association française des volontaires de progrès

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**APA** : Allocation personnalisée d'autonomie

**ARES** : Association de Retraite et d'Épargne Sociale

**ARF** : Association des Régions de France

**ARDES** : Association Régionale pour le Développement de l'Économie solidaire en Basse Normandie

**APEAS** : Agence provençale de l'économie alternative et solidaire

**ARF** : Association des Régions de France

**AVISE** : Agence de valorisation des initiatives économiques

**CCFD** : Comité catholique contre la faim et pour le développement

**CCI** : Chambre de commerce et d'industrie

**CDD** : contrat à durée déterminée

**CDI** : contrat à durée indéterminée

**CDIAE** : Conseil départemental de l'Insertion par l'activité économique

**CESU** : Chèque emploi service universel

**CFDT** : Confédération démocratique du travail

**CNCD** : Commission nationale de la coopération décentralisée

**CGLU** : Cités et gouvernements locaux unis

**CGT** : Confédération générale du travail

**CIGALES** : Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire

**CNEI** : Comité national des entreprises d'insertion

**CNIAE** : Conseil national de l'Insertion par l'activité économique

**CNL** : Caisse nationale du logement

**CNLRQ** : Comité national de liaison des régies de quartier

**CNVA** : Conseil National de la Vie Associative

**COORACE** : Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi

**CODESPAR** : Conseil de développement du Pays de Rennes

**GRESOL** : Association créée par des organisations d'économie solidaire de la Région Centre.

**CPCA** : Confédération permanente des coordinations associatives

**CREDOC** : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

**CRES** : chambre régionale de l'économie sociale

**CRESCA** : Chambre régionale de l'économie sociale de Champagne Ardenne

**GRESS** : chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale

**CRIDA** : Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie

**DADS** : déclaration annuelle des données sociales

**DARES** : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

**DELD** : demandeurs d'emploi de longue durée

**DDTE** : direction du travail et de l'emploi

**EMES** : Réseau européen, Emergence des entreprises sociales en Europe.



**ESS** : économie sociale et solidaire

**ETP** : emploi temps plein

**FSE 10 B** : Fonds Social Européen /mesure 10B (Circulaire DGEFP n°2002-14 du 15 mars 2002 concernant la mise en œuvre de la sous-mesure 10B de l'objectif 3 du FSE)

**FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

**GARRIGUE** : Société de capital risque solidaire

**GEIQ** : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

**HCCI** : Haut Conseil de la coopération internationale

**GIEPP** : Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels

**IAE** : Insertion par l'activité économique

**IES** : Initiative pour une économie solidaire (société anonyme coopérative de capital-risque en Midi-Pyrénées)

**INEES** : Institut européen de l'économie solidaire

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études

**IRES** : Institut de recherche économique et sociale

**MEDEF** : Mouvement des entreprises de France

**MES** : Mouvement pour l'économie solidaire

**MNCP** : Mouvement national des chômeurs et précaires

**MSA** : Mutualité sociale agricole

**NDPC** : Nord Pas de calais

**OPCA** : organisme paritaire collecteur agréé

**ONG** : organisation non gouvernementale

**PACA** : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**PFCE** : plate-forme pour le commerce équitable

**PIB** : produit intérieur brut

**PIL** : pôle d'initiatives locales

**PLA** : prêt locatif aidé à financement très social

**PLIE** : plan local pour l'insertion et l'emploi

**PSD** : Prestation spécifique dépendance

**PROGRESS** : Programme régional de l'économie sociale et solidaire

**REAS** : Réseau de l'économie alternative

**REVES** : Réseau européen des Villes et des Régions pour l'économie sociale

**RIPESS** : Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire

**RMI** : revenu minimum d'insertion

**SA** : société anonyme

**SARL** : société à responsabilité limitée

**SCIC** : société coopérative d'intérêt collectif

**SCOP** : société coopérative ouvrière de production

**SIAE** : structure d'insertion par l'activité économique

**SIVOM** : Syndicat à vocation multiple

**SMIC** : salaire minimum interprofessionnel de croissance

**SNALESS** : Syndicat National des Associations Laiques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Medico-Educatif et Medico-Social.

**SRDE** : Schéma régional de développement économique

**USGERES** : Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale

**UNIOPSS** : Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**UNML** : Union nationale des missions locales

**UREI** : Union régionale des entreprises d'insertion

**URIOPSS** : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**URSCOP** : Union régionale des Scop

**UNADEL** : Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local

**UNEDIC** : Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

**UNESCO** : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**UREI** : Union régionale des entreprises d'insertion

**VAE** : validation des acquis de l'expérience

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	1
Présentation du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire .....	3
<b>1<sup>ère</sup> journée d'études</b>	
Territoires et Economie sociale et solidaire .....	6
<b>2<sup>e</sup> journée d'études</b>	
Services aux Populations et Economie sociale et solidaire .....	19
<b>3<sup>e</sup> journée d'études</b>	
Dynamiques partenariales et Economie sociale et solidaire .....	41
<b>4<sup>e</sup> journée d'études</b>	
Coopération décentralisée et Economie sociale et solidaire .....	55
<b>5<sup>e</sup> journée d'études</b>	
Avec les régions, l'Economie sociale et solidaire .....	69
<b>6<sup>e</sup> d'études</b>	
Insertion par l'Activité Economique et Economie sociale et solidaire .....	91
Glossaire .....	117

Achévé d'imprimer  
sur les presses de l'Imprimerie 34 à Toulouse  
octobre 2007

